

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DES FORETS ET DE LA FAUNE**

**PROGRAMME D'APPUI
AUX PARCS DE L'ENTENTE**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



**PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA
RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE DU W
BURKINA FASO**
(version provisoire)

Avril 2015

SIGLES ET ABBREVIATION

SIGLES	DEFINITIONS
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AP	: Aire Protégée
APRG	: Association Pour la
CARDER	: Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCS	: Centre Communal de Santé
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CE	: Commission Européenne
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CITES	: Convention Internationale sur les espèces en danger
CM	: Centre Médical
CPAF	: Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle
CR	: Coordination régionale
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVGF	: Comité villageois de gestion de la faune
CVGT	: Comité villageois de gestion du terroir
DCE	: Délégation Commission Européenne
ECOPAS	: Ecosystèmes protégés d'Afrique Soudano-sahélienne
FFEM	: Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FICOD	: Fond d'Investissement des Collectivités Décentralisées
GEF	: Fonds Mondial pour l'Environnement
GV	: Groupement Villageois
IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information Education Communication
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
LAB	: Lutte Anti Braconnage
MAB	: Programme l'Homme et la Biosphère (Man and Biosphere)
MIKE	: Monitoring The Illegal Killing of Elephant
ODD	: Organisme de Décision Décentralisé
OG	: Objectif Global
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OS	: Objectif Spécifique
PADL	: Programme d'Appui au Développement Local
PNGT2	: Programme Nation de Gestion des Terroirs
RAF	: Réforme Agraire et Foncière
RBTW/BF	: Réserve de Biosphère Transfrontalière du W Burkina Faso
SDA	: Schéma Directeur d'Aménagement
SIG	: Système d'information Géographique
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WAP	: Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parc de la Pendjari
WAPO	: Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri
ZC	: Zone cynégétique
ZOC	: Zone d'Occupation Contrôlée
ZOVIC	: Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique
ZRC	: Zone Rurale de Chasse

SOMMAIRE

TITRES	PAGES
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES	6
I. INTRODUCTION	8
1.1. Valeur exceptionnelle de la RBTW	8
1.2. Contexte de l'approche régional et transfrontalier de la gestion du W	9
1.3. Fondements, Principes juridiques et orientations politiques	10
1.3.1. Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) du complexe WAPO	10
1.3.2. Principes juridiques	10
1.3.3. Orientations politiques	10
1.4. Résumé sur le PAGW 2006-2010 de la RBTW	11
1.5 Processus d'élaboration du PAG	12
1.5.1. Approche globale	12
1.5.2. Planification et préparation de la mission	12
1.5.3. Évaluation de la mise en œuvre du PAG 2006-2010	12
1.6. Période de couverture du PAG	14
1.7. Partenaires techniques et financiers de la RBTW/BF	14
II. PRESENTATION ET DIAGNOSTIC GENERAL DE LA RBTW/BF	16
2.1. Historique	16
2.2. Superficie et localisation	17
2.3. Cadre juridique et institutionnel	19
2.3.1. Conventions et accords internationaux	19
2.3.1.1. Au niveau bilatéral	19
2.3.1.2. Au niveau régional	19
2.3.1.3. Au niveau international	21
2.3.1.4. Au niveau national	22
2.3.2. Cadre institutionnel	26
2.3.2.1. L'Etat	26
2.3.2.2. Les collectivités territoriales	28
2.3.2.3 Les partenaires techniques et financiers	28
2.3.2.4 Les organisations de la société civile et le privé	28
2.4. Caractéristiques physiques	28
2.4.1. Climat	28
2.4.2. Hydrographie	29
2.4.3. Géologie, relief et pédologie	31
2.5. Caractéristiques biologiques	31
2.5.1. Végétation	31
2.5.2. Faune	33
2.6. Caractéristiques socio-économiques	35
2.6.1. Populations et démographie	35
2.6.2. Infrastructures et voies de communication	36
2.6.2.1. Infrastructures communautaires de la zone	36
2.6.2.2. Voies de communication	36
2.6.3. Organisations sociales et conflits récurrents	37
2.6.3.1 : L'organisation sociale	37
2.6.3.2. Les conflits sociaux et mode de gestion	37
2.6.4. Principales activités économiques	38
2.6.4.1. L'agriculture	38
2.6.4.2. L'élevage	38
2.6.4.3. La chasse safari et le tourisme de vision	41
2.6.4.4. La pêche	44
2.6.4.5. Les produits forestiers non ligneux	44

TITRES	PAGES
2.6.4.6. Le commerce	45
2.6.5. Projets intervenants dans la zone	45
2.6.5.1. Partenaires de la RBTW	45
2.6.5.2. Projets intervenant dans la zone	45
2.7. Aperçu de la gestion actuelle de l'aire protégée	46
2.7.1. Résumé des actions menées dans le passé	46
2.7.1.1. Actions d'IEC et de renforcement des capacités	46
2.7.1.2. Actions d'aménagement	47
2.7.1.3. Actions de valorisation des ressources	52
2.7.1.4. Etudes et suivi écologique	54
2.7.1.5. Surveillance et protection	55
2.7.2. Organisation administrative du parc	59
2.7.3. Infrastructures et logistique en place	60
2.7.3.1. Moyens matériels	60
2.7.3.2. Moyens financiers	60
2.7.4. Personnel et formation	60
III. FORCES ET FAIBLESSES DANS LA GESTION DE LA RBTW/BF	62
3.1. Les forces / opportunités	62
3.1.1. Au niveau de la gestion des aires protégées	62
3.1.2. Au plan socioéconomique	63
3.1.3. Au niveau du dispositif réglementaire et institutionnel	63
3.2. Les faiblesses/menaces	69
3.2.1. Au niveau de la gestion des aires protégées	69
3.2.1.1. L'insuffisance des moyens	69
3.2.1.2. Les difficultés dans la surveillance du parc	70
3.2.1.3. La question de l'eau et des pistes dans le parc	70
3.2.1.4. La faiblesse dans la gestion des pâturages	71
3.2.1.5. Les pressions agricoles et pastorales.	71
3.2.1.6. Le problème spécifique de l'enclave de Kondio	71
3.2.2. Au plan socioéconomique	71
3.2.3. Au plan juridique et institutionnel	73
3.2.3.1. Au niveau des textes juridiques	73
3.2.3.2. Au plan institutionnel	74
3.2.3.3. L'insuffisance de financements	74
IV. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	79
Vision sur la RBTW/BF	79
OBJECTIFS DU PAG	80
Objectif global	80
Objectifs spécifiques	80
❖ Synthèse des menaces et priorités de gestion	80
❖ Modalités de mise en œuvre du PAG	81
❖ Résultats attendus du PAG	85
❖ Modalités de révision du PAG	85
4.1. AXES D'INTERVENTION DU PAG	85

TITRES	PAGES
4.1.1. Axe 1 : Renforcement du système de gestion du parc	86
4.1.1. Justification	86
4.1.2. Objectifs opérationnels	86
4.1.3. Stratégies d'intervention	86
4.1.4. Budget estimatif de l'axe n°1	87
4.2. Axe2 : Zonage, aménagement et entretien des infrastructures	88
4.2.1. Justification	88
4.2.2. Objectifs opérationnels	88
4.2.3. Stratégie d'intervention	88
4.3. Axe3 : Protection, surveillance et lutte anti-braconnage	97
4.3.1. Justification	97
4.3.2. Objectifs opérationnels	97
4.3.3. Stratégie d'intervention	97
4.4. Axe 4 : Développement et valorisation touristique	99
4.4.1. Justification	99
4.4.2. Objectifs opérationnels	99
4.4.3. Stratégie d'intervention	99
4.5. Axe 5 : Recherche, suivi écologique	100
4.5.1. Justification	100
4.5.2. Objectifs opérationnels	100
4.5.3. Stratégies d'intervention	100
4.6. Axe 6 : Gestion des interfaces aire protégée/périphérie	102
4.6.1. Justification	102
4.6.2. Objectifs opérationnels	102
4.6.3. Stratégie d'intervention	102
4.7. Axe 7 : Communication et amélioration de la visibilité du parc W	103
4.7.1. Justification	103
4.7.2. Objectifs opérationnels	103
4.7.3. Stratégie d'intervention	103
4.8. Axe 8: Education environnementale/ développement socio-économique	105
4.8.1. Justification	105
4.8.2. Objectifs opérationnels	105
4.8.3. Stratégies d'intervention	105
4.9. Axe 9 : Financement du PAG	107
4.9.1. Justification	107
4.9.2. Objectifs opérationnels	107
4.9.3. Stratégies d'intervention	107
4.10. Axe 10 : Suivi évaluation du PAG	108
4.10.1. Justification	108
4.10.2. Objectifs opérationnels	108
4.10.3. Stratégies d'intervention	108
V. CONCLUSION	111
BIBLIOGRAPHIE	112
ANNEXE	115
ANNEXE 1 : Chronogramme des activités du PAG	116
ANNEXE 2: Cadre logique	121
ANNEXE 3 : Budget du PAG de la RBTW/BF	127
ANNEXE 4 : Structures rencontrées	132
Annexe 5 : Liste des grands mammifères sauvages de la RBTW/BF	133
Annexe 6: Liste des espèces d'oiseaux présents à la RBTW/BF	134

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

N	TITRE ET DESIGNATION	PAGE
Tableaux		
1	Tableau 1° : Observations de mammifères (inventaires 2013/2014)	33
2	Tableau 2° : infrastructures communautaires dans les communes riveraines	36
3	Tableau 3°: Principales voies de communication dans la zone de la RBTW	36
4	Tableau 4° : Effectif du cheptel de la province de la Tapoa de 2009 à 2013	40
5	Tableau 5° : Situation du tourisme de vision dans le Parc de 2012 à 2014	42
6	Tableau 6° Emplois et montants versés par les Concessionnaires	43
7	Tableau 7 : Situation de la venaison dans la province de la Tapoa	44
8	Tableau 8 : Situation annuelle du FIC dans la zone du W	44
9	Tableau 9° : Quelques formations dispensées au profit du personnel	47
10	Tableau 10: les points d'eau aménagés du parc du parc	48
11	Tableau 11 : situation des salines dans la RBTW BF	51
12	Tableau 12 : les miradors dans le parc W : site et état actuel des ouvrages	52
13	Tableau 13 ; types d'actions de suivi écologique dans la RBTW/BF	54
14	Tableau 14 : ; matériel disponible à la RBTW/BF	60
15	Tableau 15 : le personnel de la RBTW/BF	60
16	Tableau 16 : Acteurs et rôles dans la mise en œuvre du PAG	82
17	Tableau 17 : Sources possibles de financements	84
Figures		
0	Image page de Garde : Portique d'entrée du parc à Kabougou	Couverture
1	Figure 1 : Pluviométries annuelles décennales (2002-2012)	29
2	Figure 2 : population des communes de du WAP	35
3	Figure 3 : piste régionale	47
4	Figure 4 : travaux d'aménagement des pistes et passages difficiles en HIMO/	48
5	Figure 5 : une mare naturelle dans le parc	48
6	figure 6 : Travaux de construction d'une digue de barrage dans la RBTW	49
7	Figure 7 : types de miradors existant dans la RBTW	52
8	Figures 8: quelques modeles de panneau dans la RBTW	52
Cartes		
1	Cartel 1 : Aires protégées formant le complexe WAPO	9
2	Carte 2 : Localisation de la RBTW	18
3	Carte 3 : Réseau hydrographique de la RBT-W	30
4	Carte4 ; Carte de la végétation de la RBTW/BF	32
5	Carte 5: couloir de transhmance dans la RBTW/BF	39
6	Carte 6 : Cartes des infrastructures du PARC	50
7	Carte 7: secteurs de surveillance et distribution de carcasses d'éléphants	57
8	Carte 8 : Zonage de la RBTW	90
9	Carte 9 :L'aménagement des points d'eau dans la RBTW	92
10	Carte 10 : L'aménagement des salines	94
11	Carte 11 : secteurs de surveillance dans la RBTW	98



INTRODUCTION



I. INTRODUCTION

Dans la sous-région Ouest africaine, les ressources naturelles renouvelables paraissent à des époques reculées, comme une chose inépuisable. Depuis quelques décennies, la dégradation de ces ressources a pris des proportions inquiétantes du fait de l'accroissement démographique qui a pour implication la tendance à une sur occupation de l'espace et une surexploitation de ces ressources par l'utilisation de systèmes et méthodes d'exploitation destructives. Bien que le Burkina Faso n'échappe pas à ces phénomènes, le pays dispose toujours d'un réseau d'aires protégées possédant des potentialités importantes qu'il s'efforce de préserver avec l'appui de ses partenaires.

Dans cette perspective, le pays et ses voisins que sont le Benin et le Niger ont obtenu de l'Union Européenne (UE) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un financement pour la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) pour gérer le complexe naturel transfrontalier W-Arly-Pendjari-Oti-Keran (WAPO) qu'ils se partagent.

Le PAPE est un programme régional concernant les parcs nationaux du W, d'Arly, de la Pendjari et de Oti-keran (Complexe WAPO) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, dénommé « Parcs de l'Entente ». Il fait suite à d'autres interventions précédentes (ECOPAS, projet WAP etc) et vise à assurer une gestion cohérente de l'ensemble écologique centré sur les aires protégées concernées avec pour objectif global de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest à travers le renforcement de la conservation des écosystèmes du complexe WAPO dans une perspective régionale, et avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine

La RBTW est au cœur du WAPO et couvre une superficie de près de 35 000 km². C'est l'un des principaux réservoirs de conservation de la diversité biologique. A la faveur de la mise en œuvre du programme ECOPAS, un Plan d'Aménagement et de Gestion du W a été élaboré en 2005 et dont la validité a pris fin en 2010. Depuis lors, la RBTW est gérée sans un PAG alors que plusieurs projets et programmes ont continué d'apporter un appui pour la réalisation d'actions d'aménagement et de gestion. C'est pour cette raison que dans le cadre de la mise en œuvre actuelle du PAPE, il s'est révélé nécessaire de combler ce vide en faisant une relecture de ce PAG afin de doter le parc d'un document d'orientation et de planification à jour pour la conservation et l'utilisation durable de ses ressources.

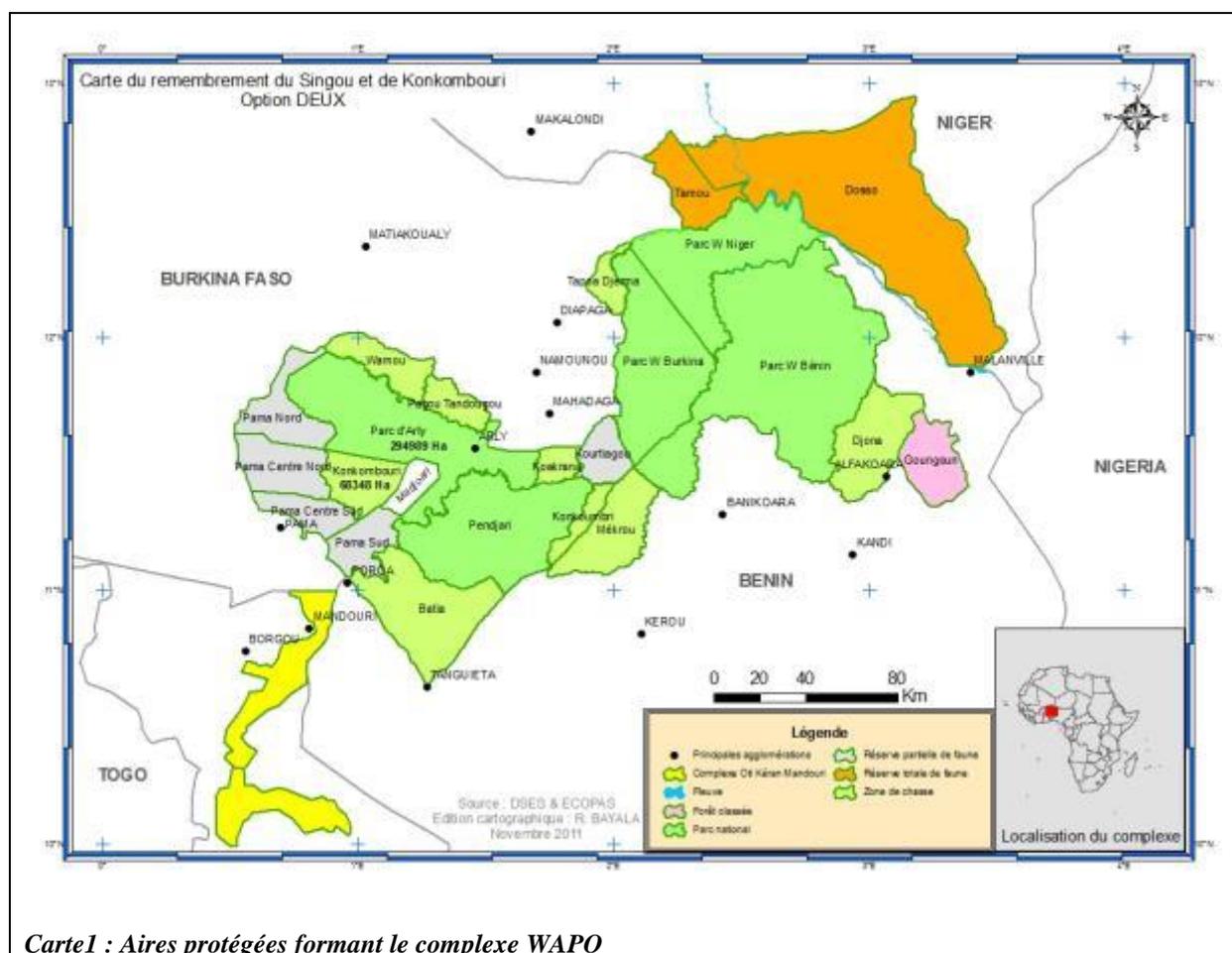
Depuis leur création par l'administration coloniale, les différentes aires du WAPO ont été gérées sans harmonisation entre les États. Récemment un schéma directeur d'aménagement et de gestion concertée du WAPO a été élaboré et est devenu dès lors le cadre de référence pour l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion pour chaque AP.

Le présent rapport fait l'état des lieux de la situation actuelle du parc W. La réalisation de cet état des lieux est la première phase du processus de réactualisation du PAG.

1.1. Valeur exceptionnelle de la RBTW

La réserve de biosphère transfrontalière et parc régional du W (RBTW), constitue avec la réserve de biosphère et parc national de la Pendjari (Bénin), le parc national d'Arly (Burkina Faso), la réserve de biosphère du complexe Oti-Kéran-Mandouri OKM (Togo) ainsi que les

réserves partielles attenantes et les forêts villageoises, un complexe naturel transfrontalier de 35 000 km² en incluant les aires riveraines que se partagent le Bénin, le Niger, le Burkina Faso et le Togo



Carte1 : Aires protégées formant le complexe WAPO

Le complexe WAPO est le plus grand et le plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'ouest, le territoire le plus significatif pour la conservation in situ des éléphants et le dernier bastion de conservation des lions dans toute la sous-région d'Afrique de l'ouest et un refuge naturel le plus viable disponible aux espèces d'animaux vulnérables et/ou menacées de la sous-région (PNUD, 2005). La position privilégiée du WAPO (à cheval entre les bassins des fleuves Niger et Volta) offre une protection naturelle aux espèces endémiques d'eau douce de ces deux bassins. De part son étendue, sa continuité et la diversité de ses paysages, le complexe WAPO est l'unique refuge le plus viable pour la conservation de la diversité biologique et le plus important héritage naturel et culturel d'Afrique soudano-sahélienne (PRODOC_1617 W Arly Pendjari_140707).

1.2. Contexte de l'approche régional et transfrontalier de la gestion du W

Le désir d'une gestion concertée des aires protégées contiguës des trois États (Bénin, Burkina Faso et Niger) date de longtemps et c'est en juillet 1984, qu'une réunion s'est tenue à Cotonou pour jeter les bases de cette collaboration. Plusieurs rencontres ministérielles ont été organisées par la suite aboutissant à l'affirmation effective de la volonté politique des trois États de gérer ensemble cet espace transfrontalier. La « Déclaration de la Tapoa » en mai

2000, est une étape d'intégration importante et témoigne de la volonté politique d'intégration et le désir de considérer les Parcs W comme une entité unique à gérer dans une vision régionale.

Sur la base des Accords de Lomé III, liant les pays A.C.P. à l'UE, les trois Etats ont bénéficié de l'appui de l'Union Européenne pour la création du Programme Parc Régional W (ECOPAS) à partir de janvier 2001. L'objectif de cette intervention était d'inverser les processus de dégradation des ressources naturelles, en préservant la biodiversité du Complexe, au bénéfice des populations riveraines et des zones d'influence. En novembre 2001 les Etats ont opté pour le choix de *l'approche orientée écosystème* comme instrument de conservation du Complexe WAP et le 4 novembre 2002, le Parc Régional W est devenu la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W-RBT-, la toute première en Afrique.

1.3. Fondements, Principes juridiques et orientations politiques

1.3.1. Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) du complexe WAPO

Le complexe WAPO dispose d'un Schéma Directeur d'Aménagement (SDA). Ce Schéma Directeur est basé sur un accord quadripartite, actuellement encore en voie de validation. Il matérialise la volonté des Etats concernés (Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo) et de leurs partenaires d'impulser une dynamique durable de conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles du complexe, soutenue par des mécanismes de financement durable. Le SDA est un document de planification qui fixe pour le complexe WAPO, des orientations fondamentales et harmonise les programmes des quatre Etats ainsi que ceux des collectivités locales et des établissements et services publics. Le SDA constitue de ce fait un cadre de cohérence pour les actions en matière de gestion concertée des différentes aires protégées du WAPO. Il donne les orientations pour la planification et la mise en œuvre de la gestion concertée des AP. Le PAG de la RBTW est élaboré sur la base de ces orientations

1.3.2. Principes juridiques

Outre les principes généraux de la prise en compte du genre, de respect de la justice, de l'équité et de la recherche de la paix sociale, et de la bonne gouvernance, la réactualisation du PAG/PW s'appuiera sur les principes ci-après pour son élaboration et sa mise œuvre.

- ≡ Le principe de la précaution ou la protection
- ≡ Le principe de la mise en valeur
- ≡ Le principe de la participation
- ≡ Le principe de la subsidiarité
- ≡ Le principe de la transparence et la responsabilité

1.3.3. Orientations politiques

Au niveau national

Sur le plan national, on peut citer entre autres documents de référence :

- ≡ La Stratégie nationale et le plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique
- ≡ La Stratégie Nationale de mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- ≡ La politique nationale en matière d'environnement (PNE)

- ≡ La politique forestière nationale Le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN/LCD)
- ≡ La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
- ≡ La Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD)
- ≡ Le Programme National du Secteur Rural (PNSR)
- ≡ La Politique nationale de bonne gouvernance.
- ≡ La Stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques
- ≡ La Lettre de développement du secteur de l'énergie

Au niveau régional

Au niveau régional, la cohérence des interventions avec les initiatives suivantes : Le nouveau partenariat sur le développement de l'Afrique (NEPAD), le Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA).

Au niveau international

Les engagements politiques au niveau international sont en relation avec l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les OMD consacrent la préservation de l'environnement (Objectif 7) à travers quatre cibles.

1.4. Résumé sur le PAGW 2006-2010 de la RBTW

C'est dans cadre de la mise en œuvre du programme ECOPAS qu'un plan d'Aménagement et de Gestion du W a été élaboré en 2005 pour une validité de cinq ans. Prenant en compte les problématiques majeures qui affectent les trois pays, ce PAG avait pour vision de consolider la démarche d'appropriation de la part des trois Etats et répartir les responsabilités afin de mettre en œuvre les prérogatives d'aménagement et de gestion entre les trois administrations nationales de tutelle des AP appuyées par une instance régionale commune. Il n'y avait donc pas de prévisions proprement dites en termes de qualification des actions à mettre en œuvre mais plutôt des orientations qui devaient inspirer chaque État pour la gestion de sa composante. Le contenu du PAGW était le suivant :

Partie 1 : état des lieux de la réserve de biosphère transfrontalière du W

Cette partie donne un aperçu détaillé sur l'historique de la région du W et de la gestion antérieure du Parc Régional W, le complexe écologique WAP et le contexte institutionnel international du Parc Régional W, les mesures légales et réglementaires intéressant la RBT W, les activités humaines et les ressources (biologiques et culturelles) de la zone et Le Programme Régional Parc W (ECOPAS

Partie 2 : stratégie pour la gestion de la réserve de biosphère transfrontalière du W

Cette partie donne les principes et orientations stratégiques adoptés et les enjeux institutionnels. Elle indique également l'approche spatiale et territoriale à suivre et la stratégie de gestion dans les AP et dans les périphéries et la coordination régionale

Partie 3 : mise en œuvre du PAG de la réserve de biosphère transfrontalière w

Cette partie donne des indications sur la mise en œuvre du PAG et les organigrammes aux niveaux national et régional. Elle donne également l'estimation globale des actions et du PAG/W et sa répartition selon les priorités.

1.5 Processus d'élaboration du PAG

1.5.1. Approche globale

L'approche méthodologique adoptée pour la réactualisation du PAG prévoit trois phases:

- ≡ planification et préparation de la mission;
- ≡ collecte des informations sur la mise en œuvre de l'ancien PAG (état des lieux suivi d'une synthèse et analyse des données collectées
- ≡ actualisation du PAG en collaboration avec les deux autres pays.

L'approche retenue, se veut participative et itérative et privilégie la concertation et le travail en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés de la gestion de la RBTW dont les principaux sont :

- ≡ l'UEMOA, l'UICN et le PNUD qui interviennent dans la RBTW ;
- ≡ les structures centrales et déconcentrées de l'Etat en charge des aires protégées du complexe WAP (DGFF, OFINAP, Gouvernorat de l'Est, HC/Tapoa, DREDD/Est, DPEDD/Tapoa ;
- ≡ les Collectivités Territoriales (Conseil Régional de l'Est, communes urbaines et rurales du ressort de l'étude) ;
- ≡ les coordinations et gestionnaires du PAPE ;
- ≡ les comités de gestion des parcs ;
- ≡ les associations villageoises notamment les comités de gestion de la faune (CGF) ;
- ≡ les partenaires (ONGs, associations locales) à la conservation et au développement ;
- ≡ le secteur privé (les concessionnaires et guides de chasse et de tourisme de la zone) ;
- ≡ les instituts et les universités partenaires.

1.5.2. Planification et préparation de la mission

Cette phase a consisté en la rencontre de cadrage tenue le 24 juillet 2014 dans les locaux de la Direction de la Faune et des Chasses à Ouagadougou. Cette rencontre a permis de :

- ≡ prendre contact et d'échanger avec le commanditaire, les structures de tutelles des aires protégées et les responsables du PAPE au niveau national ;
- ≡ approfondir et de définir les modalités d'exécution de l'étude.
- ≡ peaufiner, les propositions techniques ;
- ≡ mettre au point les modalités pratiques de démarrage de la mission ;
- ≡ recueillir auprès du PAPE et des structures de tutelles des aires protégées la documentation et les informations de base nécessaires à la conduite de la mission ;
- ≡ échanger sur les questions liées à l'organigramme dans la structure de gestion, au conseil scientifique, la définition de la périphérie etc.

1.5.3. Évaluation de la mise en œuvre du PAG 2006-2010

L'évaluation de la mise en œuvre du PAG a consisté à collecter les informations y relatives et de les analyser. L'établissement de l'état des lieux a pour but de faire le point sur la gestion de la RBT en vue de faire des propositions qui permettront d'actualiser le PAG/W 2006-2010. Cette phase est marquée par les étapes suivantes :

Étape 1 : La collecte des informations de base

Elle a consisté à :

- ≡ faire une recherche et une exploitation documentaire sur les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du PAG depuis 2005 ;
- ≡ effectuer des visites des réalisations sur le terrain ;
- ≡ réaliser des enquêtes auprès des acteurs concernés par le PAG afin de recueillir des informations complémentaires sur les activités.

La recherche documentaire s'est faite à divers niveaux (structures du MERH au niveau central et déconcentré (DGFF, DFC, DREDD, DPEDD), des partenaires (PNUD, et autres projets et programmes en cours, archives et personnes ressources), des structures des ministères en charge du développement rural (agriculture, élevage), les partenaires au développement (PAPE, UEMOA, PNUD).

Les visites terrain ont été faites à l'intérieur du parc, dans les périphéries et dans les autres lieux d'application du PAG. Quant aux enquêtes elles ont été faites auprès de structures, partenaires et des personnes ressources ciblées pour leur implication présente ou passée dans la gestion de la RBTW. Elles ont été également faites à travers des sorties terrain au niveau de la RBT/W mais aussi dans les services déconcentrés.

Étape 2 : L'analyse des données collectées (évaluation du PAG)

L'analyse des données collectées a été faite à trois niveaux distincts

Niveau 1 : De la gestion des aires protégées

Le travail a consisté à jeter un regard critique sur les réalisations faites dans le parc en terme d'aménagement, de surveillance et de protection de la zone, du renforcement des capacités des acteurs, du suivi écologique et de recherche appliquée (inventaires et autres investigation sur le milieu naturel) et de la valorisation des ressources du parc (notamment par l'éco-tourisme). L'objectif est de :

- ≡ vérifier les résultats atteints en rapport aux prévisions du PAG ;
- ≡ identifier les contraintes justifiant les éventuels écarts;
- ≡ déterminer les impacts des actions menées ;
- ≡ identifier les contraintes majeures de la gestion du parc et de faire des propositions pour le nouveau PAG ;

Niveau 2 : Du contexte socio-économique

Pour ce qui est des aspects socio-économiques, il était question de passer en revue les actions socioéconomiques réalisées dans les périphéries du parc en rapport avec le PAG 2006-2010 :

- ≡ apprécier le degré de participation des communautés dans la mise en œuvre du PAG
- ≡ voir si la population riveraine a connu une évolution depuis le PAG passé en termes d'effectifs et de nombre de villages et les implications que cette situation pourrait avoir sur la gestion du parc ;
- ≡ voir si les préoccupations des communautés ont connu des débuts de solutions ;
- ≡ voir si des nouvelles préoccupations sont apparues sur le terrain
- ≡ apprécier le degré de collaboration entre les gestionnaires du parc et les populations ;
- ≡ faire une analyse des forces et des potentialités en présence ;
- ≡ faire des propositions d'actions au profit de la périphérie dans le nouveau PAG.

Niveau 3 : Des principes juridiques et orientations politiques

A ce niveau l'examen et l'analyse devaient se rapporter aux différents accords et conventions relatifs aux aires protégées notamment la convention de Ramsar, la CITES ou convention de Washington, la convention de Bonn, la CDB (Convention sur la diversité biologique), la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO), la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et l'accord tripartite sur la lutte anti-braconnage.

Au niveau national, la définition des principes et l'analyse devait tenir compte du cadre législatif et réglementaire relatif à la gestion des AP et les documents de politiques..

Niveau 4 : Des travaux géomatiques

Les tâches à réaliser étaient :

- ≡ la collecte des données auprès du Commanditaire et de l'administration de gestion du Parc W du Burkina Faso (Fichiers de forme : shapefiles et autre documentation) ;
- ≡ le calage de la méthode de production des cartes, de la classification automatique et de d'interprétation de l'occupation des terres ;
- ≡ la production d'un catalogue d'échantillonnage et de grille de photo interprétation ;
- ≡ la collecte d'informations à référence spatiale dans le parc et sa périphérie ;

1.6. Période de couverture du PAG

Le PAG se veut être un document d'orientation et de planification dont se dotent les gestionnaires de la RBTW pour la conservation et l'utilisation durable des ressources. Le document doit contenir les principaux éléments d'un schéma d'aménagement et de gestion de la zone, décrire les activités à réaliser, définir les besoins et faire ressortir les procédures à suivre pour atteindre les objectifs fixés. Le PAG se fixe des objectifs sur dix (10) ans et vise :

- ≡ le renforcement des capacités des acteurs
- ≡ le renforcement des infrastructures
- ≡ l'amélioration des activités de suivi
- ≡ l'amélioration de la situation de la diversité biologique

Néanmoins il demeure dynamique, et de ce fait susceptible de subir des réajustements suite à une éventuelle révision à mi-parcours

1.7. Partenaires techniques et financiers de la RBTW/BF

Les partenaires techniques et financiers du parc W sont constitués essentiellement de l'Etat, des projets et programmes, ainsi que des ONG et associations. De nos jours, en dehors de l'Etat, c'est surtout le projet PAPE qui est le principal partenaire financier du parc. D'autres partenaires comme Born free soutiennent le parc de façon ponctuelle.

Quant aux ONG et associations présentes sur le terrain, elles appuient surtout les actions de développement au niveau des villages riverains.



PRESENTATION ET DIAGNOSTIC GENERAL DE LA RBTW/BF

II. PRESENTATION ET DIAGNOSTIC GENERAL DE LA RBTW/BF

2.1. Historique

L'entité actuelle du parc du W a été créée en tant que zone de refuge du W (1926) par l'administration coloniale française. Elle est constituée de trois parcs nationaux, situés à la jonction des trois Etats, Bénin, Burkina Faso et Niger suivant l'arrêté portant création de la Réserve du « Parc National du W » signé le 13 novembre 1937. L'arrêté n°2606 du 14 Avril 1953 devrait annuler le précédent en ce qui concerne la partie du parc en territoire burkinabé qui a été transformée en réserve totale de faune. Cette réserve est transformée en Parc National le 04 Août 1954 par l'arrêté N°6009 SET (Nacoulma & al. 2010). Le nom « W » donné à cette entité, vient de la forme en «W» des méandres du lit du fleuve Niger à sa limite nord

La délimitation définitive du Parc est intervenue au cours des années 60 et la gestion centralisée régionale fit place à une gestion sectorielle suivant les orientations politiques, la législation, la réglementation de chaque pays. Cette situation a perduré jusqu'en 1984 où des initiatives ont été prises pour mettre en place un système de collaboration entre les trois états. C'est suite à une initiative conjointe du Bénin et du Burkina Faso qui se partagent un continuum transfrontalier constitué d'un ensemble de parcs et de zones cynégétiques (parc W pour les deux pays, réserves de Kourtiagou, Arly, Pama et Madjaori pour le Burkina et la Pendjari pour le Bénin) qu'a eu lieu l'instauration d'une collaboration transfrontalière pour la gestion du Parc W. Cette initiative a été matérialisée par l'accord de lutte contre le braconnage signé le 12 juillet 1984, auquel est venu adhérer le Niger en 1986. Un peu plus tard en 1987, les trois pays avec l'appui de plusieurs partenaires ont convenu de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale commune de conservation à travers la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes régionaux.

En effet la recrudescence des pressions néfastes sur les AP (braconnage, occupations agricoles, intensification de la culture du coton dans les zones périphériques, forte présence constatée du bétail domestique) ont clairement révélé la nécessité d'une concertation à l'échelle régionale (EU, 2010 ; projet WAP, 2011).

La RBTW est une entité de 10 300 km² d'une très grande importance pour la conservation de la diversité biologique au niveau des trois Etats. Elle a été plus récemment classée comme Réserve de Biosphère Transfrontalière (MAB/UNESCO). La composante du Niger est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En novembre 2001 les Etats ont opté pour le choix de *l'approche orientée écosystème* comme instrument de conservation du Complexe WAP et le 4 novembre 2002, le Parc Régional W est devenu la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (RBTW), la toute première en Afrique. A cause de sa diversité biologique, la multitude de ses zones humides et sa diversité culturelle (Paris, 2002), le Parc Régional du W a été classé le 27 octobre 1990 comme Site Ramsar inscrit sur le Patrimoine Mondiale de l'Humanité de l'UNESCO (seulement dans sa partie nigérienne)

2.2. Superficie et localisation

La RBTW est au cœur d'un complexe naturel transfrontalier (complexe WAPO) de près d'un million d'hectares.

Au Bénin, le Parc national du W du Bénin, couvre une superficie de 577 236 ha, tandis que les zones de chasse du Djona (118 947 ha) et du Mekrou (110 530 ha), adjacentes font parties de la zone tampon du WAPO.

Au Niger, le Parc National du W du Niger est de 221 142 ha. La réserve totale de Tamou (76 345 ha) créée en 1962 lui sert de zone tampon. La partie nigérienne du complexe recouvre aussi la Réserve partielle de faune de Dosso (538 456 hectares) créée en 1962 et une zone banale dite « zone girafes » située à une soixantaine de kilomètres de Niamey dans la région de Kouré et du Dallol Bosso Nord dernier refuge des dernières girafes d'Afrique de l'ouest.

Au Burkina Faso, la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W du Burkina Faso (RBT-W-BF) comprend : Une aire centrale qui est constituée du Parc national du W (2 350Km²) ; Une zone tampon qui comprend la réserve partielle de faune de la Kourtiagou (510 Km²) et la zone cynégétique de chasse sportive de Tapoa Djerma (300 Km²) ; soit une superficie de 810 Km². Les zones villageoises d'intérêt cynégétique à la périphérie des concessions de chasse sportive font partie intégrante de cette aire de transition qui correspond aux espaces les plus anthropisés (agriculture, élevage) s'étendant depuis la limite extérieure de la zone tampon sur un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres. Il s'agit donc du reste des territoires des communes de Logobou, Tambaga, Tansarga, et Diapaga.

La RBTW/BF est localisée dans la province de la Tapoa, située dans la partie orientale du pays et s'étendant entre les parallèles 11°24,728' et 12°22,435' de latitude Nord et les méridiens 1°50,446' et 2°22,320' de longitude Est.

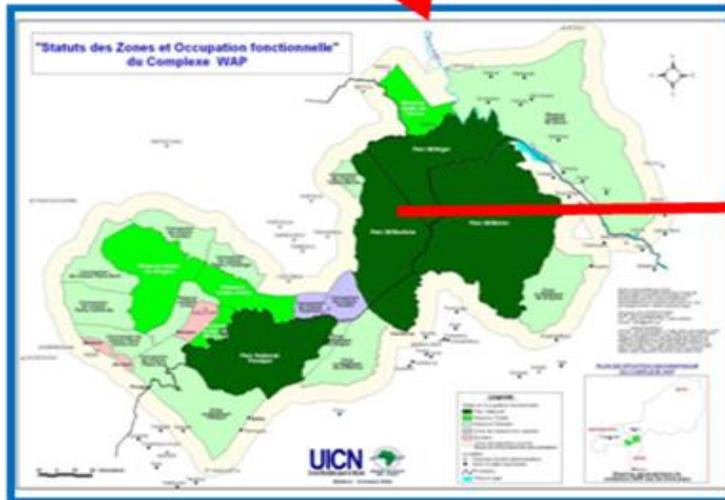
Elle est limitée à l'Est par la composante W Niger et Bénin, à l'ouest par les départements de Diapaga et Tansarga, au nord par le département de Botou et au Sud par le département de Logobou et la composante W Bénin de sa portion Sud

La carte N°2 : de localisation de la RBT/BF°, situe la Réserve de la Biosphère Transfrontalière du W par rapport à l'Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso

Burkina Faso - Benin - Niger



Le complexe W-Arly-Pendjari



Carte 2 : Localisation de la RBTW

2.3. Cadre juridique et institutionnel

2.3.1. Conventions et accords internationaux

2.3.1.1. Au niveau bilatéral

La problématique de la gestion transfrontière des ressources naturelles a conduit le Burkina Faso à prendre des engagements au niveau bilatéral.

1. L'accord de lutte contre le braconnage entre la République Populaire du Bénin et la République de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) signé le 20 août 1984, puis étendu plus tard au Niger en est une illustration parfaite.
2. La réunion ministérielle de Kompienga (06/02/1997),

2.3.1.2. Au niveau régional

Le Burkina Faso est membre de plusieurs institutions sous-régionales faisant de l'environnement et des ressources naturelles des axes forts de leurs actions. Il s'agit notamment := La réunion de concertation sur le démarrage du programme ECOPAS tenue à Ouagadougou sous l'égide de l'UEMOA (03/2000),
= La réunion ministérielle de La Tapoa (05/2000).
= L'Accord tripartite sur la gestion de la transhumance dans la zone de la RBT W Cotonou (02/2004)
= L'Accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W signé en 2008 est né de la volonté commune des Etats parties (Burkina Faso, Bénin, Niger) d'appréhender la gestion des ressources naturelles à l'échelle des écosystèmes et a favorisé entre eux, la gestion concertée du complexe du W avec le soutien de la Communauté Européenne

Cet Accord s'applique à tous les domaines de gestion durable de la Réserve et vise les objectifs principaux suivants :

la protection et la valorisation des patrimoines naturels, archéologiques et culturels de la RBT/W ;

l'harmonisation des politiques de développement et de gestion des patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans la RBT/W, dans le respect des préoccupations et intérêts communs des Etats Parties ;

la promotion et la gestion décentralisée et le partage équitable des bénéfices entre les acteurs de la gestion de la RBT/W.

L'Accord de gestion concertée crée les organes suivants :

le Conseil d'Orientation (CO),

le Comité Technique de Suivi (CTS),

l'Organe de Gestion (OG),

le Conseil Scientifique (CS).

Le Conseil d'Orientation a pour rôle principal de définir les lignes directrices visant à harmoniser entre les trois pays les politiques sectorielles en matière de protection et de valorisation de la biodiversité.

Siègent au sein du Conseil d'orientation :

les Ministres en charge des Aires Protégées et Parcs nationaux dans les Etats membres, qui en assurent la présidence de manière rotative ;

le Président de la Commission de l'UEMOA ou son représentant et le Directeur Régional de l'UICN ou son représentant en qualité d'observateurs.

Cette composition n'est pas restrictive, dans la mesure où selon les spécificités, le CO peut être étendu à d'autres ministres, représentants de structures régionales et partenaires au développement.

Le Comité Technique de Suivi, quant à lui, veille à la mise en œuvre des orientations du CO, analyse et approuve la planification annuelle proposée par l'organe de gestion, ainsi que le plan de financement y afférent. Il contrôle également la bonne application du plan d'aménagement et de gestion. Il détermine par ailleurs les orientations scientifiques en matière de protection de la biodiversité et en matière économique, sociale, archéologique et toute autre matière adéquate en collaboration avec le comité scientifique. Enfin, le CTS prépare les réunions du CO. Les membres du Comité Technique de Suivi sont:

- un représentant des trois Administrations de tutelle ;
- les membres de l'Organe de Gestion ;
- les membres du bureau du Conseil Scientifique ;
- les représentants des populations ;
- les représentants des opérateurs privés du secteur du tourisme, ou de tout secteur développant des activités en lien avec la gestion de la RBT/W.

À ces membres à voix délibérative, il faut ajouter le Président de la Commission de l'UEMOA ou son représentant et le Directeur Régional de l'UICN ou son représentant qui assistent au Comité en qualité d'observateurs. Des organismes intervenant dans le domaine de l'environnement, des institutions de recherche et des bailleurs de fonds peuvent aussi y être invités en qualité d'observateurs.

S'agissant de l'Organe de Gestion, il est chargé de :

- participer à la valorisation de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W au niveau local, national et international ;
- exécuter les activités en partenariat avec toutes les structures locales concernées ;
- mettre tout en œuvre pour réaliser les objectifs fixés par le présent Accord dans le respect des principes énoncés à l'article 2 ;
- préparer, élaborer et réviser le Plan d'Aménagement et de Gestion en rapport avec toutes les parties prenantes ;
- élaborer et mettre en œuvre les plans d'action annuels conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion de la RBT/W en vigueur ;
- assurer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- mettre en œuvre les recommandations du CTS.

Il est composé des trois conservateurs nationaux, de leurs adjoints et du personnel technique, administratif et d'appui. Les États Parties à l'Accord désignent, pour une durée de deux (2) ans et de façon tournante, le Conservateur de la RTB/W parmi les trois (3) conservateurs nationaux.

Concernant enfin le Conseil Scientifique de la RBT/W, il faut noter que cet organe est chargé d'assurer les fonctions d'aide à la programmation et de suivi évaluation des activités de recherche dans ladite Réserve.

Constitué de scientifiques – ressortissants des États Parties - impliqués dans la vie scientifique de la RBT/W, de représentants des institutions nationales, régionales et internationales de recherche – qui sont tous proposés par le CTS - le Conseil scientifique a pour tâches de :

- ≡ promouvoir les actions de recherche et de favoriser la formation au sein de la RBT/W ;
- conseiller le CTS et les organes de gestion technique et scientifique de la RBT/W ;

participer à la diffusion des recherches menées dans la RBT/W
émettre des avis sur les initiatives et projets de recherche dans la RBT/W ;
planifier et évaluer les activités de recherche menées dans le cadre de la RBT/W.

Il est aussi l'interlocuteur privilégié des structures, institutions et organisations susceptibles de constituer des partenariats scientifiques avec la RBT/W.

- ≡ du Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ;
- ≡ de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ;
- ≡ de l'Autorité de mise en valeur du Liptako-Gourma
- ≡ de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger.
- ≡ de la Convention sur les formalités de chasse applicable aux touristes entrant dans les pays du conseil de l'Entente. (Convention N° 45-CE-FONDS-CA-76 du 26/07/76) ;
- ≡ de la convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles. Cette convention, dite convention d'Alger est entrée en vigueur au Burkina le 28 septembre 1969 et a été relue le 11 juillet 2003. Entre autres points, cette convention définit la typologie des espaces protégés en fonction de leur vocation et de leur statut ;

Les interventions de ces institutions visent surtout le renforcement des capacités institutionnelles des Etats membres à travers une meilleure harmonisation des législations et réglementations nationales dans les domaines de l'environnement ainsi que l'exécution de projets / programmes de développement forestiers transfrontaliers.

2.3.1.3. Au niveau international

Les programmes de la Politique Forestière Nationale s'intègrent dans des thématiques transversales ayant fait l'objet de conventions internationales ratifiées par notre pays. Les principales conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso sont :

- ≡ La convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO : Datée du 2 juillet 1987, cette convention est active et le Burkina en est bénéficiaire à travers la reconnaissance de la réserve de la biosphère de la mare aux Hippopotames comme patrimoine mondial. Le complexe du parc W est également inscrit dans cette perspective ;
- ≡ La convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) dont l'entrée en vigueur pour le Burkina date du 11 janvier 1990 ;
- ≡ La convention de BONN relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1-01-1990) ;
- ≡ La convention de BERNE sur la conservation de la faune et de la flore sauvage européenne élargie à l'Afrique (1-10-1990) ;
- ≡ La convention ayant trait aux zones humides d'importance internationale comme habitats des oiseaux d'eau dite "Convention de RAMSAR" (27-10-1990) ;
- ≡ Les trois conventions issues de la conférence de Rio (1992) : Convention sur la Diversité Biologique, Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

2.3.1.4. Au niveau national

Sur le plan juridique, la gestion de la biodiversité au Burkina Faso se fonde sur les principaux textes législatifs, réglementaires et les conventions en matière de gestion des ressources naturelles. ci dessous

≡ La Constitution

La constitution du Burkina Faso, adoptée le 02 juin 1991, énonce dans son préambule que le « peuple souverain du Burkina Faso (est) conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement ». D'autres dispositions constitutionnelles illustrent cet engagement du pays à une gestion rationnelle de l'environnement. Ainsi par exemple : Article 29 : « Le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ». Article 30 : « Tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes [...] portant atteinte à l'environnement ».

≡ La Loi N° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso

C'est la principale loi de gestion des ressources naturelles (forêts, faune et pêche) au Burkina Faso. Elle fixe, conformément à l'esprit de la politique forestière nationale, l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la gestion des ressources naturelles et vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations.

Le code forestier accorde le statut de richesses naturelles, intégrées au patrimoine national, aux ressources forestières (forêt, faune, et pêche) et affirme la responsabilité de l'Etat dans leur préservation. Il établit un lien avec l'aménagement du territoire et d'autres planifications sectorielles avec l'obligation de respecter l'intégration des actions forestières dans le cadre global du développement rural. Cette consigne précisée par l'Art. 64 établit que l'exploitation de forêts des collectivités territoriales doit répondre à l'exigence de l'intégration de la foresterie dans le développement rural. Elle contribue à la gestion optimale et durable de l'ensemble des productions agricoles, pastorales et forestières.

Le livre II traite de la protection de la faune et son chapitre II des aires de protection. En effet l'art 79 énumère les aires de protection existantes au Burkina Faso. Ce sont entre autres : les parcs nationaux, les réserves de faune, totales ou partielles, les réserves de la biosphère, les sanctuaires, les ranches, les refuges locaux et les zones villageoises d'intérêt cynégétique.

Des textes réglementaires de protection et de gestion de la faune et de son habitat ont été aussi adoptés. Nous citerons entre autres

- ≡ Décret N° 2013-212/PRES/PM/MESS/MRSI/MEDD portant création, attributions et composition d'un Comité national sur l'homme et la biosphère (MAB).
- ≡ La loi N° 006-2013/AN du 02 Avril 2013 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso

Le développement d'une nation est tributaire de sa capacité à maîtriser son environnement. Consciente de cette réalité, l'Assemblée Nationale a adopté en 1997, la loi N° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso. Ce code, qui constitue une loi-cadre en matière d'environnement a été élaboré pour servir de

source d'inspiration de tous les textes qui seront pris pour répondre aux aspirations profondes de notre peuple en matière de protection et de promotion de l'environnement. Cependant, après plus d'une décennie de mise en œuvre, cette loi présente de nos jours de nombreuses insuffisances dues en partie à l'apparition de nouveaux problèmes émergents en matière d'environnement. Par exemple la gestion des produits chimiques dangereux n'était pas prise en compte dans ce code. D'où l'adoption de la loi N° 006-2013/AN du 02 Avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso, en vue de prendre en compte les nouveaux problèmes émergents et de corriger les insuffisances constatées dans l'ancien code. Ainsi, s'agissant des problèmes émergents non pris en compte, on peut citer :

- ≡ La lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- ≡ La préservation de la biodiversité ;
- ≡ La lutte contre l'utilisation incontrôlée des produits chimiques dangereux ;
- ≡ L'amélioration du cadre de vie à travers la sécurité des ouvrages et la décence des habitations ;
- ≡ La lutte contre les mauvaises occupations et gestion de l'espace ;
- ≡ La lutte contre la dégradation et l'épuisement ainsi que la lutte pour une gestion rationnelle des ressources naturelles.

Les insuffisances relevées dans l'ancien code ont été corrigées par ce nouveau code.

❖ La loi N° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au BF et son décret N° 2014-481/PRES/PM/MATD/MEF/ MUH portant conditions et modalités d'application

Le régime foncier et les mesures de protection de l'environnement initiées par un Etat sont intrinsèquement liés. En effet, la terre est le support de l'ensemble des ressources naturelles et une adéquate législation foncière est gage d'une meilleure conservation des ressources naturelles. Le régime foncier burkinabè a connu une évolution en 2012 avec l'adoption de la Loi N° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) La loi, selon son article 1^{er} a pour objet la détermination du statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la règlementation des droits réels immobiliers et les orientations d'une politique agraire. Elle s'applique au domaine foncier national. La RAF est définie comme la « restructuration de l'espace agraire notamment les terres agricoles au moyen de l'aménagement et de la redéfinition des droits d'accès, d'exploitation et de contrôle de la terre »¹

En dépit de quelques risques réels d'atteinte à l'environnement, on constate de façon générale que les particuliers font des efforts considérables pour assurer la protection des sols dans leurs exploitations. L'appropriation individuelle, par le biais du titre de propriété ou du droit de jouissance, a montré à cet égard son efficacité dans la protection de l'environnement, en particulier sous l'empire du droit coutumier traditionnel qui, dans plusieurs pays africains, reste en conflit avec une législation moderne souvent étrangère aux réalités socioculturelles profondes »². Toutefois, il demeure indispensable d'encadrer l'appropriation privée de la terre par des exigences de développement durable afin d'éviter que ne se produisent des abus. C'est dans cette optique que la RAF consacre le principe de l'aménagement et de développement durable du territoire. Elle considère à cet effet que, le principe de l'aménagement et de développement durable du territoire est un « concept qui vise le

¹ Article 4

² Maurice KAMTO, Droit de l'environnement en Afrique ; Paris, Edicef-AUPELF, 1996, p. 92.

développement harmonieux intégré et équitable du territoire ». Ce principe, qui doit contribuer à assurer le « renforcement du partenariat entre l'Etat, les collectivités et les autres acteurs du développement »³, repose sur deux postulats que sont, à la lecture de l'article 40 :

- ≡ Le principe de la conservation de la diversité biologique
- ≡ Le principe de la conservation des eaux et des sols.

❖ **La loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso et ses modificatifs**

Elle détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales.

Elle précise en outre que la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale ; que la décentralisation est accompagnée d'une déconcentration des services de l'Etat dans le but de renforcer les capacités d'action des collectivités territoriales ; et que la représentation de l'Etat sur le territoire national s'effectue à travers des circonscriptions administratives.

La décentralisation allège la tâche de l'Etat dans la gestion des services publics, dans la mesure où celui-ci transfère aux collectivités territoriales des compétences pour qu'elles les exercent elles-mêmes. Elle constitue un moyen d'éducation des citoyens qui participeront à la désignation de leurs représentants pour l'exercice du pouvoir local. Toutes choses qui permettent de favoriser une pleine participation des communautés et une meilleure gestion environnementale, puisque les populations riveraines sont plus imprégnées de leurs réalités. Par ailleurs, dans le domaine environnemental, la gouvernance locale est liée à la notion de développement durable. De ce fait, les compétences en matière environnementale doivent être incluses parmi les compétences à transférer aux collectivités. Dans ce sens, le Conseil des Ministres du 16 juillet 2014 a adopté en séance ordinaire, vingt et un (21) décrets portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions et aux communes dans onze (11) domaines dont le foncier, l'aménagement du territoire, l'environnement et les ressources naturelles.

Ce transfert de compétences et des ressources en matière environnementales et des ressources naturelles donnera les moyens et capacités aux populations et aux collectivités de s'approprier la gestion de leurs ressources naturelles. Il convient de rappeler que la Loi indique que l'aménagement des terres doit tenir entre autres compte de la protection de l'environnement.

En ces articles 7 et 8 cette loi précise que le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales ; que la collectivité territoriale est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; que la collectivité territoriale constitue une entité d'organisation et de coordination du développement et que les collectivités territoriales sont : la région et la commune.

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la loi précise que : (i) le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation. ; (ii) que les espaces de production sont destinés principalement à l'agriculture, à l'élevage, à la foresterie, à la pisciculture et plus généralement à toutes les activités liées à la vie rurale ; et (iii) que les espaces de conservation constituent des zones de protection des ressources naturelles. Ils prennent notamment en compte les aires de protection de la flore et de la faune.

³ Article 37.

❖ **La loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau;**

En relation avec la gestion des ressources naturelles, les articles 34 et 35 imposent des zones de protection autour des retenues de barrages, des lacs, des mares, et d'une manière générale, des étendues d'eau destinées, au moins partiellement à la consommation humaine. L'article 41 stipule également que dans les parcs nationaux, les réserves de faune totales ou partielles, les réserves de la biosphère, ainsi que dans les zones humides d'importance internationale inscrites sur la liste prévue par la Convention de Ramsar du 12 février 1971, les actions susceptibles de porter atteinte à l'équilibre de ces écosystèmes ou d'affecter leur diversité biologique, sont réglementées et le cas échéant interdites.

≡ **Loi N° 034-2002/AN du 14 novembre 2002, portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso**

Cette loi fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvo-pastorales au Burkina Faso. Elle définit d'abord le champ d'application de la loi, définit un certain nombre de termes, fixe les principes fondamentaux du développement pastoral durable, les conditions d'exploitation des ressources forestières.

❖ ***La loi portant code minier au Burkina Faso***

Ce code (Loi n° 031-2003/AN du 08 mai 2003) régit la prospection, la recherche et l'exploitation de gîtes de substances minérales ainsi que leur traitement, leur transport et leur transformation. Elle fait obligation à tous les intervenants dans les mines et carrières à se conformer aux prescriptions législatives et réglementaires en matière de préservation de l'environnement.

❖ ***Loi portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso***

Adoptée en mars 2006, la loi détermine les conditions d'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGMs) et produits dérivés et précise les mécanismes d'évaluation, de gestion, d'information et de contrôle des risques qui peuvent découler de l'utilisation de ces OGMs. Elle s'applique à la mise au point, à l'expérimentation, à la production, à la diffusion, au stockage, à la destruction ou à l'élimination, et le mouvement transfrontière, y compris le transit de tout organisme génétiquement modifié ou produits dérivés.

❖ ***Loi N° 008-2014/AN portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso***

Cette loi fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso et a comme but de :

- ≡ créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées
- ≡ garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement.

Elle s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement publics ou privés au Burkina Faso.

2.3.2. Cadre institutionnel

La gestion de la biodiversité est basée entre autres, sur les compétences dévolues à l'Etat et aux collectivités territoriales. D'autres partenaires appuient l'Etat dans cette gestion. Ce sont : les partenaires techniques et financiers, les ONG et associations des communautés de base.

2.3.2.1. L'Etat

L'Etat ou le gouvernement est l'acteur prépondérant dans l'ensemble du dispositif de sécurisation du patrimoine naturel national. Au département de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH), s'ajoutent le Ministère en charge de l'agriculture et celui chargé des ressources animales. Le MERH forme avec ces deux Ministères, les départements en charge du développement rural.

D'autres ministères tels le Ministère en charge des Enseignements Secondaires supérieurs et de la recherche scientifique, le MIHU, le MTT, le MS, le MCA, le MATD concourent à la conservation de la biodiversité. Suivant le décret N° 2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013, portant organisation-type des départements ministériels au BF, tous les ministères sont organisés suivant ce décret. Par conséquent dans le cadre de notre étude, nous nous limiterons seulement à la présentation succincte de l'organigramme du MERH, département en charge des ressources fauniques.

Ainsi, l'organisation du Ministère s'articule ainsi qu'il suit :

Au niveau central, nous avons :

- **le Cabinet du ministre, chef de département comprend :**
 - ≡ un Directeur de Cabinet;
 - ≡ des Conseillers Techniques;
 - ≡ l'Inspection Technique des Services;
 - ≡ la Cellule des Chargés de Mission;
 - ≡ le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP-CONEDD) ;
 - ≡ l'Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (ARSN) ;
 - ≡ la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) ;
 - ≡ le Secrétariat particulier;
 - ≡ le Protocole du Ministre;
 - ≡ la Sécurité.

- **le Secrétariat Général**
Le Secrétariat général comprend:
 - ≡ les services du Secrétaire Général;
 - ≡ les structures centrales;
 - ≡ les structures déconcentrées ;
 - ≡ les structures rattachées ;
 - ≡ les structures de mission.

Les structures centrales du ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques comprennent :

- les structures centrales qui sont sous le contrôle direct du SG. Ce sont les directions générales, les directions et les services spécifiques; les directions générales spécifiques sont:

- **la Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)**

Elle assure la conception, l'orientation, l'appui-conseil et le suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière de forêts et de faune. Elle conçoit et veille à la mise en œuvre des techniques et dispositions appropriées afin d'aménager, d'exploiter et de valoriser les ressources forestières et fauniques.

- **la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable (DGPEDD).**

Elle a pour missions: la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'assainissement, d'éducation pour le développement durable, de lutte contre les pollutions et nuisances diverses, d'aménagement paysager, et de la promotion du développement durable.

- **Les directions transversales sont :**

- ≡ la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) ;
- ≡ la Direction des Marchés publics (DMP) ;
- ≡ la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) ;
- ≡ la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- ≡ la Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) ;
- ≡ la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) ;
- ≡ la Direction des Archives et de la Documentation.

Les directions générales, les directions qui composent les directions générales et les directions transversales sont respectivement dirigées par des Directeurs généraux et des Directeurs de service nommés par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre l'Environnement et des Ressources Halieutiques.

Les Services qui composent les directions spécifiques et les directions transversales, sont dirigés par des Chefs de service nommés par arrêté du Ministre.

- **Des structures déconcentrées**

Les structures déconcentrées sont les démembrements du ministère de l'environnement et du développement durable au niveau régional, provincial et départemental. Elles comprennent:

- ≡ les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) ;
- ≡ les Directions Provinciales de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) ;
- ≡ les Services Départementaux de l'Environnement et du Développement Durable (SDEDD).

- **Des structures rattachées**

Les structures rattachées du Ministère l'Environnement et des Ressources Halieutiques

- ≡ le Centre national de semences forestières (CNSF) ;
- ≡ l'École nationale des eaux et forêts (ENEF) ;
- ≡ l'Office national des aires protégées (OFINAP) ;
- ≡ le Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE) ;
- ≡ l'Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL) ;
- ≡ le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).

- **Des structures de mission**

Les structures de mission sont les projets et programmes de développement concourant à l'accomplissement des missions du ministère.

2.3.2.2. Les collectivités territoriales

Elles se composent des régions, des communes urbaines et des communes rurales ; elles constituent les organes au niveau décentralisé. La région, la commune urbaine et la commune rurale en concertation avec le Ministère en charge de l'Environnement et toute autre structure compétente de l'Etat sont responsables de la gestion des ressources naturelles. Le Code Général des Collectivités Territoriales confie aux collectivités territoriales de réelles compétences dans la gestion des ressources environnementales.

2.3.2.3 Les partenaires techniques et financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent les différents projets et programmes qui s'appliquent à l'échelle nationale en matière de gestion des ressources, tels le PAPE, le PAGREN, l'UICN, etc.

2.3.2.4 Les organisations de la société civile et le privé

Il s'agit des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Associations, de la Société Civile et du Secteur Privé. Les ONG et les associations écologiques contribuent à la protection des ressources naturelles à travers leur participation à l'éducation environnementale, au financement et à la réalisation d'actions concrètes sur le terrain.

En ce qui concerne le rôle du secteur privé, il se manifeste par la présence d'opérateurs privés tels que les concessionnaires de chasse ou de pêche, les mareyeurs, les gestionnaires des scieries, etc. Grâce à leur capacité de mobilisation financière, ils assurent la gestion des concessions ou des scieries.

2.4. Caractéristiques physiques

2.4.1. Climat

Le climat de la RBTW est de type soudanien, caractérisé par l'existence marquée d'une saison des pluies (juin à octobre) et d'une saison sèche (novembre à avril). En saison de pluies le maximum des précipitations est enregistré en juillet et août. Une variante climatique relativement plus aride caractérise la partie nord du parc tandis que l'extrême sud tend à être un peu plus humide. La pluviosité annuelle moyenne actuelle, enregistrée à Diapaga, est de 760 mm classant ainsi la zone périphérique du Parc W dans la zone climatique nord soudanienne avec des précipitations variant entre 750 mm à 950 mm (Fontès et Guinko, 1995). Les extrêmes pluviométriques ont été observés en 1971 pour une valeur minimale (497,7 mm) et en 1999 pour le maxima (1255,7 mm). Bien que la zone bénéficie d'un climat nord-soudanien, elle reste vulnérable face à une pluviométrie très variable d'une année à l'autre en terme de quantité d'eau tombée, de sa répartition dans le temps et le nombre de jours de pluies (figure : pluviométrie de Diapaga 2003-2012).

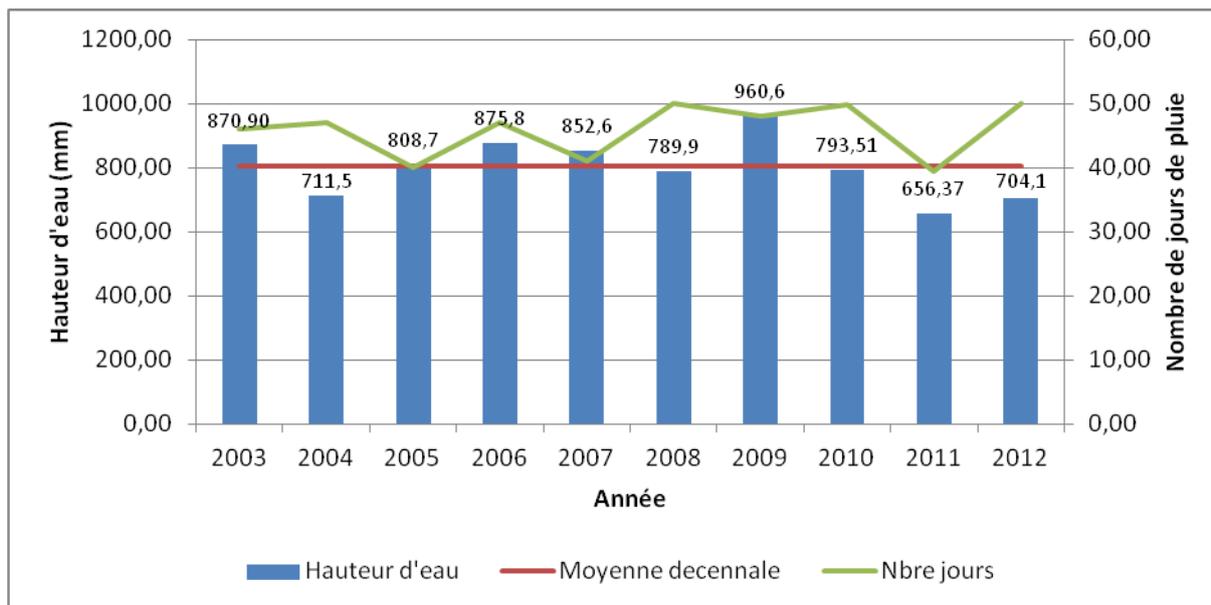


Figure 2 : Pluviométries annuelles décennales (2002-2012) Source : DPASA-Tapoa

A Diapaga et pour la décennie 2003-2012 la moyenne pluviométrie a été de 802,40 mn, alors que 2011 a enregistré la plus faible pluviométrie (656 mm) avec trente-neuf (39) jours de pluies. L'année 2009 a connu une meilleure pluviométrie avec une hauteur d'eau de 960 mm pour la décennie 2003-2012.

En référence aux données climatiques relevés à Diapaga, la température minimale moyenne avoisine 14,9°C en janvier alors qu'aux mois de Mars Avril Mai et Juin on atteint des températures maximales moyennes de 35°C avec des maxima atteignant parfois 40 °C ;

L'insolation varie entre 7-8 h/jour en moyenne, tandis que l'humidité de l'air est tantôt moyenne, tantôt faible (Kuela, 2000). L'humidité relative est faible en saison fraîche, avec un minimum de 20,5% en février et une maximale de 81% en août selon Doussa (2006).

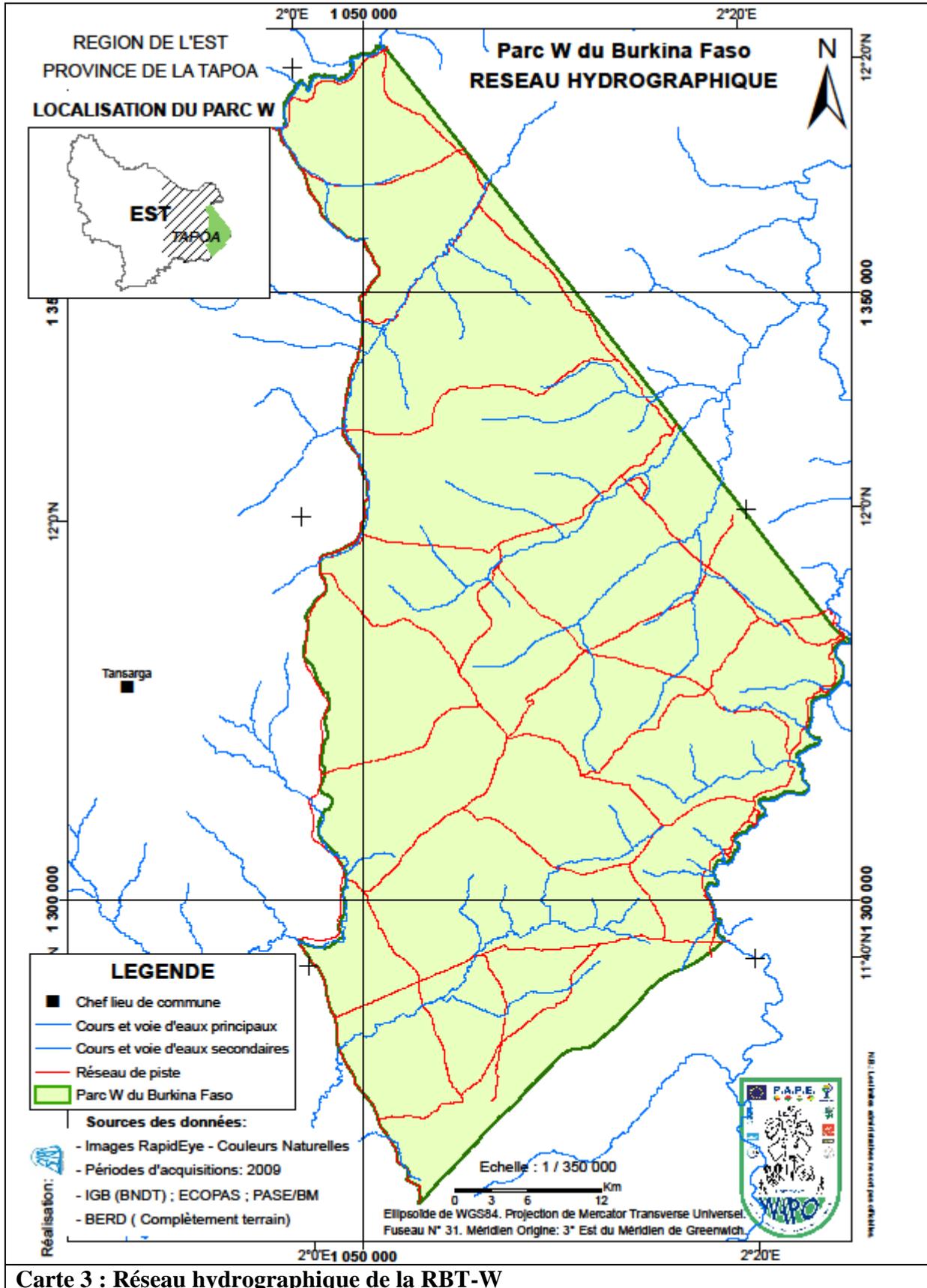
2.4.2. Hydrographie

La RBT-W-BF est irriguée par deux principaux bassins versants :

- le bassin du fleuve Niger au Nord dont les eaux sont drainées par les fleuves et leurs affluents : Diamangou, la Tapoa (qui donne son nom à la province), le Goulbi, le Mékrou et le Tvénétiégal.
- le bassin de la Volta à travers le fleuve Pendjari au Sud et qui comporte les cours d'eau Bokoungou, Doubodo, Kourtiagou et Arly.

A l'intérieur du parc, on relève la présence de points d'eau naturels permanents en année de bonne pluviométrie (Mékrou, les sources d'eau au pied de l'Atacora, les mares de Sourloubou, mare aux lions, Gwarambou, le fleuve Pendjari avec certaines mares contiguës comme la mare Hippo, etc.) et des points d'eau équipées de forages avec un système d'exhaure solaires ou motorisés (Mare de PK27, PK57, Cabane des éléphants, mares de Soanda, Tamalé, Bounga, etc..).

Cependant, le problème d'eau reste une préoccupation pour le parc vers la fin de la saison sèche (Avril-Mai) du fait que plusieurs mares tarissent complètement.



2.4.3. Géologie, relief et pédologie

La géomorphologie de la zone de la RBTW constitue un vaste ensemble de pénéplaines parsemées d'inselbergs granitiques ainsi que des collines. Le relief est caractérisé d'une part par les Falaises de Gobnangou au Burkina Faso et d'autre part, par la chaîne de l'Atakora suivant la limite sud du Parc de la Pendjari et plus loin à partir du sud-ouest du parc. La géologie est largement dominée par des roches précambriennes et cambriennes, d'origine plutonique ou volcanique, et dont la plupart ont été fortement altérées et remaniées

Les sols sont formés d'un ou plusieurs horizons humifères reposant directement sur le matériau parmi lesquels on distingue (GRAD Consult 2004) :

- les sols lithiques, formés d'un niveau meuble humifère plaqué sur une dalle imperméable aux racines.
- les sols rétiques, formés au moins d'un horizon humifère reposant sur un matériau perméable aux racines..
- les sols ferrugineux tropicaux à concrétion, associés à des sols peu évolués gravillonnaires.,
- les sols hydromorphes (sols de bas-fonds et cuvettes) tiennent leur caractère d'un engorgement temporaire de surface ou par la présence ou la montée de la nappe phréatique. Ces sols sont relativement fertiles.

Au niveau de la RBTW/ BF le relief est dominé par des glacis, des butes cuirassées, des collines de grès dont la plus élevée est la chaîne du Gobnangou (344m). La structure cristalline représentée par des roches sédimentaires est composée d'un socle granitique, de grès voltaïque, de quartzite et de cuirasses ferrugineuses (ORSTOM, 1969). Les sols sont peu évolués et essentiellement composés de :

- sols à minéraux bruts : lithosols de roches diverses et cuirasses ;
- sols ferrugineux tropicaux lessivés sur matériaux sablonneux et sablo-argileux ;
- sols hydromorphes, brunifiés sur le méta volcanique ayant subi la pédogénèse ;
- sols bruns eutrophes sur matériaux argileux ;
- sols peu évolués d'érosion sur matériaux gravillonnaires.

2.5. Caractéristiques biologiques

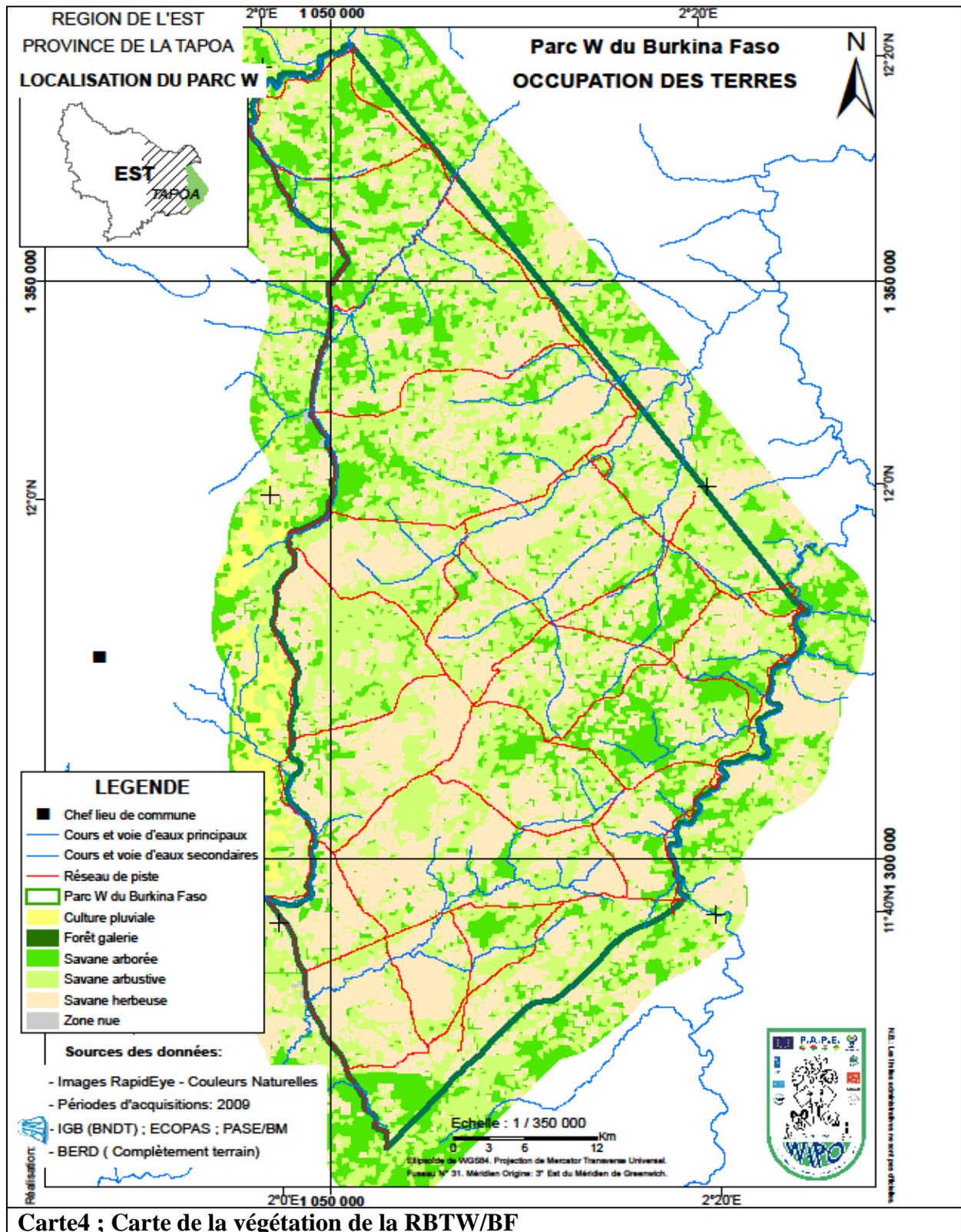
2.5.1. Végétation

La région du parc W se situe dans le secteur phytogéographique soudanien subdivisé en secteurs soudanien septentrional et soudanien méridional (Fontes et Guinko, 1995).

La végétation de la RBTW est caractérisée principalement par des savanes arbustives à boisées (Carte n°4). Le gradient végétatif se caractérise par la dominance de formations boisées en allant du nord vers le sud. Des galeries forestières se rencontrent le long des principales rivières et sont par endroits longées par des pénéplaines herbeuses.

Les essences dominantes sont la Sapotacée *Vittelaria paradoxa*, les Combrétacées *Anogeissus leiocarpus*, *Terminalia spp.* et *Combretum spp.*, ainsi que les Mimosacées du genre *Acacia* notamment *A. seyal*, *A. senegal*, *A. dudgeoni*, *A. gourmaensis*.

Les savanes arborées et boisées se caractérisent par *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, *Burkea africana*, *Crossopteryx febrifuga*, *Isoberlinia doka* *Anogeissus leiocarpus*, *Balanites aegyptiaca* et *Azelia africana*.



Dans les galeries forestières dominent *Daniellia oliveri*, *Khaya senegalensis*, *Terminalia spp.*, *Anogeissus leiocarpus* ; et dans les galeries ripicoles la présence de *Kigelia africana*, *Cola spp* est notée le long des rivières Pendjari et Mékrou.

Au niveau des zones inondables les espèces dominantes sont : *Myragina inermis*, *Daniellia oliveri*, *Khaya senegalensis*, *Borassus aethiopium*. (Billand & al. 2004)

2.5.2. Faune

Le caractère varié de la végétation du parc W lui confère d'importantes ressources fauniques diversifiées. Cette faune qui est d'ailleurs partiellement connue se constitue de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons et d'insectes et autres invertébrés.

Les mammifères

Presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane de l'Afrique soudanienne semblent encore se trouver dans le parc mais leur densité reste faible en raison des pressions anthropiques (braconnage, pâturage et transhumance illégaux) ainsi que d'autres facteurs tels que la faible quantité de pâturage vert en saison sèche.

Les données brutes des inventaires fauniques réalisés indiquent qu'une vingtaine d'espèces sont couramment observées (voire le tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Observations d'espèces de mammifères enregistrées lors des inventaires fauniques de 2013 et 2014

N°	ESPECES	NBRE CONTACTS		NBRE D'INDIVIDUS		DENSITES		POPULATION S	
		2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
1	Bubale	13	7	77	28				
2	Buffle	25	44	371	471				
3	Céphalophe flanc roux	7	3	11	3				
4	Céphalophe de Grimm	58	45	74	49				
5	Chacal à flanc rayé	8	10	10	11				
6	Chacal doré	1		1					
7	Cob de Buffon	13	13	42	25				
8	Cynocéphale	15	6	68	17				
9	Damalisque	3	4	16	15				
10	Eléphant	17	12	216	73				
11	Genette commune	1		1					
12	Genette tigrine	1		1					
13	Guib harnaché	5	13	7	17				
14	Hippotrague	34	55	194	175				
15	Hyène tachetée		1		2				
16	Lion	1	1	1	5				
17	Ourébi	49	60	73	88				
18	Patas	12	5	119	15				
19	Phacochère	26	25	67	68				
20	Redunca	5	11	10	16				
21	Vervet		1		1				
22	Waterbuck	5		29					
	Total	299	316	1388	1079				

Source : rapport d'inventaire de la RBTW/BF 2013 et 2014

On indique pour le Parc National W et de sa zone d'influence, plus de 73 espèces de grands mammifères dont les plus emblématiques sont l'éléphant (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer brachyceros*), le cob de Buffon (*Kobus kob kob*), le cob defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le cob redunca (*Redunca redunca redunca*), le damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*), l'hippotrague (*Hippotragus equinus koba*) le bubale (*Alcephalus buselaphus major*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le lion (*Panthera leo*), le guépard (*Acinonyx jabatus hecki*) et une diversité de singes (cynocéphale, patas, singe vert...), le léopard (*Panthera pardus*).

Parmi elles on distingue des espèces menacées au niveau international (Liste rouge de l'UICN) qui sont : le guépard, le lycaon, l'éléphant et le lamantin, des espèces rares, mais non en voie de disparition (damalisque, loutre à joues blanches, lion, léopard, cob defassa, redunca, chacal doré).

A la lecture des différents rapports d'inventaire faunique et des échanges avec les acteurs du terrain (forestiers et pisteurs) de la RBTW, il ressort que certaines espèces de mammifères sont rares dans le parc. Il s'agit du damalisque, le lycaon (*Lycaon pictus* (*observer pour la dernière fois en*)) et le guépard dont deux traces ont été observées au cours de la formation pour l'inventaire des grands carnivores en 2013. Certaines autres rencontrées très fréquemment dans le parc ont des fréquences de rencontres aussi réduites à nos jours. Ce sont : le cob de Buffon cob defassa , gazelle rufifrons (*Gazella rufifrons*). Par contre la situation de certaines espèces de faune sont en nette amélioration depuis les interventions de ECOPAS jusqu'à nos jours : il s'agit de l'éléphants (*Loxodonta africana*) , du buffle (*Syncerus caffer brachyceros*) et des grandes antilopes que sont le bubale et l'hippotrague .

Les oiseaux

L'avifaune de la zone de la RBTW/BF est riche de quelques 534 espèces d'oiseaux d'origine africaine ou paléarctique (Balança 2007) Les espèces les plus couramment rencontrées sont : le petit serpentaire (*Polyboroides typus*) l'aigle pêcheur d'Afrique (*Haliaeetus vocifer*), le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), l'aigle bateleur (*Terathopius ecaudatus*), le vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*), le vautour oricou (*Torgos aegyptius*)tracheliotos), le grébifoulque d'Afrique (*Podica senegalensis*), l'oie armée de Gambie (*Plectropterus gambensis*), le jabiru du Sénégal (*Ephippiorhynchus senegalensis*), la grue couronnée (*Balearica pavonina*), l'outarde à ventre noir (*Eupodotis melanogaster*), le grand calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*), le pluvian d'Egypte (*Pluvianus aegyptius*), la pintade sauvage (*Numida melegris galeata*) le francolin à double épéron (*francolinus bicalcaraus bicalcaratus*) la poulette de rochers (*ptilopachus pétosus*) etc.. La RBT-W-BF, fait partie du programme international des Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Les reptiles

Dans la RBTW, on relève la présence d'environ cent cinquante (150) espèces de reptiles dont le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), le python de Seba (*Python sebae*), le varan d'eau (*Varanus niloticus*) et le varan des savanes (*Varanus exanthematicus*), la tortue à épérons (*Geochelone sulcata*) et la tortue à dos articulé des savanes (*Kinixys belliana nogueyi*). (Billand & al. 2004)

Les poissons

La faune piscicole compte plus de cent (100) espèces de poissons, dont les plus couramment pêchées sont : *Synodontis*, *Tilapia*, *Hydracon*, *Lates*, *Labeo*, *Bagrus*, *Slestes*, *Hetrotis*, etc.

Les invertébrés

Un nombre non déterminé d'invertébrés, d'insectes, d'arachnides avec une espèce endémique de papillon (le sphinx du W). (Billand & al. 2004)

2.6. Caractéristiques socio-économiques

2.6.1. Populations et démographie

Les populations riveraines de la RBTW sont constituées essentiellement de Gourmantchés (près de 86%), de Haoussa (6%) de peulhs (5%) et de mossi (autour de 2%). Le graphique suivant donne la répartition de la population des villages riverains au parc W.

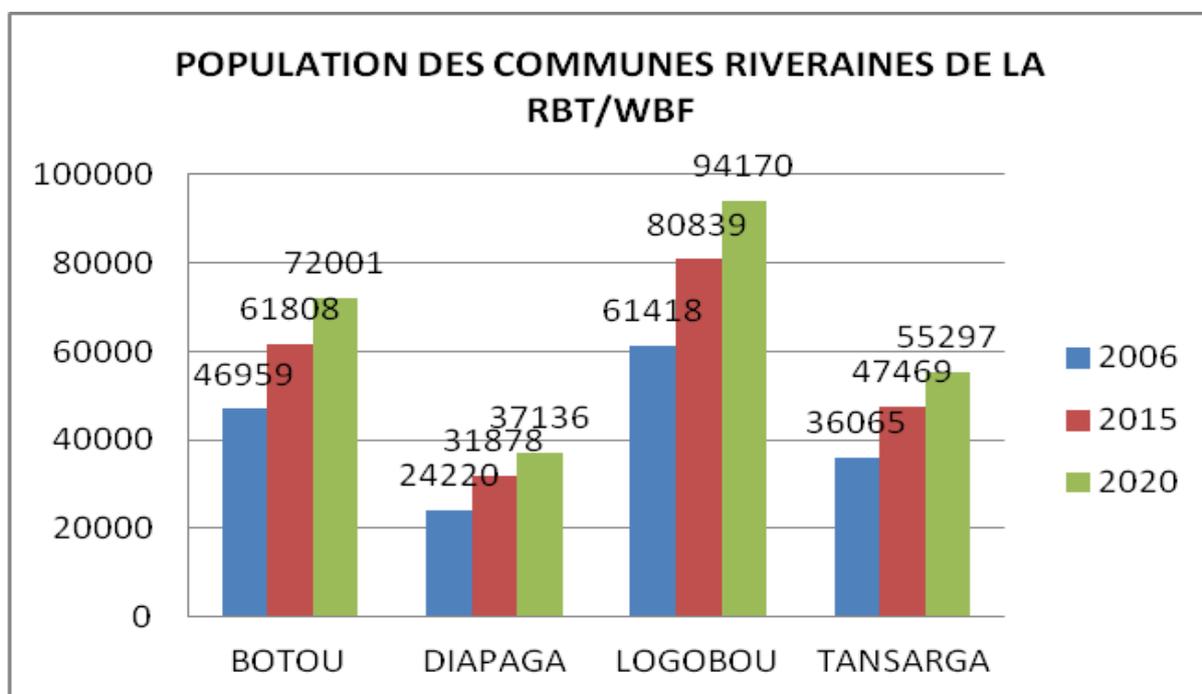


Figure 2 : population des communes du WAP : Source : RGPH, 2006 (3,1%)

La lecture du tableau montre une croissance de la population relativement importante.

Il est nécessaire, dans l'optique de sécuriser les ressources de la RBTW que des actions soient développées en périphérie afin de contenir la pression des populations sur les ressources naturelles du parc.

Pour ce faire, il est essentiel que des actions soient développées en périphérie pour, limiter les agressions dans le parc par le développement d'activités alternatives de production et soutenir les actions de développement socioéconomique des populations des villages riverains afin qu'elles puissent elles même participer à la protection du W.

2.6.2. Infrastructures et voies de communication

2.6.2.1. Infrastructures communautaires de la zone

La situation des infrastructures communautaires dans les communes riveraines de la RBTW est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2° : infrastructures communautaires dans les communes riveraines de la RBTW

Village	Population (2015)	CSPS	Ecole primaire	CEG/Lycée	CPAF	Forage
Tansarga	47 469	3	31	1	37	76
Logobou	80 840	5	42	3	1	94 et 2 AEPS
Bottou	61 808	3	29	1	37	92
Diapaga	31 878	5	42	3	39	98
Total		16	144	8	114	360

Source : Enquête terrain BERD, Septembre 2014

A la lecture du tableau on constate un déficit d'infrastructures à tous les niveaux. En effet, au niveau des CSPS et des forages, on constate un déficit criant en rapport avec les normes qui sont de un CSPS pour 10 000 habitants et un forage pour 300 Habitants. . Au niveau des quatre communes riveraines du W, ces normes ne sont pas respectées.

Pour ce qui est de l'éducation aussi bien formelle que non formelle, on note la présence de nombreuses classes sous paillette et les CPAF ne sont pas pour l'essentiel construits. Les apprenants utilisent des secco de fortune pour le suivi des séances, toute chose qui ne favorise pas un meilleur encadrement et partant une bonne assimilation.

En dehors de ces contraintes physiques, on note en plus une insuffisance de fréquentation des structures éducatives et il existe en outre des difficultés pour maintenir les élèves à l'école ; le taux d'achèvement demeure toujours une préoccupation dans la zone

2.6.2.2. Voies de communication

Les principales voies de communication qui desservent la zone de la RBTW sont constituées par les axes indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 3°: Principales voies de communication dans la zone de la RBTW

AXE	STATUT	ETAT	OBSERVATION
Ouagadougou-Kantchari	RN	Voie bitumée	Praticabilité permanente
Kantchari-Diapaga	RN	Route rechargée en partie	Praticabilité permanente mais difficile en saison hivernale
Diapaga-Kabougou	RD	Aménagée en partie	Praticabilité permanente mais difficile en saison hivernale
Kabougou-point triple	RD	Aménagée en partie	Praticabilité permanente mais difficile en saison hivernale

Source : mission de relecture du PAG

2.6.3. Organisations sociales et conflits récurrents

2.6.3.1 : L'organisation sociale

L'organisation sociale dans les villages riverains de la RBTW met en présence deux principales catégories de pouvoir. Un pouvoir traditionnel qui s'exerce selon les coutumes et les traditions du groupe ethnique considéré et un pouvoir moderne exercé par une administration déconcentrée et une administration décentralisée.

Le pouvoir traditionnel est organisé autour d'un chef de terre ou de village. Le pouvoir administratif quant à lui est détenu par le Préfet. Le système administratif est donc organisé autour de ce dernier. En tant que représentant de l'Etat il assume les responsabilités administratives vis-à-vis des services techniques déconcentrés. Avec la communalisation intégrale, le pouvoir communal est géré par le Maire. En tant que premier responsable de la collectivité territoriale, celui-ci travaille de façon étroite avec le préfet, dans le cadre de l'organisation et la gestion d'une administration locale. Par ailleurs, le Maire entretient des relations avec l'ensemble des services techniques déconcentrés de l'Etat et autres intervenants dans la commune que sont les ONG, associations, projets et programmes. En outre, il existe, à l'instar des autres villages du Burkina, un conseil villageois de développement (CVD) qui est une structure de développement au niveau village qui vient en appui au conseil communal.

2.6.3.2. Les conflits sociaux et mode de gestion

Des témoignages recueillis sur place auprès des riverains et des services techniques il ressort que les conflits sociaux sont présents dans la zone et opposent de façon générale les agriculteurs aux éleveurs du fait des dégâts de champs causés par les seconds. Mais dans la quasi-totalité des cas, les conflits sont gérés localement, les protagonistes parvenant généralement à une sorte de modus vivendi. Toutefois certains cas sérieux font souvent l'objet de procès au niveau des instances compétentes. La situation est rendue ainsi du fait de l'absence de pistes à bétail dans les villages d'une part et d'autre part par l'absence de zone aménagées pour l'activité pastorale dans chaque village.

En dehors de ce type de conflit classique, il existe de nos jours des conflits récurrents entre les animaux sauvages et les hommes. En effet, selon les informations recueillies sur le terrain, les attaques d'animaux sauvages sur le bétail sont devenues très fréquentes. Et pour la seule année 2014, on dénombrerait selon les populations plus d'une cinquantaine de bêtes (en général les ânes) victimes de ces agressions au niveau du complexe W-Arly.

Il faut également signaler la zone d'Anaga qui reste une zone potentielle de conflits récurrents du fait même de sa spécificité. En effet, cette zone mérite qu'on lui accorde une attention particulière du fait qu'elle est de nos jours source de nombreux conflits entre les différents acteurs. Du reste, pendant l'intervention du projet WAP dans la zone, un diagnostic avait été conduit sur le site afin de cerner l'ampleur des conflits et de dégager des pistes pour leur résolution (cf. étude diagnostique Novembre 2012). C'est ainsi que le diagnostic a conclu à la nécessité d'organiser un atelier inter-pays (Niger-Burkina Faso) entre les différents acteurs en charge de la gestion des aires protégées et les autorités locales concernées pour poser les bases d'une cohabitation pacifique entre les populations de cette zone. Malheureusement, pour des raisons de calendrier, cet atelier n'a pas vu le jour. Il est urgent de nos jours de travailler à trouver une solution définitive à cette situation afin que les différents acteurs en présence puissent vivre en parfaite harmonie.

2.6.4. Principales activités économiques

2.6.4.1. L'agriculture

C'est le premier secteur d'activité dans les différentes communes riveraines. Elle occupe plus de 80% de la population active. C'est une agriculture de subsistance à dominance céréalière, tournée en grande partie vers l'autoconsommation.

Dans l'ensemble, les techniques et équipements de production sont basés sur le système traditionnel. Il s'agit de techniques de production extensive et de ce fait consommatrices d'espaces. L'essentiel de l'équipement est traditionnel et composé d'outils tels que la daba, la houe, etc. Néanmoins, les producteurs se sont appropriés un ensemble de techniques agricoles au fil du temps, grâce à l'encadrement des services techniques du Ministère de l'Agriculture et à l'appui des projets et programmes intervenant dans la zone.

Les techniques couramment rencontrées sont : le labour à la main ou à la charrue, le buttage, les semis en ligne et/ou en quinconce, le sarclage manuel ou mécanique, la jachère et l'épandage de la fumure organique dans les champs. (communication DPASA- Tapoa)

Par ailleurs, l'utilisation des techniques de conservation et de restauration des sols apparaît insuffisante. Ceci constitue un important handicap dans un contexte marqué par l'insuffisance de retenues d'eau et de sols arables.

L'équipement agricole se compose de charrues, charrettes, brouettes, tracteurs et d'animaux de trait. Cet équipement est relativement insuffisant au regard du nombre de ménages. Cela constitue un handicap important pour l'accroissement des productivités agricoles. Aussi, les populations sont de plus en plus conscientes de l'importance et de l'efficacité de l'équipement moderne et semi-moderne, mais selon l'appréciation de la Direction provinciale en charge de l'agriculture le manque de moyens financiers ne leur permet pas d'y accéder

2.6.4.2. L'élevage

De l'entretien obtenu avec le direction provinciale des ressources animales de la Tapoa, il ressort avec évidence que l'élevage est une activité importante dans les communes riveraines du W eu égard à l'important effectif du cheptel. Ce cheptel est constitué essentiellement de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, d'asins, d'équins et de volaille

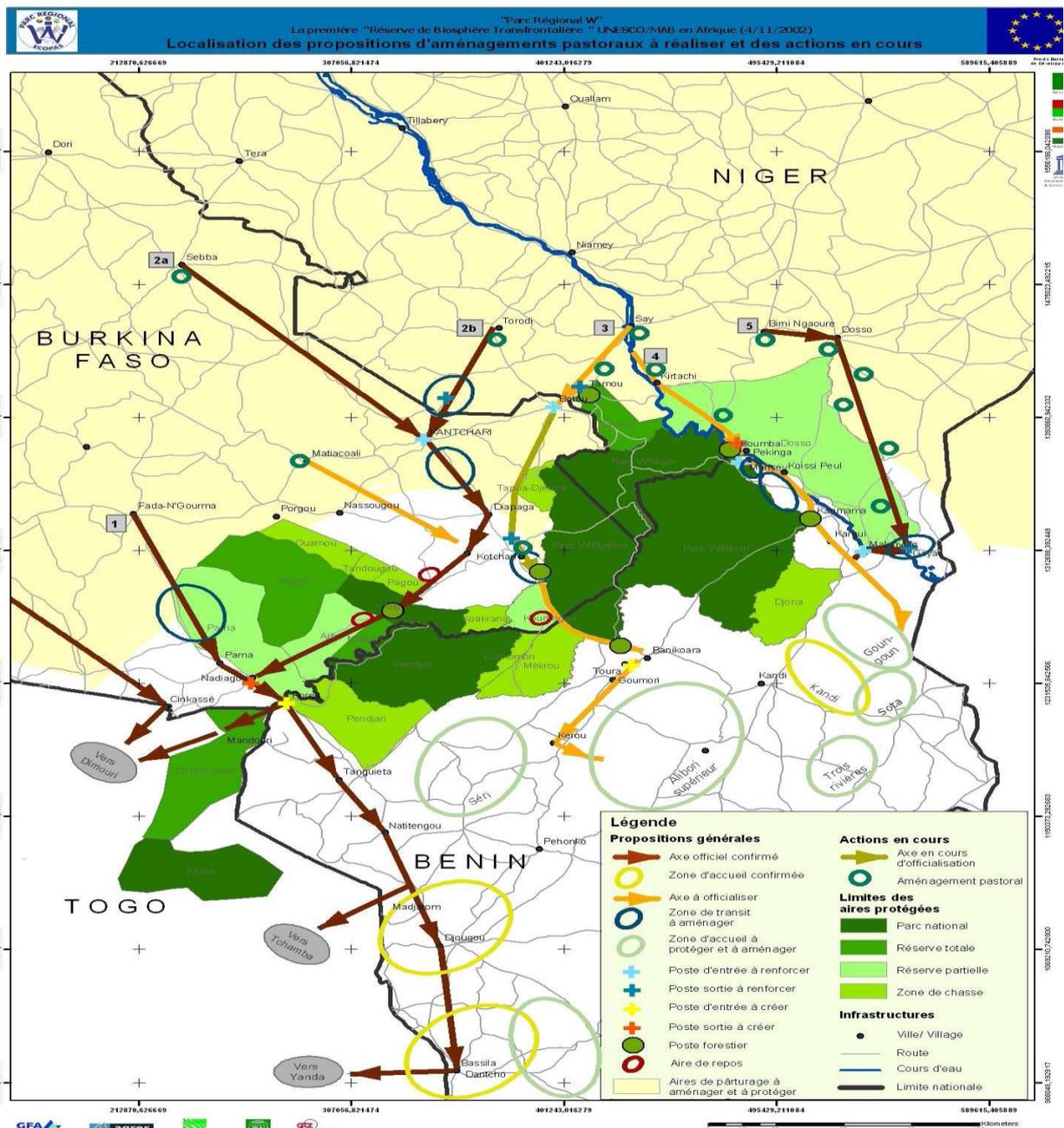
Toutefois, les infrastructures d'élevage telles que les points d'eaux pastoraux, les parcs de vaccination et les zones de pâture sont insuffisants. Le manque d'infrastructures adaptées conduit souvent les éleveurs à utiliser le parc comme zone de pâturage avec toutes les conséquences qu'une telle situation peut engendrer

On note l'existence d'un circuit régional de transhumance dévolu à ce mode d'élevage. Mais force est de constater que ce circuit régional n'est point respecté par les éleveurs aussi bien à l'aller comme au retour. Les éleveurs préférant toujours les incursions dans le parc pour profiter du fourrage et des autres commodités.

En effet, du fait de l'inexistence d'aménagements adéquats le long de ce circuit, les éleveurs font le plus souvent des incursions dans le parc. Toute chose qui a une incidence négative sur les ressources du parc du point de vue de la pression sur le pâturage et les points

d'eau ; sans oublier les risques d'échange d'épizooties avec la faune (la rage pour les canidés et les primates et de la peste bovine ou de la trypanosomiase bovine pour les bœufs ...). Il est alors nécessaire de trouver une solution à ce problème en parvenant à créer les conditions idoines pour une transhumance sans risque à l'intérieur du W.

De l'avis de la direction provinciale du ministère en charge de l'élevage il y a nécessité que le PAG W tienne compte de la périphérie et qu'à ce titre des actions soient prévues de matérialiser entièrement le couloir de transhumance du bétail n° 3 allant de Kondio à la Mékrou et de l'aménager. En effet suite à un diagnostic de la SNV réalisé sur ce couloir des remises en cause ont été relevées du fait des occupations agricoles. Il n'y a pas non plus d'aires de repos le long du couloir



Carte 5: couloirs de transhumance dans la zone de la RBTW/BF

La lecture du tableau 4 sur les effectifs du cheptel montre que la zone de la Tapoa reste une zone d'élevage. A cet effet, il est important de développer des alternatives à même de contenir le bétail dans les terroirs villageois pour garantir la viabilité du W.

Malgré un tel potentiel, les infrastructures font défaut. A titre illustratif, toute la province de la Tapoa ne compte que quarante-trois(43) parcs de vaccination, sept (7) marchés à bétail aménagés et six (6) autres non aménagés. Pour ce qui est des postes vétérinaires, la province n'en compte que quatre.

Tableau 4 : Effectif du cheptel de la province de la Tapoa de 1990 à 2013

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Volaille	Equins
1990	122304	428061	128428	17444	6076	428061	594
1991	124800	83800	132400	17800	6200	441300	600
1992	127300	86300	135700	18200	6300	452700	606
1993	129 800	88 900	139 100	18 600	6400	463 600	612
1994	132 400	91 600	143 300	19 000	6650	477 500	618
1995	135 000	94 300	147 600	19 400	6600	491 88	624
1996	137 700	97 129	152 028	19 780	6732	506 354	630
1997	140 500	100 000	156 700	20 200	6800	521 800	636
1998	143 300	103 000	161 400	20 600	6900	537 500	642
1999	146 166	106 090	166 242	21 812	7038	553 625	648
2000	152 071	109 273	171 229	21 432	7179	570 232	654
2001	152 071	112 551	176 366	21 861	7323	587 339	661
2002	155 112	115 928	181 657	22 298	74 69	604 959	668
2003	158 214	119 406	187 107	22 744	76 18	623 108	675
2004	161 378	122 988	192 720	23 198	77 70	641 810	688
2005	164 605	126 677	198 501	23 661	79 25	661 055	701
2006	167 897	130 477	204 456	24 134	80 83	680 886	715
2007	171 254	134 391	208 545	24 616	8244	701 312	729
2008	174 679	138 422	214 801	25 108	8408	722 351	743
2009	178 172	142574	221245	25610	8576	744021	757
2010	181 735	146 851	227 882	26 122	8 662	766 342	765
2011	185 370	151 257	234 718	26 644	8 749	789 332	773
2012	189 077	155 795	241 760	27 177	8 836	813 022	781
2013	192 859	160 469	249 013	27 721	9 013	837 413	789

Source: DPRAH/Tapoa, Septembre 2014

Des entretiens avec le premier responsable des ressources animales de la zone, il ressort en effet que l'élevage est confronté à d'énormes difficultés. Entre autres on peut retenir :

- ≡ L'insuffisance des points d'abreuvement ;
- ≡ Le non aménagement des pistes à bétail et leur non sécurisation ;
- ≡ Le non aménagement des Aires de pâture (balisage) ;
- ≡ L'Insuffisance de parcs de vaccination ;
- ≡ La dégradation des aires de pâture ;
- ≡ L'insuffisance de la pratique de la culture fourragère liée au manque de semences fourragère et de la non maîtrise de la technique de culture fourragère ;
- ≡ Le manque de matériels pour la production fourragère ;
- ≡ Le manque d'infrastructures de stockage des intrants zoo vétérinaire ;
- ≡ Le cout inaccessible des sous-produits agro industriel ;
- ≡ Le manque de logement pour les services technique ;
- ≡ L'insuffisance de matériels d'intervention ;
- ≡ L'insuffisance de matériels roulant pour la quasi-totalité des agents ;
- ≡ La non maîtrise de certains paramètres techniques de la production animale par les producteurs en dépit des efforts consentis par les agents d'élevage
- ≡ La méconnaissance des textes réglementant le pastoralisme au Burkina Faso par bon nombre de producteurs

2.6.4.3. La chasse safari et le tourisme de vision

La chasse n'est pas tolérée dans la RBTW. La zone est intégralement protégée et c'est seulement le tourisme de vision qui est autorisé. Malgré l'interdiction de la chasse, il n'est pas rare d'assister à des cas de braconnage d'animaux dans la zone (cas des éléphants surtout) ; toute chose qui contribue à dégrader davantage le Parc.

La province de la Tapoa est réputée pour sa faune et ses sites touristiques. Les sites touristiques attirent chaque année des touristes de diverses nationalités.

En matière de tourisme de vision, en plus du Parc national et des réserves, la province offre aux visiteurs des sites divers comme :

- ≡ -La chaîne de GOBNANGOU : constituée d'une suite de montagnes qui va de Kabougou jusqu'à Pama en traversant les communes de Tansarga, Logobou et Madjoari.
- ≡ -La chaîne de l'ATAKORA : située à la frontière avec le Bénin. Au bas de cette chaîne se trouvent les fameuses chutes de KOUDOU.
- ≡ -De jolies falaises et cascades se rencontrent à Nampoanli, Tambaga, Diaboanlu.
- ≡ -La mare sacrée des tortues à Diapaga.
- ≡ -Les marchés de Namounou, Diapaga, Botou où les visiteurs peuvent repartir avec des souvenirs de la région.

Pour ce qui est du tourisme de vision au niveau du parc, il n'est pas très développé du fait de nombreuses contraintes présentes sur le terrain. Entre autres contraintes au développement du tourisme dans le parc w on peut citer :

- ≡ l'éloignement important des centres urbains importants sauf au Niger mais qui dispose déjà d'un parc avec un niveau d'infrastructures plus développée.

- ≡ Densité de faune globalement moyenne (11 ind/ km² en 2013 soit la moitié du premier niveau de gestion qui doit atteindre 20 à 22 animaux / km²) très concentré entre la piste centrale et la régionale et le long de la Mékrou mais faible dans le reste du Parc (Nord, sud-ouest et toute la limite Ouest du Parc cfr rapport inventaire 2013). Cette densité moyenne se traduit par le fait que l'intervalle de temps entre observation peut être long (>20 voire 30 min). Ceci joue sur la motivation des touristes. Pour être attractif il faut que l'intervalle entre observations soit de <15 min idéalement 10 min ou moins en saison sèche.
- ≡ Insuffisance de points d'eau pérenne qui ne permet pas d'abriter de grandes densités de faune toutes l'année
- ≡ L'absence de site d'accueil touristique dédié et de conception appropriée. Il est vrai que le Point Triple accueille des touristes, mais ce site n'était pas prévu pour cela au départ. Par ailleurs la visite au Point Triple est plus due aux qualités d'accueil et talent de gestion du Guide Abga que du site lui-même. Les bâtiments sont mal conçus (en béton et tôle et très mal aéré). Il n'est pas conseillé aux touristes de loger entre mars et mai au point triple car la chaleur du béton des cases alliée à celle des roches du site en font une fournaise. Or c'est dommage car c'est à cette époque que l'on voit le plus d'animaux au moins dans la partie centrale du Parc
- ≡ l'insuffisance de piste C'est vrai mais en même temps il y a tellement peu de touristes et tellement peu de sites où l'eau est pérenne que ce n'est pas un facteur limitant le tourisme actuellement
- ≡ l'absence de contrat de gestion entre le gestionnaire actuel et la direction du parc ; ce qui limite les investissements dans le domaine du tourisme
- ≡ l'insuffisance d'aires de repos site de pic-nic, de camping ? à l'intérieur du parc
- ≡ l'absence de pont au niveau de la Mékrou pour faciliter le passage
- ≡ l'insuffisance de formation pour les guides
- ≡ l'insuffisance de publicité sur le potentiel actuel du parc
- ≡ Absence/ insuffisance d'une politique commerciale

Malgré ces nombreuses contraintes, le parc accueille aussi bien des touristes nationaux qu'étrangers. Le tableau suivant donne la situation du tourisme de vision dans le parc sur une période de cinq ans

Tableau 5° : Situation du tourisme de vision dans le Parc de 2012 à 2014

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Flux touristique (Nombre de visiteurs)			
Nationaux	8	6	142
Etrangers	118	74	55
Total	126	80	197
Recette générée			
Recette annuelle (FCFA)	558 000	561 000	236 000

Source : Direction du parc W, Novembre 2014

La régression du nombre de touristes étrangers est perceptible (118 en 2012, et 74 en 2013 puis 55 en 2014). Cette situation, peut s'expliquer ces dernières années par le contexte sous régional marqué par l'insécurité et les troubles sociopolitiques dans la région ouest africaine. Toutefois, on constate un semblant de regain d'intérêt des nationaux pour le parc

avec des entrées de 8 visiteurs en 2012, ce nombre a atteint 142 visiteurs en 2014. Cette situation mérite d'être encouragée et maintenue.

Cependant on constate que les recettes les plus importantes proviennent des visites des étrangers. Malgré le nombre relativement plus importants des visiteurs en 2014, force est de constater que les recettes ont baissé. La majorité des visiteurs étaient des nationaux dont le coût de visites est moindre comparativement à celui imposé aux touristes étrangers.

Les infrastructures d'accueil ont besoin d'être améliorées si on veut attirer davantage de touristes. Il en est de même pour les pistes qui ne permettent pas de nos jours de faire certains circuits avec les touristes. Mais aussi les points d'eau et une véritable politique de commercialisation. Une bonne promotion de la RBTW devra permettre d'attirer davantage de visiteurs, ce qui du coup améliorera les recettes dans ce domaine.

Cependant, le secteur du tourisme a besoin d'être repensé pour mettre en place entre autre un circuit régional de tourisme qui attirerait plus de visiteurs. Aussi, est-il nécessaire d'envisager de renforcer les capacités des guides existants afin de les rendre plus professionnels. Il existe tout de même des zones autour de la RBTW où la chasse est pratiquée. C'est le cas de Tapoa-Djerma et de Kondio qui sont sous concession et où la chasse est organisée annuellement. Dans chaque zone de chasse il existe des commodités pour l'hébergement des visiteurs

La chasse Safari

Elle se déroule dans les campements de chasse de Tapoa-Djerma et ceux de Kondio. Elle a lieu une fois par an entre le mois de Décembre et de Mai (6 mois dans l'année) et mobilise une bonne partie des populations riveraines (pisteurs, cuisiniers, manœuvre)

Les tableaux suivants donnent une situation non exhaustive des emplois générés par la présence des concessionnaires sur le terrain.

Tableau 6 : Emplois locaux et non locaux et montants versés par les Concessionnaires de la Région de l'EST

CONCESSIONNAIRES	EFFECTIF du PERSONNEL	SALAIRES ANNUELS (FCFA)
Emplois locaux	143	51 883 000
Emplois non locaux	76	31 650 000
Total des emplois	219	83 533 000

Source : étude socioéconomique sur la contribution des aires protégées au développement socioéconomiques des populations des villages riverains aux AP, juin 2013

Au total c'est 143 emplois locaux sur un total de 219 que génère la gestion des aires protégées au niveau de la région de l'Est au profit des populations riveraines avec des revenus de près de **51 883 000** francs versés aux populations rurales. Aussi, en dehors des emplois formels, de nombreux concessionnaires utilisent de la main d'œuvre ponctuelle pour la réalisation de certaines activités.

Ce type d'emploi génère également une masse importante d'argent au profit des populations. Le fond d'investissement collectif fait partie également des retombées directes de la gestion des aires protégées au profit des populations. Il est constitué de 50% du

montant des taxes de gestion annuelles payées par les concessionnaires à l'Etat. La situation annuelle du FIC au niveau de la région de l'Est se présente comme suit :

La chasse safari procure en outre de la viande aux populations, toute chose qui contribue à améliorer leur ration alimentaire. Elle représente les $\frac{3}{4}$ de la viande d'un animal abattu par les chasseurs et revient aux populations organisées en CVGF.

Le tableau suivant donne la situation de la venaison sur les trois dernières années

Tableau 7 : Situation de la venaison dans la province de la Tapoa

ANNEES LOCALITES	2010	2011	2012
TAPOA	784 500	1179000	1388500

Source : extrait des rapports Bilan_chasse DRECV-DREDD Est de 2010 à 2012

La pratique de la chasse safari procure en outre des revenus aux populations. Il s'agit du fond d'investissement collectif constitué de 50% des taxes de gestion annuelles payées par les concessionnaires.

Tableau 8 : Situation annuelle du FIC dans la zone du W

CONCESSIONNAIRES	MONTANT
Kourtiagou	1 275 000
Tapoa Djerma	750 000
Total	2 025 000

Source : DFC, juin 2013

2.6.4.4. La pêche

Activité jadis associée à l'agriculture, la pêche connaît de nos jours un recul considérable dans les villages situés à la périphérie du parc W. Selon les riverains, cela s'explique par la répression exercée par les services forestiers. En effet, les principaux points d'eau pourvoyeurs de poissons identifiés à ce jour sont situés à l'intérieur des concessions de chasse (*Tapoa Djerma et Kondio*). La pêche, tout comme la chasse ou l'élevage transhumant tendent ainsi à devenir une activité clandestine et illégale et donc difficile à évaluer.

2.6.4.5. Les produits forestiers non ligneux

L'exploitation des produits forestiers non ligneux porte essentiellement sur les graines ou les fruits sauvages collectés et transformés par les femmes. Comme produits exploités on peut noter: les amandes de Karité, les graines de néré, le pain de singe, le tamarin. Les amandes de Karité sont transformées en beurre de Karité; les graines de néré en soumbala, le pain de singe pilé en poudre et le tamarin décortiqué et mis en boules. Ce sont des compléments alimentaires ou des ingrédients qui aromatisent les repas. Une partie de la production est souvent commercialisée.

La cueillette qui concerne toute la périphérie est essentiellement pratiquée dans le parc à la recherche des produits nécessaires aux usages traditionnels liés à la pharmacopée, à la

médecine traditionnelle, et au culte. Ces produits sauvages ont en effet disparu des terroirs de la périphérie. Toutefois, on note une grande raréfaction de certaines espèces végétales de nos jours, même dans certaines parties du parc (propos entendu des populations à Botou).

2.6.4.6. Le commerce

L'activité commerciale est animée par la commercialisation des bovins et des céréales sur les différents marchés. Le commerce est organisé autour des marchés de Diapaga, de Tansarga, de Maadagha, de Kotchari, de Namoungou, de Botou et de nombreux autres petits marchés.

En dehors de ces activités phares, les populations pratiquent également des activités comme le petit commerce, le jardinage, la pêche, la couture, la mécanique, la maçonnerie, l'artisanat, la vente du charbon de bois.

La contrainte principale des échanges dans la zone reste le mauvais état des pistes qui relient les chefs-lieux de commune à la province et surtout le mauvais état de la route Diapaga-Kantchari

2.6.5. Projets intervenants dans la zone

2.6.5.1. Partenaires de la RBTW

L'appui technique et financier de la RBTW est essentiellement assuré de nos jours par le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE). Ce soutien est complété par des contributions plus ponctuelles de Borne Free Foundation de l'ordre de 10 millions de francs pour l'acquisition de matériels divers (Tenue, GPS, boussole, tantes, chaussures, matériel de communication...). En dehors de ces deux appuis, la RBTW ne dispose de nos jours d'aucun autre type d'appui extérieur.

Sur le plan national, la RBTW entretient des relations de partenariat avec les structures ci-après :

- ≡ L'Administration générale (Gouvernorat de l'Est, Haut-commissariat de la Tapoa, Préfectures de Diapaga, de Logoubou, de Tansarga et de Bottou)
- ≡ Les collectivités territoriales (Conseil Régional de l'Est et Mairies de Diapaga, de Logoubou, de Tansarga et de Botou).
- ≡ Les services techniques déconcentrés des ministères de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, de l'Agriculture, des Ressources animales, de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;
- ≡ Les institutions de formation et de recherche nationales et internationales (Université Polytechnique de Bobo Dioulasso (IDR) ; Université de Ouagadougou ; Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dinderesso (ENEF)

2.6.5.2. Projets intervenant dans la zone

Les projets, programmes et ONG intervenant dans la zone de la RBTW sont ; le Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2-phase III), le Fond d'Investissement des Collectivités décentralisées(FICOD), l' Association Pour la Promotion Rurale dans le Gourma(APRG), Tin TUA, le Projet d'Appui au Développement Local(PADL), le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente(PAPE).

- **Les Associations et ONG**

D'autres associations et ONG interviennent soit dans l'ensemble des communes riveraines, soit dans quelques une. C'est le cas de l'Association Faune et Développement du Burkina (AFAUDEB) qui a une antenne à Diapaga et travaille en périphérie pour la promotion des PFNL et le renforcement des capacités des populations riveraines.

Des ONG comme ACRA ne sont plus présente de nos jours dans la zone mais ont marqué de leurs empreintes la zone du W par des actions de renforcement des capacités et aussi par le développement de certaines infrastructures culturelles. D'autres associations comme Byala essayent également d'apporter leur appui au développement du tourisme dans la localité.

En dehors de ces ONG et associations, il faut noter la présence des services techniques déconcentrés de l'État comme ceux de l'environnement, des ressources animales et de l'agriculture qui travaillent de façon régulière au côté des populations riveraines

2.7. Aperçu de la gestion actuelle de l'aire protégée

2.7.1. Résumé des actions menées dans le passé

Le PAG 2006-2010 de la RBTW ne présente pas des prévisions quantifiées des actions à mettre en œuvre permettant de faire un rapport cartésien entre les résultats par rapport à des prévisions. De ce fait, il sera fait ici un bilan des actions menées depuis l'intervention de ECOPAS (y compris les actions avant l'élaboration du PAG 2006-2010) jusqu'à nos jours par les acteurs ayant intervenu dans le parc.

2.7.1.1. Actions d'Information, d'Education et de Communication et de renforcement des capacités

En terme d'actions dans le domaine de l'IEC, il faut noter que le parc W a travaillé dans un passé récent avec des structures comme ACRA, AWF et le projet WAP qui ont beaucoup œuvré dans le domaine de l'éducation environnementale. C'est ainsi que la plupart des écoles riveraines du W ont bénéficié de l'éducation environnementale et d'actions de renforcement des capacités (organisation de causerie-débat, manifestations culturelles, sportives...). Il en est de même pour la quasi-totalité des villages riverains qui ont bénéficié d'appui pour l'élaboration de plan d'action environnemental. L'élaboration de ces différents outils a permis en partie une prise de conscience des populations quant à la nécessité de préserver les ressources naturelles

Aussi, le parc à travers ses agents sur le terrain organise des actions régulières de sensibilisation des populations sur des thématiques diverses. En outre, certains membres des CVGF prennent part aux nombreuses formations organisées par la direction du parc et ses partenaires.

Au plan socioéconomique, les activités menées à l'intérieur du parc comme l'ouverture des pistes, les inventaires, les sorties sur le terrain ..., se font en général avec l'accompagnement des populations riveraines.

Tableau 9° : Quelques formations dispensées au profit du personnel de la RBTW/BF

Formations	Année	Nbre formés	Bailleurs
LAB et législation	2011	30	WAP
Inventaire des grands carnivores	2012	2	
Gestion Axée sur les Résultats (GAR)		4	PAPE
Utilisation du GPS et boussole		24	PAPE
Téledétection		2	PAPE, JICA
Logiciel de gestion des données de patrouille (WAPO LAB, MIST, Smart)		3	PAPE, MIKE
Charbon bactérien		3	
Mensuration des trophées		3	PAPE
Inventaire pédestre de la grande faune		24	PAPE

2.7.1.2. Actions d'aménagement

Pistes : L'ensemble du réseau de pistes de la RBTW BF est de 600 km. Ces pistes ont plusieurs fonctions et servent de ce fait à la mise en œuvre de l'ensemble des activités du parc : surveillance, aménagement, tourisme, valorisation, recherche et suivi écologique etc.... Ce réseau de pistes a ont été progressivement ouvert à la faveur d l'intervention du programme ECOPAS. Seule la piste dite régionale longue de soixante (60) km est rendue permanente grâce aux aménagements de seize (16) petits ouvrages de franchissement à des endroits de passage difficiles mais également de sa conception : route de crête et rechargée. Ces aménagements ont porté la mise en place de remblais simples, à des constructions en pierres maçonnées ou à la pose de gabions. Hormis cela seul quatre autres passages difficiles qui ont été aménagés à l'intérieur du parc (voir carte des infrastructures). La piste centrale, longue quant à elle de 50 km est en cours de pérennisation grâce à l'intervention du PAPE.



Figure 3 : piste régionale

Dans l'ensemble pour le parc on dénombre une trentaine 30 tronçons de pistes mais seulement deux (02) sont distingués par de noms précis : la piste régionale et la piste centrale. Il se révèle nécessaire d'établir une nomenclature pour l'ensemble du réseau. Comparativement à la RBTW/Niger, la RBTW/BF a un réseau de pistes insuffisant et impraticable en toute saison.



Figure 4 : travaux d'aménagement des pistes et passages difficiles en HIMO

Les points d'eau : Le parc W possède des ressources en eau concentrées sur un réseau linéaire constitué par les cours d'eau. Ce réseau linéaire et quelques points réalisés sur ces cours d'eau ou tout simplement dans certaines dépressions sont les seules ressources en eau.



Figure 5 : une mare naturelle dans le parc

Ces aménagements sont globalement rudimentaires et bien que certains points d'eau soient associées à des forages équipés de pompes, la disponibilité en eau dans le parc en de hors des abords de la Mékrou demeure très faible. A cela s'ajoute leur répartition spatiale très irrégulière et les zones dépourvues, de points d'eau sont désertés par la faune à certaines périodes de la saison sèche

Désignation	Type	Commentaire
Mare lions	Digue	Réalisé par ECOPAS, pérenne en bonne saison
Soanda	Digue déversante	Réalisé par PAPE en 2014
Gnifagou	Digue déversante	Débuté par PAPE en 2014 ; travaux en cours
PK27	Bouli / forage et plaque solaire	Pérenne, réalisé par ECOPAS pompage par groupe électrogène et équipement solaire en 2011
Bouli PK49	Forage/groupe électrogène	Pérenne avec groupe ; Réalisé par ECOPAS
Bouli PK57	Forage/groupe électrogène	Pérenne avec groupe ; Réalisé par ECOPAS
Cabane éléphants	Mare naturelle	Pérenne en année de bonne pluviométrie Réalisé par le Budget national en 2011
Sourouloumbou	Mare naturelle	Pérenne en année de bonne pluviométrie

Tableau 10: les points d'eau aménagés du parc



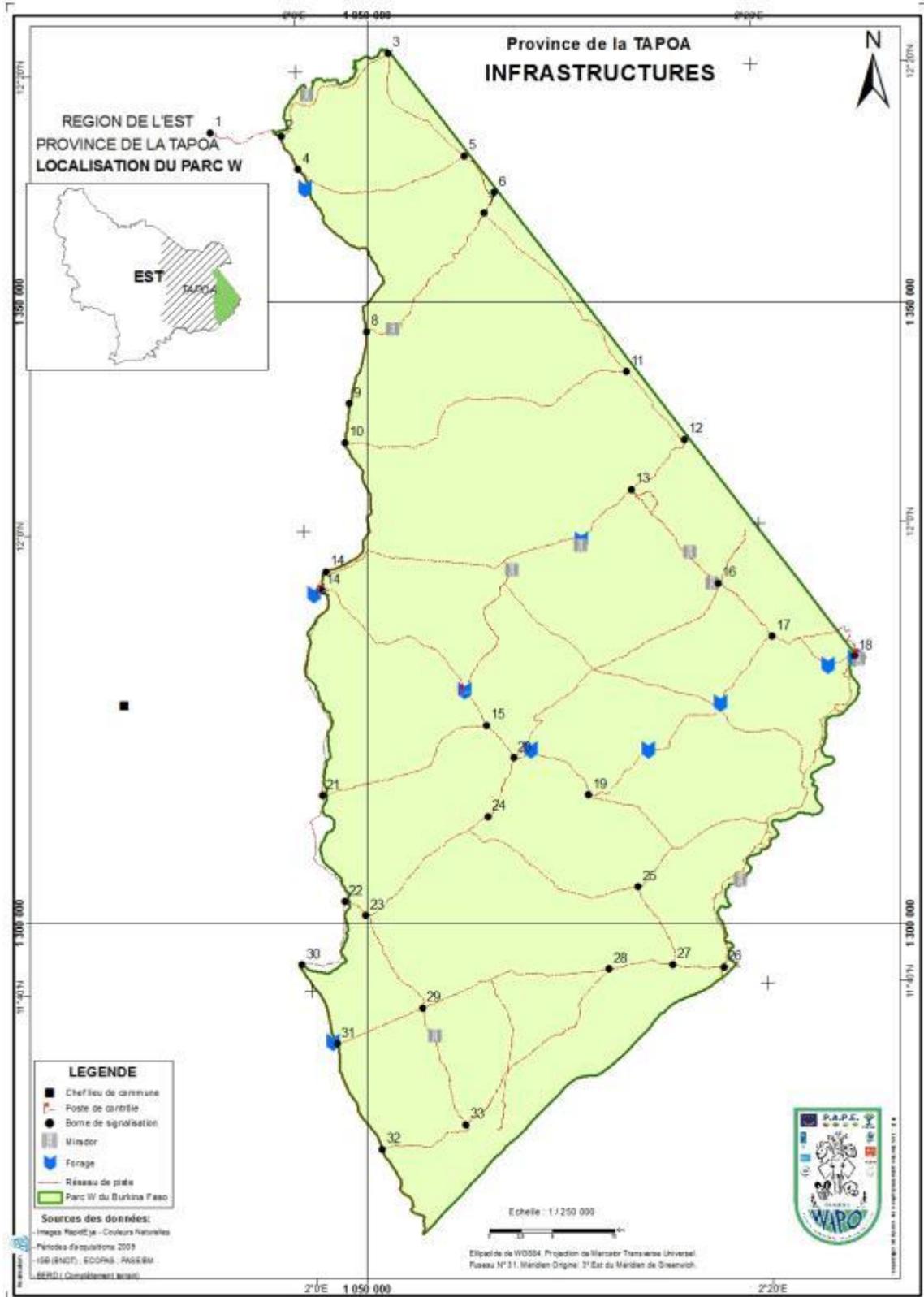
Figure 6 : Travaux de construction d'une digue dans la RBTW

Il est d'une nécessité impérieuse de mettre en place une gestion de l'hydraulique faunique conséquente (retenues d'eau plus dimensionnées avec une bonne répartition) afin de permettre une meilleure utilisation de toutes les parties du parc par la faune et éviter les stress hydriques et les pertes en faune constatées ces dernières années

Pour le curage des mares et le creusage des boullis, le budget alloué par ECOPAS s'est révélé insuffisant pour la pérennisation des points d'eau. L'analyse de ce constat peut être le suivant : Les ouvrages () ne sont permanents qu'en année de bonne pluviométrie. de l'avis de certains techniciens cela est dû à une faute de la conception faite pour les points d'eau. Les terres déblayées ont été simplement entassées aux bords des points d'eau et elles y reviennent par les actions de l'érosion pluviale.

La conséquence de cela nécessite un curage répétitif toutes les 3 à 4 années.

Il est nécessaire que toutes les options d'aménagement (mare/boullis améliorés, digue en buttage, etc.) intègrent le nettoyage du déblai des abords du point d'eau. Ce travail supplémentaires a augmenté certes les coûts de réalisation mais il réduit à long terme les coûts d'entretien (Clark et Bouché 2006).



Carte 6 : Cartes des infrastructures de la RBTW

Les salines :

Les salines sont des endroits où l'on constate que les animaux consomment de la terre à la recherche d'éléments minéraux pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. Ces endroits sont riches en chlorure de sodium, des sels de potassium, phosphore, calcium et bien d'autres oligo-éléments (fer, cuivre, magnésium) non moins indispensables pour les animaux. Toutes les salines naturelles n'ont pas encore été répertoriées dans le Parc. Neuf (9) salines situées près des points d'eau ont été identifiées et améliorées ; une seule saline artificielle a été créée. L'enrichissement des salines naturelles a été fait par un apport de cristaux.

Tableau 11 : situation des salines dans la RBTW BF

Désignation	Type	Année	Financement	Fonctionnalité
PK 57	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Tamalé S1	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Tamalé S2	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
PK 27	Artificielle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Tamalé2 S1	Naturelle	2013	PAPE	Non fréquentée
Tamalé1 S1	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Cabane S1	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Cabane S2	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Soanda S1	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle
Soanda S2	Naturelle	2013	PAPE	Fonctionnelle

Les Aménagements touristiques

• *infrastructures d'accueil*

Le parc W Burkina Faso n'a pas d'infrastructures d'accueil alors que l'idéal aurait été de disposer des campements pouvant abriter les touristes à l'intérieur du parc pour permettre un meilleur développement de l'activité touristique. L'existence d'hôtels à Diapaga de qualité moyenne à médiocre offre la possibilité d'hébergement mais sont bien éloignés du (40km pour l'entrée la plus proche). La position centrale de la RBTW/BF est bien avantageuse et lui offre des possibilités de recevoir les touristes provenant de part et d'autre des deux parcs W du Bénin et du Niger.

A l'échelle de la RBTW, d'autres infrastructures existent dans les zones de chasse de la Kourtiagou et de Tapoa Djerma. La construction d'infrastructures touristiques d'accueil doit être une priorité dans les aménagements futurs dans la RBTW/BF

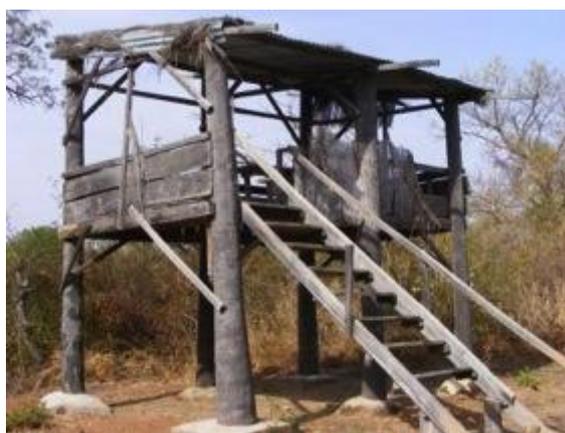
Les miradors

La construction de cinq miradors a été réalisée à des endroits précis pour permettre l'observation des animaux et du paysage par les touristes (voir tableau ci-dessous). Ce sont des endroits proches de salines et des points d'eau permanents fréquentés par les animaux.

L'ensemble des cinq (5) miradors que compte le parc a été réalisé par le programme ECOPAS. L'intervention du PAPE a permis de réhabiliter trois (3) des cinq (5) miradors existants. Plusieurs sites offrent des possibilités de construction de miradors et une prospection du terrain permettra de déterminer d'autres sites à retenir pour des aménagements (points d'eau ou salines) associés à des miradors.

DESIGNATION DU SITE	COMMENTAIRE
Gnifagou	Mirador réalisé par ECOPAS et rénové en 2013 par le PAPE.
Tamalé	Mirador réalisé par ECOPAS et rénové en 2013 par le PAPE
Mare aux lions	Mirador réalisé par ECOPAS et rénové en 2013 par le PAPE
Mare Boni	Mirador réalisé par ECOPAS / état de dégradation avancé
Kongoukou	Mirador réalisé par ECOPAS / le point d'eau tarit dès décembre

Tableau 12 : les miradors dans le parc W : site et état actuel des ouvrages



Modèle des premiers miradors (ECOPAS)



Modèle de nouveaux miradors (PAPE)

Figure 7 : types de miradors existant dans la RBTW

Signalétique

Des panneaux d'indication ont été mis en place dans le parc. Ces panneaux ont des fonctions d'information, de réglementation, d'interdiction et d'orientation. La signalétique dans le parc n'est pas très développé et son état se résume à :

- 17 bornes de signalisation de la limite au niveau périphérique et aux intersections des pistes à l'intérieur du parc
- Une cinquantaine de panneaux d'indication ou d'interdiction



Figures 8: quelques modèles de panneau dans la RBTW

Gestion des feux

L'objectif global visé dans la gestion des feux est de maîtriser le fléau des feux tardifs très dévastateur du milieu naturel. Les feux précoces sont annuellement appliqués dans la RBTW comme un moyen d'aménagement pour améliorer les pâturages et diversifier l'habitat de la faune avec les avantages d'améliorer le champ de vision des touristes, d'épargner le Parc de feux tardifs et de favoriser les repousses de fourrage pour la faune. Suivant la durée de la saison de pluies, les dates de mise des feux varient d'une année à une autre, mais la règle appliquée au Parc est de réaliser les brulis avant que la végétation herbacée ne soit entièrement desséchée.

Un suivi des feux et de ses impact est réalisé au niveau du parc à travers le remplissage des fiches de données lors des sorties sur le terrain.

2.7.1.3. Actions de valorisation des ressources

Les actions de valorisation du parc portent sur le tourisme écologique (vision, photographique,), et la récolte de produits à divers usage. L'optimisation de la mise en valeur des ressources de la zone nécessite l'utilisation de plusieurs méthodes de valorisation.

Ecotourisme : Les ressources fauniques sont les ressources les plus sensibles dans les aires classées et constituent l'essentiel de la valeur des réserves. Pour ces raisons, plus de temps et d'énergie sont consacrés à leur suivi et protection. L'exploitation de cette ressource dans la RBT W porte sur le tourisme de vision dans le parc W et la chasse sportive dans les deux concessions de chasse et dans certaines ZOVIC.

Le tourisme de vision est effectué par des particuliers nationaux comme expatriés. Les entrées sont très faibles et ne dépassent guère 200 visiteurs par an. L'écotourisme se pratique également dans le cadre de l'IEC des scolaires qui se traduit par l'organisation des sorties d'élèves dans le parc sous financement de certains projets ou structures (PAPE, PEPAW, WAP, ECOPAS). En 2013 et 2014, une centaine d'élève ont visité le parc.

En matière de tourisme d'énormes efforts restent à faire pour promouvoir la visibilité du parc. Outre la faune, d'autres curiosités touristiques ont été répertoriées dans le parc et nécessitent d'être mises en valeur. Ainsi des circuits de visites doivent être créés et une étroite collaboration avec la RBTW Niger et Bénin s'impose.

La récolte de produits divers :

L'ensemble des communes visitées reconnaît que la pression sur les ressources naturelles du parc (écorces, amande de karité, néré, herbe, bois de service, pain de singes) par les populations est importante. La fréquentation du parc par les différents exploitants des ressources naturelles n'est pas si modeste au regard des statistiques du premier trimestre 2014 : 130 permis (autorisation) ont été émis dont 110 au profit de 236 personnes pour la fauche de paille, 15 permis d'exploitation de feuille de baobab au profit de 103 personnes et 5 permis de cueillette de pain de singe au profit de 10 personnes.

Du côté de la commune de Bottou la pression sur le parc est devenue plus accrue du fait de la forte réduction des ressources (bois, pâturages, PFNL, eau etc..) dans les terroirs villageois. Dans la zone les baobabs sont si mutilés pour la cueillette feuilles qu'ils ne sont même plus en mesure de produire le pain de singe.

Une bonne protection du parc passe par une bonne maîtrise de la gestion des ressources forestières et un contrôle efficace des mouvements humains à l'intérieur de la réserve.

A cet effet des dispositions sont prises au niveau des postes forestiers pour mieux gérer le flux des populations riveraines bénéficiant des droits d'usage.

L'exploitation des produits forestiers ligneux dans les terroirs villageois contigus à la RBT est suivie par les postes forestiers. Ce suivi permet de mieux gérer les ressources des terroirs, préservant ainsi les ressources forestières ligneuses des entités classées. Selon les lois et textes en vigueur, la délivrance de chaque permis est assujettie au paiement de taxes dont le montant est fonction du type de permis.

Il ressort globalement au niveau des communes, la nécessité d'accentuer la sensibilisation à l'endroit des populations ainsi qu'à leur implication effective à la gestion du parc ; Le nouveau PAG devrait prévoir des actions dans les périphéries en faveur des populations notamment la restauration des forêts dans les terroirs villageois.

2.7.1.4. Etudes et suivi écologique

Sans atteindre le niveau souhaité les connaissances acquises sur les potentialités naturelles du parc se sont nettement améliorées avec l'avènement du Programme ECOPAS, du WAP et du PAPE à travers :

- Diverses missions d'appui
- La recherche appliquée
- La mise en place de volet chargé du SIG et du Suivi Ecologique
- Le renforcement des capacités techniques du personnel.

Le suivi écologique est un outil essentiel de la gestion du parc. Il doit permettre d'observer, d'analyser et de comprendre l'évolution du milieu naturel et de ses ressources ainsi que les mutations qu'ils subissent sous l'effet des diverses interventions.

Le suivi écologique actuel au niveau du parc porte sur la faune et son habitat, les interactions dans le milieu suivant les principaux axes ci-après.

Tableau 13 ; types d'actions de suivi écologique dans la RBTW/BF

TYPE D'ACTION	COMMENTAIRE
Inventaire pédestre grand mammifère diurne	Organisé chaque année pour évaluer la population animale et voir la tendance évolutive de ces espèces en vue d'entreprendre des aménagements adéquats.
Inventaire grand carnivore	opération spécifique organisé en 2014 dans tous le complexe WAP.
Suivi des pressions anthropiques	Données collectées sur des fiches lors des patrouilles et autres sorties sur le terrain. Ce système de suivi permet de détecter les secteurs les plus menacés, ce qui permet de mener des actions ciblées.
Suivi de la faune autour des points d'eau	Pose d'appareils photo-piège au niveau des point d'eau. Ce système de suivi permet d'avoir des informations sur la faune
Collecte des données sur la faune	Même commentaire qu'au suivi des pressions anthropiques
Suivi des espèces rares et phares	Des fiches et des cartes de grille 15 Km *15 Km ont été conçues pour collecter des informations sur les espèces rares (Damalisque, Lion, Léopard, Guépard, Lycaon, Hyène tachetée, redunca) et phares (Eléphant, Buffle, Lion, Léopard, Hippopotame, Aigle bateleur)
Suivi des feux de végétation par télédétection et au sol	Sorties régulières sur le terrain pour suivre l'évolution et l'impact des feux. Ce suivi permet de remettre les feux dans les secteurs que le feu n'a pas atteint lors du premier passage.

Les résultats sur le suivi des pressions anthropiques montrent que la zone de Lada est très menacée par le braconnage surtout en période hivernale. Malheureusement à cette période la zone est inaccessible empêchant toutes sortes d'actions.

2.7.1.5. Surveillance et protection

Les types d'actions

La protection des ressources de la RBT est faite à plusieurs niveaux et avec des procédés divers. La protection active est assurée par les trois postes forestiers mandatés à cet effet.

- Elle se traduit par le suivi et l'organisation de l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux dans les terroirs villageois, l'exploitation des PFNL dans le parc par les communautés riveraines, le suivi de l'exploitation faunique dans les zones cynégétiques de Tapoa Djerma et de la Kourtiagou et dans certaines Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC) contiguës au parc
- Le second aspect de la protection des ressources est une lutte passive se traduisant par des actions de formation, d'information et de sensibilisation des communautés riveraines de la RBT.
- Le troisième et dernier volet de la protection des ressources est la recherche et la constatation des délits suivi de la verbalisation des contrevenants.

Les délits constatés et la provenance des braconniers

Les délits constatés lors dans activités de surveillance sont principalement le braconnage et le pâturage illégal. Pour ces dernières années le braconnage concerne beaucoup les éléphants et le total sur les trois années 2011 à 2013 donne 14 cas d'abattages d'éléphants (Sabdon 2013) avec sans doute des carcasses qui n'ont pu être découvertes lors des opérations de surveillance et de LAB.

Dans la zone de la RBTW, les braconniers proviennent essentiellement des villages riverains notamment de :

- **Kotchari** : Situé à une dizaine de kilomètre du parc, Kotchari est un carrefour et un centre commercial dont le marché hebdomadaire attire des commerçants de tous les villages riverains.
- **Lada** : Situé à la limite du parc, ce village exercent toutes sortes d'activités dans l'aire protégées. Les populations y récoltent des produits forestiers non ligneux, de la paille et du bois. Les animaux domestiques sont fréquemment abreuvés dans les mares du parc.
- **Noungoali** : C'est aussi une localité qui est contiguë au parc et dont les populations tirent la plupart des besoins dans le parc.
- **Tchontonga** : C'est un village qui est aussi situé à la lisière du parc.
- **Koumalgou** : Tout comme le précédent village, Koumalgou est contigu au parc et les exploitations agricoles des populations ont même empiétées une bonne partie de la ZOVIC du village.
- **Tapoa Djerma** : Village contigu à la concession de chasse dite de Tapoa Djerma, les populations dont une partie résidaient dans la zone y pénètrent pour toutes formes d'exploitation des ressources naturelles (PFNL, bois, eaux etc). En outre le village dispose d'un marché important et est facile d'accès en toute saison. Il faut noter néanmoins la présence d'un campement de chasse dans cette localité ainsi que d'un poste forestier.
- **Cas du village de Kondio** : Situé dans la réserve partielle de faune de la Kourtagou (concession de chasse de la Koutiagou),

Les zones d'activité de braconnage

A l'intérieur de la RBTW, plusieurs zones à risque ont été identifiées. IL s'agit de :

- La zone autour des bornes 26 à 29 vers le village de Lada fréquentée par les braconniers en provenance de la zone de Lada et de Kotchari : C'est une zone éloignée des postes de surveillance et d'accès difficile surtout en saison pluvieuse.
- La zone de la mare Bourfouanou située à mi-chemin entre le poste forestier de Kabougou et celui de Tapoa Djerma, cette zone est éloignée des postes de surveillance et fréquentée par des braconniers de Koumalgou et de Momba principalement. La présence d'eau dans la zone attire les animaux qui sont facilement braconnés.
- La zone de la cabane des éléphants : Située presque à la frontière nigéro-burkinabè dans le secteur du point triple. la zone de la cabane des éléphants concentre de grands effectifs de faune dont les éléphants du fait de la présence quasi permanente d'eau. Cette concentration de faune attire les braconniers burkinabè et nigériens. Malheureusement, l'éloignement des postes de surveillance (Kabougou) et l'inaccessibilité de la zone en saison pluvieuse réduisent les possibilités de protection de la faune dans cette zone.

le circuit d'écoulement des produits du braconnage

Les produits et sous produits de la faune issus du braconnage sont écoulés à travers plusieurs canaux et circuits : Pour la viande destinée à l'alimentation, elle est vendue dans les villages riverains dans les marchés locaux, les cabarets ou dans les domiciles.

Pour les parties et organes recherchés pour la pharmacopée (peau, dents, queues, griffes, sabots,) elles sont vendues dans les villages riverains mais surtout à des intermédiaires ou commerçants dans les localités et marchés tels que Kotchari, Namounou, Logobou, Tansaga, Diapaga. Pour des produits spécifiques tels que l'ivoire des éléphants, le marché de Namounou est le principal centre de transit de ces produits. La route nationale N°19 qui traverse le parc national d'Arly serait l'itinéraire empruntée par les trafiquants d'ivoire pour le transfert de leurs produits vers les pays côtiers (Togo et Benin).

De l'avis des gestionnaires la période intense du braconnage va du mois d'août à décembre. Les raisons d'une telle situation seraient liées à des difficultés d'organiser des opérations de patrouilles à ces moments avec les difficultés d'accès de la zone en hivernage. Mais aussi l'indisponibilité des éco-gardes plus préoccupés par les travaux champêtres. Il faut relever que les éco gardes issus des villages ne sont pas salariés ; ils bénéficient tout simplement de primes de sorties qu'ils trouvent d'ailleurs peu motivantes.

Organisation et actions mises en œuvre

La RBTW Burkina est divisée en quatre secteurs de surveillance qui sont :

Le secteur de TapoaDjerma qui est composé de la concession de chasse de TapoaDjerma et la partie nord du parc W. Il est administré par le poste forestier de TapoaDjerma.

Le secteur de Kabougou géré par le poste forestier de Kabougou et est constitué de la zone de Kabougou, de la partie centrale du parc W et la partie centre Sud en allant vers le village de Lada.

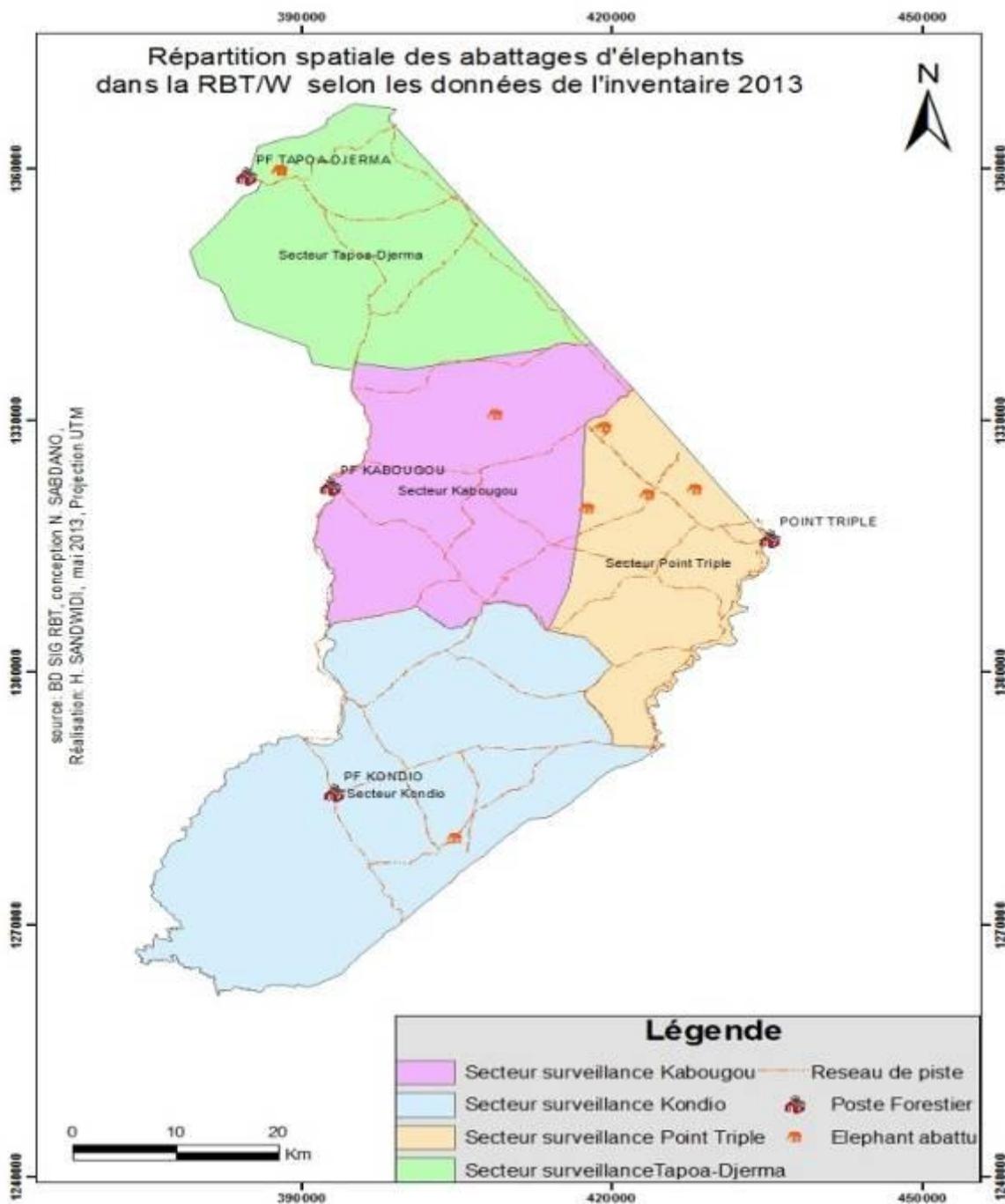
Le secteur de Kondio qui est formé de la partie sud du parc W et de la concession de chasse de la Kourtiagou ;

Le secteur du point triple : C'est la zone située autour du point triple, de la rivière Mékrou en repartant vers les chutes de Koudou au Sud-Est.

Trois des quatre secteurs de surveillance ci-dessus cités sont effectivement fonctionnels. Le secteur du point triple n'a pu être fonctionnalisé. En effet, le personnel affecté à ce secteur n'a pu s'y'établir pour des raisons d'accessibilité, et de manque de moyens matériels. Cette équipe est actuellement installée à Kabougou.

Les activités de surveillance et de LAB sont alors sporadiques dans ce secteur du fait de l'éloignement avec la base de Kabougou.

Les postes forestiers de Kabougou, Tapoa Djerma et Kondio sont par contre fonctionnels durant toute l'année.



Carte 7: secteurs de surveillance et distribution spatiale de vieilles carcasses d'éléphants de l'inventaire pédestre 2013

La disposition des bases vies (postes forestiers) laissent entrevoir des difficultés dans la conduite des activités de LAB. En effet, les trois principaux postes forestiers sont situés hors du parc ou à l'entrée de celui-ci, très loin des zones à fort risque. L'efficacité des PF est d'autant plus relative que les voies d'accès sont inexistantes en saison des pluies sauf pour les moyens logistiques insuffisants ou non opérationnels.

La surveillance et la LAB dans la RBTW se font sous 4 formes à savoir:

- Les patrouilles à vélos,
- les patrouilles à véhicule,
- les Patrouilles à véhicule et à pieds combinées,
- les patrouilles à motos

La durée des patrouilles est des 1 à 5 jours en fonction des objectifs et des moyens utilisés. Une équipe standard de patrouille est composée d'au moins 1 forestier et d'au moins 4 pisteurs. La décision d'organiser une sortie de surveillance ou de LAB est déterminée soit par le calendrier normal de sortie, soit par des informations pertinentes reçues.

Pour l'année 2013 le bilan suivant peut être donné pour la LAB : 223 sorties, 5322 HJ, 33 procès verbaux dressés, 5 braconnage, cas de 28 pacquage d'animaux et des saisies de 5 cal12, 14 vélos, une carabine 375, une lance et 02 pièges.

Les Ressources disponibles (infrastructures, humaines, logistique, matériels, financières)

L'état des infrastructures existantes dans les postes forestiers est satisfaisant. Les PF de Tapoa Djerma, Kabougou, Kondio ainsi que le site du point triple ont bénéficié de bâtiments à usage de bureau et de logement construits par le projet ECOPAS dans les années 2005, qui sont toujours en bon état malgré la nécessité de quelques réfections. Cependant, le nombre de logements est en deçà des besoins au regard des effectifs du personnel.

Postes relais : Il n'existe pas de postes relais dans la RBTW. Au regard de la grande taille de celle-ci et des distances entre les postes forestiers, couplé aux difficultés d'accès à certaines périodes de l'année, cette absence de postes relais constitue une insuffisance notable qui a un impact sur la présence des équipes de surveillance sur le terrain. Sans un minimum d'abris, il est difficile de maintenir les équipes de surveillance sur le terrain en saison pluvieuse notamment.

Personnel ; Le personnel chargé des activités de surveillance, de lutte anti braconnage, d'aménagement et de suivi écologique dans la RBTW se compose de 16 forestiers et 45 éco gardes. L'effectif du personnel est important et suffisant pour une bonne conduite des activités de surveillance et de LAB.

Cependant, la faible compétence de certains agents, le faible engagement et la moralité douteuse d'une partie de ce personnel sont signalés et constituent des facteurs qui annihilent les efforts de surveillance et de LAB. Des conflits d'intérêts et des complicités entre personnel de LAB et délinquants sont soupçonnés et méritent un traitement rapide et exemplaire.

Logistique ; La RBTW dispose de moyens roulants pour la conduite des activités. La situation de ces moyens se présente comme suit :

Un effort important en moyen logistique a été fait avec l'appui du PAPE. Cependant, on note l'insuffisance des motos par rapport au nombre d'agents, la mauvaise qualité des vélos.

Matériel technique

Un important lot de matériel de suivi écologique composé de GPS, boussoles, jumelles est disponible et permet au personnel d'être bien outillé pour la conduite des activités.

Matériel de défense et de sécurité

La lutte contre le braconnage est par essence une action armée qui nécessite des armes. En la matière, la RBTW pour ses 3 postes forestiers ne dispose que de très peu d'armes et pire celles-ci sont d'une qualité médiocre. En effet, seules 3 armes de guerre (2 AK 47 et 1 Beretta) et des fusils de chasse calibre 12 sont utilisés pour les activités de surveillance et de lutte anti braconnage.

D'autres matériels de sécurité tels que les menottes, le matériel d'habillement sont disponibles en qualité et en quantité satisfaisantes grâce aux apports du PAPE.

En somme, on peut relever que la mise en œuvre de la surveillance et de lutte contre le braconnage nécessite d'énormes moyens (humains et matériels) mais le parc en dispose très peu ce qui rend l'activité difficile. En effet les moyens matériels actuels de surveillance sont insuffisants en ce qui concerne surtout les matériels roulants (vélo, moto et véhicule) et l'armement. Le souhait est de renforcer le nombre des matériels roulants (disposer d'au moins 80 vélos correspondant au nombre des pisteurs et des forestiers, des motos adaptées (une moto pour deux personnes) et des véhicules tout terrain.

.Le problème d'armement devrait être également pris avec beaucoup de sérieux, si l'on tient réellement à la protection du parc sans exposer les acteurs de la surveillance aux agressions des divers délinquants. Globalement le manque de moyen matériel notamment les vélos, armes et munitions et les moyens alimentaires (vivre) influence négativement sur les activités de surveillance.

2.7.2. Organisation administrative du parc

La RBT WBF est présentement sous la tutelle technique de la direction de la faune et des chasses elle aussi sous la tutelle de la Direction Générales des Forêts et de la Faune sur le terrain l'organisation du service st la suivante :

- ≡ Un Conservateur qui a sous sa tutelle trois cadres respectivement chargés
- Un chef de service des aménagements et de la valorisation
- Un chef de service du Suivi écologique et lutte an braconnage
- Un chef de service de la périphérie et de la communication

Le reste du personnel est reparti sur trois postes (Kabougou, Tapoa Djerma et Kondio) au niveau du parc

2.7.3. Infrastructures et logistique en place

2.7.3.1. Moyens matériels

Les moyens matériels dont dispose le parc W / BF sont les suivants :

Tableau 14 : ; matériel disponible à la RBTW/BF

DESIGNATION	NOMBRE	ANNEE	ACQUISITION	ETAT
Land Cruiser 4x4 Cabine unique	01	2013	PAPE	Bon (B)
TOYOTA Double cabine 4x4	01		ACRA	Passable (P)
Motos 125 YBR	04	2013	PAPE	B
Moto 125 YBR	01	2014	PASF	B
Tricycle	01	2013	PAPSA	P
Appareil Photo-piège	15	2012 / 2013	10 AWF et 5 PAPE	5 B et 10 P
Vélo	18			P
Radios	?			?
Thuraya	01	2013	PAPE	B
GPS	16		PAPE	10 B et 6 P
Tentes individuelles	35	2013 / 2014	15 PAPE / 20 Born free	B
Tentes 2places	05	2014	PAPE	B
Lit de camp	15	2014	PAPE	B

2.7.3. 2..Moyens financiers

Le budget annuel de l'État correspond aux salaires du personnel forestier :

- ≡ De 2005 à 2008, c'est le budget du programme ECOPAS qui constituait la totalité du budget de la RBT en dehors du salaire du personnel forestier.
- ≡ De 2009 à 2012, l'État en plus des salaires du personnel a fait des appuis ponctuels, aidé également par les PTF comme l'ONG AWF.
- ≡ Depuis 2013, c'est le budget du PAPE (contrepartie de l'État pour les salaires et les charges liées à la LAB) qui assure les activités au niveau du parc.

2.7.4. Personnel et formation

Le personnel en place au parc W BF se compose comme suit : 16 agents forestiers, 45 pisteurs 3 chauffeurs et 1 gardien.

Tableau 15 : le personnel de la RBTW/BF

CATEGORIE	NOMBRE	ANNEE	FONCTION
Inspecteur	1	2010	Conservateur
Contrôleur	1	2012	Resp. suivi-écologique et LAB
Contrôleur	1	2013	Resp. aménagement et valorisation
Contrôleur	1	2013	Chef de poste
Assistant	1	2012	Chef de poste de Tapoa-Djerma
Assistant	1	2013	Chef de poste de Kondio
Assistant	2	2013	postes forestiers (Kabougou, Kondio)
Préposé	7	2013	forestiers (Kabougou, Kondio et Tapoa-Djerma)
Pisteurs	45		Appui à la LAB
Chauffeur	01		Conduite sur le terrain
Tractoriste	1		Conduite des travaux d'aménagement des pistes
Gardiens	2		Surveillance des locaux

Tout comme les moyens matériels, les moyens humains du parc sont très insuffisants. Les pisteurs (45 au total) sont issus de la population riveraine. Ce nombre (45) officiellement accepté et recommandé aux postes forestiers se révèle être dans la pratique insuffisant.



III.FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

III. FORCES ET FAIBLESSES DANS LA GESTION DE LA RBTW/BF

3.1. Les forces / opportunités

3.1.1. Au niveau de la gestion des aires protégées

Malgré les difficultés rencontrées dans la gestion de la RBTW/BF, des acquis ont été obtenus et des opportunités existent et peuvent être énumérés comme suit :

- la diversité de la faune et de la flore avec le maintien d'espèces phares ;
- Une densité faunique qui semble augmenter depuis 2003 cfr inventaire aérien 2012
- le partenariat avec les concessionnaires et les communautés locales par le biais des Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF);
- l'attention de la communauté internationale sur la gestion durable des ressources naturelles notamment les forêts et les aires protégées ;
- l'existence d'une coopération transfrontalière pour la gestion des écosystèmes transfrontaliers notamment le complexe WAP (Parc W, Parc d'Arly, parc W du Bénin et du Niger) ;
- l'existence d'un accord tripartite de lutte contre le braconnage entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger ;
- la contribution des Aires Protégées à l'adaptation des variabilités et des changements climatiques ;

Ces opportunités constituent une base et un socle sur lesquels doit se construire une stratégie simple, réaliste et pratique mais ambitieuse de surveillance dans la RBTW.

A la liste des acquis on pourrait ajouter :

- ≡ 03 postes forestiers
- ≡ un réseau de 600 Km de pistes saisonnières ouvertes manuellement avec des petits ouvrages de franchissement permettant à certaines d'être permanentes dont 60 km de piste pérenne;
- ≡ quelques infrastructures touristiques sur le terrain (miradors notamment) ;
- ≡ une signalétique de la zone bien que insuffisante (17 bornes de signalisation et environ 50 panneaux) ;
- ≡ Six (6) points d'eau réalisés
- ≡ Existence de mares naturelles aménageables
- ≡ 10 salines naturelles aménagées
- L'existence d'une équipe permanente et autonome pour la gestion de la RBTW relativement autonome

Un aspect non négligeable est l'effort mis dans l'implication des populations riveraines dans les travaux d'aménagement avec un triple avantage de se sentir concerné par le parc, d'obtenir des revenus, et de renforcer leur capacité à plusieurs niveaux (travaux divers, connaissance sur le milieu naturel, la législation etc..).

Aussi et en rapport avec la surveillance on peut relever l'existence d'un accord tripartite sur la lutte contre le braconnage, de même que des stratégies de réduction des activités illicites tels que la transhumance,

3.1.2. Au plan socioéconomique

A ce niveau les forces actuelles du W peuvent se résumer comme suit :

- ≡ L'existence de structures villageoises et inter-villageoises relativement fonctionnelles en matière de gestion des ressources naturelles (CVGF)
- ≡ Le renouvellement récent du bureau provincial du CVGF
- ≡ L'engagement des autorités déconcentrées et décentralisées ;
- ≡ La participation des femmes et des jeunes aux instances villageoises et inter-villageoises de gestion des ressources naturelles ;
- ≡ La présence de sites touristiques dans la région
- ≡ L'existence d'opportunités de développement d'un tourisme intégré dans la Région de l'Est et au-delà et la présence de nombreuses activités socioéconomiques

En dépit des nombreuses récriminations formulées contre le parc et ses gestionnaires, force est de constater que le parc contribue pour beaucoup à améliorer les conditions de vie des populations riveraines. En effet, c'est dans le parc que celles-ci prélèvent l'essentiel des produits forestiers ligneux et non ligneux nécessaires à leur subsistance.

Aussi, du fait de la présence du parc, les populations ont pu développer un certain nombre d'activités (artisanat, commerce, tourisme..) qui leur procurent des revenus substantiels.

En outre, les zones de chasse contiguës au parc procurent des revenus annuellement aux populations, en même temps qu'elles améliorent leur alimentation par la mise à leur disposition une partie ($\frac{3}{4}$ dans les prévisions) de la viande des animaux abattus. Aussi les nombreuses relations d'amitié et de jumelage que les populations ont pu développer avec certains chasseurs sont source de retombées non négligeables pour toute la communauté.

Du reste, une étude réalisée en 2013 pour le compte du PAPE sur la contribution des aires protégées au développement socioéconomique des populations riveraines a montré que les revenus et biens engrangés annuellement par les populations du fait de leur proximité avec les aires protégées étaient substantiels et surtout permettaient de résoudre certains problèmes de développement.

3.1.3. Au niveau du dispositif réglementaire et institutionnel

Les politiques et stratégies

On peut retenir d'une manière générale, dans les documents de politiques et de stratégies énumérés ci-dessus, que l'un des éléments marquants de l'évolution du cadre institutionnel, est la responsabilisation entière des acteurs à travers les approches retenues, à savoir : « Approche participative, approche programme, approche gestion des terroirs par zone écologique » et qui se résument de nos jours dans la pratique, à la seule approche participative. Cette application effective de la responsabilisation des acteurs autres que l'État a entraîné parfois un désengagement partiel de ce dernier au niveau de certaines filières : production de plants, gestion de la faune, aménagement et exploitation pour le bois/énergie et le bois d'œuvre, gestion des périmètres aquacoles, commercialisation des produits etc.

Cet élargissement des acteurs dans la gestion des trois (3) sous-secteurs a favorisé la création d'emplois nouveaux et a garanti une meilleure présence dans le tissu économique, bien que l'absence de statistiques constitue une faiblesse en la matière.

Les principaux enjeux et défis à relever en général par les différents documents de politiques et de stratégies au Burkina Faso, sont entre autres :

- ≡ renforcer la sécurité alimentaire ;
- ≡ augmenter les revenus des populations rurales ;
- ≡ assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles

L'objectif global visé par les documents de politiques et de stratégies est d'assurer la croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion du développement durable.

Les textes juridiques

L'adoption de textes spécifiques liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles

Depuis l'adoption de la constitution en 1991, le Burkina Faso a opté pour une réforme totale du secteur de l'Environnement. Ainsi, un certain nombre de textes juridiques (cf textes cités ci-dessus) ont été élaborés et adoptés. Ce qui, en termes d'existant, constitue un atout très important dans le domaine juridique. En effet dans la sous-région, le Burkina Faso est l'un des pays, à avoir inscrit la protection de l'Environnement dans sa loi fondamentale et avoir mentionné, que les ressources naturelles appartiennent au peuple. De plus, plusieurs lois spécifiques de protection et de gestion de l'environnement ont été adoptées. Ce sont : la RAF, le Code forestier et le code de l'environnement.

La RAF et le code forestier sont deux textes complémentaires. La RAF est une loi de portée générale tandis que le code forestier est une loi spéciale. La RAF a été relue et adoptée en juillet 2013 par le gouvernement. Elle contient des dispositions relatives à la gestion des ressources naturelles et définit en particulier un cadre institutionnel et des instruments d'aménagement du territoire. Un de ces instruments, sont les aménagements ruraux qui pourront aider dans le cadre de notre étude à la sécurisation foncière. Ces aménagements ruraux obéissent aux principes suivants :

- ≡ le principe du développement rural durable ;
- ≡ le principe de précaution ;
- ≡ le principe d'agrégation et de cohésion ;
- ≡ le principe de conservation de la diversité biologique ;
- ≡ le principe de la conservation des eaux et des sols ;
- ≡ le principe de l'équilibre entre le développement rural et le développement urbain

La nouvelle version de la RAF, introduit la notion de domaine foncier de l'Etat et celui des collectivités territoriales. Le domaine foncier des collectivités territoriales comprend un domaine public naturel et un domaine public artificiel. Le domaine public naturel des collectivités territoriales est composé :

- ≡ des réserves de faune et autres formations naturelles classées par les collectivités territoriales.
- ≡ des bas-fonds non aménagés d'intérêt local

L'adoption du code forestier en 1997 a permis au Burkina d'affirmer pleinement sa souveraineté nationale sur la gestion et l'exploitation de ses ressources naturelles, abrogeant ainsi, le décret colon du 4 juillet 1935 fixant le régime forestier en Afrique Occidentale Française, relatif à la gestion et à la protection de l'environnement. Le nouveau code forestier applicable de nos jours est celui de la loi 03-2011/AN du 5/avril 2011. Ce code est subdivisé en trois grandes parties afin de tenir compte des différents sous-secteurs dans lesquels il

s'applique. Ce sont : le sous-secteur forêts, le sous-secteur faune et le sous-secteur pêche. Une quatrième partie est consacrée à la répression des infractions dans les trois sous-secteurs. Par rapport à cette étude, l'intérêt sera porté sur le secteur faune qui comprend deux grands titres : la protection de la faune et son exploitation. Le premier titre détermine les aires de protection constituées suivant l'art 79 de :

- ≡ parcs nationaux ;
- ≡ réserves de faune, totales ou partielles ;
- ≡ réserves de la biosphère ;
- ≡ sanctuaires ;
- ≡ ranches ;
- ≡ refuges locaux ;
- ≡ zones villageoises d'intérêt cynégétique.

L'article 80 précise que chaque aire de protection faunique doit disposer d'un plan d'aménagement approuvé par le Ministre chargé de la faune. Il faut préciser que toute aire de protection faunique doit comporter obligatoirement une zone tampon et être classée suivant la procédure applicable au domaine forestier de l'Etat. Le domaine forestier de l'Etat est géré par le service forestier. Cette loi précise que la gestion de ce domaine forestier peut être confiée à une personne physique de droit privé ou public sur la base d'un contrat assorti d'un cahier des charges qui précise les modalités d'exploitation et de répartition des produits tout en tenant compte de la vocation de la forêt. Ainsi, le cahier des charges d'exploitation d'une forêt à vocation « production de bois » n'aura pas le même contenu qu'un cahier des charges pour la gestion d'une concession de chasse ou de pêche.

Le deuxième titre concerne l'exploitation de la faune. Cette exploitation est réalisée suivant un certain nombre d'actions codifiées dans l'article 115 du CF. Ce sont : la chasse, la capture, la récolte, le ranching et le tourisme de vision. L'exploitation de la faune peut être aussi faite à des fins domestiques, commerciales, sportives, scientifiques, pédagogiques et culturelles. Les modalités et les conditions de l'exploitation faunique à but scientifique, pédagogique et culturelle sont fixées par décret.

A travers cette analyse du code forestier, on remarque que les Aires protégées sont constituées dans leur majorité par les forêts classées. Ce qui nous amène à dire que dans le cadre de la présente étude, les Aires protégées sont des espaces de conservation qui englobent aussi bien les forêts classées de l'Etat (parcs nationaux, réserves partielles ou totales de faune, réserves de la biosphère, sanctuaires, ranchs), les forêts classées des collectivités territoriales et celles classées au nom des organisation de base (Zones villageoises d'intérêt cynégétique, parcs agro forestiers, sites sacrés, jachères etc.)

La définition universelle proposée par l'UICN est celle-ci : Une aire protégée est : « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »

Nous constatons que cette définition universelle proposée par l'UICN, englobe aussi bien les forêts classées que les parcs fauniques ou aquacoles. Donc nos espaces de conservation proposés par le Code forestier doivent être clairement définis, reconnus, et gérés par tout moyen efficace afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui leur sont associés

La prise en compte par les autres textes législatifs de la protection de l'environnement et de l'exploitation durable des ressources naturelles

Pour les autres textes législatifs (code de l'environnement, CGCT, code de l'eau, code pastoral, code minier, et la loi sur le foncier rural) bien que ne traitant pas directement de la gestion des ressources naturelles, ont inséré des dispositions relatives à la protection de l'environnement et à l'exploitation durable des ressources naturelles. Ainsi, le code de l'environnement et le code minier prévoient la réalisation d'EIE ou de NIE facilitant ainsi la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays. La réalisation de l'EIE ou NIE fait obligation de description de l'état initial de l'environnement, donc du milieu biophysique. Cette conditionnalité permet la prise en compte de mesures particulières pour la protection de la flore notamment d'espèces végétales protégées.

Le Code Général des Collectivités Territoriales attribue des compétences spécifiques en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles aux Collectivités territoriales.

Ce sont :

Pour la région :

- création de bois et de forêts d'intérêt régional ;
- participation à la protection, à la gestion et à la mise en défens des forêts classées et des forêts protégées ;
- participation à la protection des cours d'eau ;
- prévention et lutte contre les feux de brousse et contre la coupe abusive du bois dans les bois et forêts d'intérêt régional ;
- protection de la faune et des ressources halieutiques d'intérêt régional ;
- participation à la gestion et à l'exploitation des périmètres aquacoles d'intérêts économiques (PAIE) ;

- élaboration, mise en œuvre et suivi des plans ou schémas régionaux d'action pour l'environnement ;
- délivrance des autorisations de coupe de bois dans le domaine foncier national concédé à la région ;
- participation à l'établissement par les services de l'Etat des schémas directeurs et des
- plans d'enlèvement et d'élimination des déchets.

Pour la commune urbaine et la commune rurale :

- élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement ;
- participation à la protection et à la gestion des ressources en eaux souterraines, en eaux de surface et des ressources halieutiques ;
- assainissement ;
- lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses ;
- création, réhabilitation et gestion des espaces verts et des parcs communaux ;
- lutte contre la divagation des animaux et réglementation de l'élevage ;
- enlèvement et élimination finale des déchets ménagers ;
- délivrance d'autorisation préalable de coupe de bois à l'intérieur du territoire communal ;
- participation à la conservation et à la gestion de ressources naturelles renouvelables d'intérêt régional ou national ;

- prévention et lutte contre les feux de brousse et contre la coupe abusive du bois ;
- participation à la protection et à la gestion des ressources fauniques des forêts classées;
- protection et gestion des ressources fauniques des forêts protégées ;
- avis sur l'installation des établissements insalubres, dangereux et incommodes de première et deuxième classes conformément au code de l'environnement.

En outre, la commune rurale reçoit les compétences spécifiques suivantes :

- gestion de la zone de production aménagée par la commune rurale ;
- participation à la gestion de la zone de production aménagée par d'autres personnes morales, sur le territoire de la commune rurale ;
- création de zones de conservation ;
- participation à la protection et à la gestion des ressources naturelles situées sur le territoire de la commune rurale ;
- participation à la protection et à la gestion des forêts naturelles, de la faune sauvage, des ressources en eau et des ressources halieutiques situées sur le territoire de la commune rurale.
- délivrance des autorisations de coupe de bois dans les bois, forêts et zones de conservation d'intérêt local ;
- délivrance des permis de petite chasse dans les zones de conservation d'intérêt local ;
- délivrance des permis de pêche sportive sur les cours et plans d'eau d'intérêt local.

Enfin la loi portant régime foncier rural apporte une amélioration sur l'insécurité foncière en introduisant la notion de chartes foncières qui sont des conventions foncières locales inspirées des coutumes, usages ou pratiques foncières locaux, élaborés au niveau local et visant dans le cadre de l'application de la présente loi, à prendre en considération la diversité des contextes écologiques, économiques, sociaux et culturels en milieu rural.

La ratification de conventions régionales sous régionales et internationales relatives à la protection et à la gestion des ressources naturelles

Avec le sommet de Rio de Janeiro en 1992 et celui de Johannesburg sur le Développement Durable en 2002, le Burkina Faso a pris d'importants engagements par la ratification de plusieurs conventions internationales liées à la protection et à la gestion des ressources naturelles et dont la politique forestière nationale sert de moyen de mise en œuvre. Ce sont entre autre :

- la convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Maputo (Mozambique) : 11 juillet 2003 ;
- la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique : 1994 ;
- la convention sur la diversité biologique. Rio (Brésil) : 12 juin 1992.
- La convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 1992

Au niveau sous régional, la signature par le Burkina, le Niger et le Bénin d'accords sous régionaux de gestion et de protection des Aires classées constitue un atout très important dans

la gestion des ressources transfrontières. (Accord de lutte contre le braconnage, Accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W)

Les politiques de foresterie mise en œuvre au Burkina Faso malgré des contraintes d'ordre écologique, politique et socio-économique, enregistrent à leurs actifs des acquis non négligeables.

Le dialogue soutenu entre les agents forestiers et les populations a permis l'émergence de différentes structures villageoises intervenant dans les domaines de la foresterie.

A la faveur du processus de décentralisation en cours au Burkina Faso, un intérêt de plus en plus croissant des collectivités territoriales sur la protection des ressources fauniques, a permis la mise en place d'un réseau d'aires fauniques classées au compte de ces dernières. Ce réseau comprend des refuges locaux, des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) et des jardins zoologiques (parcs animaliers).

En outre, on note la création d'un parc urbain animalier dans l'enceinte de la forêt classée du Barrage de Ouagadougou d'une superficie de 72 ha et en perspectives, la création d'autres infrastructures similaires dans les localités telles que Bobo Dioulasso et Bagré. Au titre des refuges locaux, l'on note celui de Wouzi dans la province du Zoundwéogo.

L'un des impacts significatifs de la gestion de la faune est sans contexte la gestion partenariale tripartite (Etat-Population riveraine- Secteur privé) ou encore appelée réforme, formalisée à partir de 1995. Dans cette nouvelle approche, les rôles des différents acteurs ont été définis.

Pour l'Etat, il s'agit d'orienter les politiques de gestion, le contrôle et le suivi de leur mise en œuvre tout en assurant la gestion en régie de certaines aires de faune.

Pour le Secteur Privé qui bénéficie des concessions de zones de chasse, le principal rôle est de valoriser la ressource à travers les aménagements divers et l'organisation d'activités lucratives (chasse safari, tourisme de vision, etc.).

Pour les populations, il est attendu une contribution à la protection de la ressource.

Avec cette nouvelle forme de gestion, des acquis ont été engrangés dont les plus significatifs sont :

- Une meilleure protection de la ressource attestée par la remontée des populations animales dans les aires de faune où des inventaires ont été réalisés ;
- Des retombées financières croissantes au profit des acteurs ;
- La création de plus d'emplois dans le sous-secteur de la faune.

Au plan technique des méthodes d'approche participative développées par les projets et programmes de développement ont permis de faire des populations locales les véritables acteurs de l'aménagement participatif des forêts. Le développement de l'approche « genre » a suscité une participation de plus en plus visible de la société civile féminine dans les différentes réalisations (plantations de plantes médicinales, création et entretiens de pépinières et de jardins polyvalents, transformation des PFNL, etc.).

Un modèle d'aménagement forestier adapté aux formations arborées a été conçu et appliqué dans différents chantiers d'aménagement forestier créés.

Les aménagements participent à la lutte contre la déforestation, et partant à la lutte contre la désertification, à la conservation et à l'amélioration de la diversité biologique (faune et flore), au maintien des processus écologiques essentiels (cycle de l'eau, purification de l'air, cycle de la matière organique, etc.).

Des activités de recherche forestière démarrées à partir du début des années 80 fournissent au fur à mesure des informations de plus en plus fiables relatives à la dynamique des formations forestières et à leur gestion intégrée.

Au niveau institutionnel

Au Burkina Faso, la gestion de la faune et de son habitat est dévolue à la Direction Générale des Forêts et de la Faune et à travers la Direction de la Faune et des Chasses. Afin de résoudre les nombreuses difficultés rencontrées dans la gestion des aires protégées et d'apporter leur contribution significative au processus de développement du pays, il a été créé par décret n° 2008-171/PRES/PM/MEF/MECV/MAHRH du 16 avril 2008 l'Office National des Aires Protégées OFINAP, établissement public de l'Etat à Caractère Administratif relevant du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques. Au niveau déconcentré l'office a mis en place des unités de gestion qui sont des entités fonctionnelles ayant une taille d'au moins 100 000 ha. Elles ont une organisation propre leur permettant de mettre en œuvre les plans de gestion des massifs forestiers placés sous leur autorité. Elles couvrent aussi bien des forêts classées à vocation forestière que des Aires Protégées à vocation faunique. Quatre (4) unités de gestion sont actuellement opérationnelles et trois nouvelles unités dont le Parc du W seront placées prochainement sous la tutelle de l'OFINAP

3.2. Les faiblesses/menaces

3.2.1. Au niveau de la gestion des aires protégées

L'organisation et la gestion du parc présente des faiblesses et contraintes dont les principales sont :

3.2.1.1. L'insuffisance des moyens

A ce niveau on peut relever ce qui suit :

- L'insuffisance du personnel forestier et son faible niveau de formation spécifique et d'équipement
- la situation précaire des pisteurs/écogardes (personnel sans salaire et sans statut d'employé)
- l'insuffisance des moyens opérationnels pour les opérations de LAB (véhicules, motos, vélos, pirogues motorisées, armes et autre matériel technique) qui réduit la capacité d'intervention des équipes de surveillances.
- l'insuffisance de matériel de communication : le système de communication mis en place en 2012 n'est pas fonctionnel ;
- l'insuffisance d'infrastructures et le faible entretien de l'existant;
- l'absence quasi-totale d'infrastructure d'accueil de touristes

3.2.1.2. Les difficultés dans la surveillance du parc

Les contraintes qui minent la bonne exécution des activités LAB sont les suivantes

- ≡ L'inaccessibilité de certaines zones du parc en saison de pluies,
- ≡ Le manque de postes relais qui fait que pour peu les surveillants sont obligés à tout moment de replier sur les bases-vies distantes des zones de patrouilles ;
- ≡ Le système de communication (système radio talkie-walkie avec des relais a été mis en place avec l'appui du PNUD en 2012) et qui devrait couvrir toutes les AP du WAP n'a jamais été utilisé
- ≡ Seuls les téléphones satellitaires TURAYA acquis dans même cadre ont été utilisés. Pour l'instant les agents du parc jonglent autant qu'ils peuvent les réseaux nationaux de téléphonie dont les signaux sont accessibles à quelques rares endroits du parc.
- ≡ L'indisponibilité des pisteurs ou le désintérêt pour la LAB, à certaines périodes de l'année : pendant les périodes d'intenses travaux champêtres (semis, labour et récolte) ils sont plus préoccupés par ces travaux que par la LAB, avec une certaine raison au regard de leur statut
- La porosité des frontières qui favorise la circulation des armes et munitions de chasse ainsi que l'accès par des braconniers très lointains. La présence de braconniers nigériens est suspectée dans les voisinages du point triple du côté Bénin
-
- ≡ L'insuffisance de la collaboration des populations riveraines ; mêmes les pisteurs issus des villages sont parfois considéré comme des personnes infréquentables.
- ≡ La faiblesse des moyens financiers pour la prise en charge des surveillants : la motivation 5000 f/jr/forestier et 2500 f/jr/pisteur est insuffisante selon les concernés
- ≡ La faiblesse du réseau ou système de renseignement du parc dû à plusieurs raisons dont le manque de moyens pour tisser un tel réseau, l'indifférence et ou la peur de certains acteurs pouvant fournir des informations,
- ≡ La faiblesse des sanctions appliquées sur les délits en matière forestières et fauniques par les autorités judiciaires ne démotive pas les délinquants à ne plus continuer de poser leurs actes ; pire certains reviennent narguer les forestiers
- ≡ Faiblesse de l'entraînement LAB, entraînement au tir, tactique etc.,
- ≡ Absence de capacité de réaction rapide
- ≡ Absence de surveillance aérienne

3.2.1.3. La question de l'eau et des pistes dans le parc

Le parc ne dispose que de 08 points d'eau dignes de ce nom. Il s'agit de 03 barrages, 03 boullis avec forages équipés de pompes solaires et 02 mares naturelles aménagées. En dehors des boullis qui sont pérennes les autres ne le sont qu'en années de bonne pluviométrie. Un autre constat est que la distribution de ces points d'eau n'est pas homogène dans le parc. Il est donc nécessaire au regard de cette situation de :

- ≡ Identifier les zones sans eau et identifier les sites de futurs points d'eau en fonction de la vision de la gestion du parc et du développement touristique
- ≡ Rendre accessible les point d'eau (pistes pérennes) pour faciliter la surveillance

Par ailleurs les 600 km de piste se révèlent insuffisants pour le parc et toutes ces pistes ne sont pas praticables en toute saison. Ainsi, dans les aménagements il est nécessaire de prévoir la réalisation d'une piste à praticabilité permanente entre la piste régionale et le centre du secteur menacé en question..

3.2.1.4. La faiblesse dans la gestion des pâturages

L'organisation des feux d'aménagement dans le parc s'appuie plutôt sur les expériences cumulées sur l'activité. Une bonne gestion des feux nécessite outre cela, la maîtrise parfaite des heures de brûlis et l'organisation technique de l'activité et bien d'autres paramètres. L'efficacité de la gestion des feux au parc W peut bien être améliorée avec l'appui d'un volet recherche appliquée qui va permettre d'établir un plan de brûlis adéquat qui permettra de protéger le parc des feux de brousse tout en améliorant les pâturages et en diversifiant les habitats.

3.2.1.5. Les pressions agricoles et pastorales.

La dégradation des ressources de la RBTW pourrait prendre des proportions inquiétantes du fait de l'accroissement démographique qui a pour corolaire la tendance à une sur-occupation de l'espace et une surexploitation des ressources par l'utilisation de systèmes et méthodes d'exploitation destructives.

La culture cotonnière présentement en pleine croissance, et l'exploitation artisanale de l'or en périphéries de la RBTW, constituent de part l'utilisation des produits chimiques, de menaces sérieuses pour la faune.

A ces menaces s'ajoutent l'augmentation du cheptel autour du parc et la fréquentation quasi permanente du parc (surtout dans ses parties périphériques) par le bétail domestique (troupeaux locaux ou en transhumance).

3.2.1.6. Le problème spécifique de l'enclave de Kondio

Le village de Kondio encore appelé Kombongou constitue une préoccupation de premier ordre pour la conservation de la RBTW. En effet, coincé dans une enclave non officielle entre la réserve et le parc, Kondio voit sa population croître tandis que l'espace d'habitation et de production reste inchangé. La situation se complique d'avantage avec la mise en œuvre d'actions de développement qui ne tiennent pas compte du statut de la zone (cas de l'école). Cet état des faits renforce la conviction de pouvoir y demeurer et des revendications d'espaces couvent. Aussi de des situations conflictuelles se multiplient et à titre illustratif, on peut citer l'occupation du couloir de transhumance longeant la départementale Diapaga-Kondio-frontière du Benin par des champs. Il est donc important de prendre des mesures qui s'efforcent pour restaurer l'autorité de l'État et garantir l'intégrité du parc. Une telle action nécessite des études approfondies et l'élaboration a terme d'un plan de mitigation pour sa mise en œuvre.

3.2.2. Au plan socioéconomique

A ce niveau la gestion actuelle du parc W est marquée par les principales faiblesses et contraintes suivantes :

Les problèmes de cohabitation homme et faune

A ce niveau on peut relever :

- les dégâts d'éléphants constituent un réel danger pour les hommes et pour les cultures autour des parcs W. Ceci est renforcé par le non respect de la zone tampon.

- La présence d'autres conflits (attaques d'animaux domestiques par les lions, conflits entre populations et services forestiers...) A ce sujet la DPRA/Tapoa relève l'importance du nombre d'animaux domestiques dévorés par les carnivores dans le couloir et même dans les villages.

Le faible niveau éducatif dans la zone

La province de la Tapoa fait partie de celles où le taux de scolarisation reste faible dans le pays. Ce faible taux de scolarisation dans la zone impacte négativement la possibilité des populations de connaître les textes. Une bonne gestion des ressources naturelles du parc nécessite d'avoir en face des populations ayant un certain niveau d'instruction leur permettant de comprendre les choses et d'apporter leur contribution à la conservation.

En cela, il est important que des actions de sensibilisation puissent être engagées à l'endroit des populations en générales et certains groupes spécifiques influents (autorités coutumières et religieuses) afin de parvenir à relever le taux de scolarisation dans la zone.

De la collaboration entre la RBTW et les communes riveraines

La collaboration actuelle entre la RBTW/BF et ses communes riveraines ne semble pas très cordiale selon l'avis général des autorités communales rencontrées. En effet dans les communes de Logobou, Tansarga, Bottou et Diapaga ces autorités estiment ne pas être associées à la gestion du parc. Bien que dans l'ensemble les autorités communales soient favorables à l'existence du parc, elles soutiennent que la proximité du parc ne leur donne pas des avantages escomptés en termes de gains financiers ou tout autre avantage qu'elles auraient pu espérer du fait cette proximité avec le parc.

Il est également ressorti des entretiens qu'il n'y a pas de partage d'information de la part des gestionnaires du parc avec les différentes autorités communales. Cette situation mérite d'être corrigée au plus vite afin de parvenir à une gestion intégrée du parc comme souhaitée par l'ensemble des acteurs.

Les zones de conflit entre les populations et le parc

La zone d'Anaga reste une zone potentielle de conflits entre les différents acteurs sur le terrain. En 2012, à la faveur de la mise en œuvre du projet WAP, une étude diagnostique avait été réalisée dans la zone d'Anaga dans un but d'identifier les problèmes et d'en analyser la faisabilité de recherche de solution à travers une concertation entre les parties prenantes du Burkina et celles du Niger. En effet, les conflits sont récurrents dans ces zones et il y a lieu de parvenir à asseoir les bases d'une cohabitation pacifique entre les différents acteurs de cette localité. Malheureusement, pour des raisons de calendrier, cette rencontre n'avait pas pu se tenir.

L'absence de sociologue et d'animateurs

L'intermédiation sociale est essentielle dans la gestion des aires protégées et cette vision n'est pas toujours partagée par certains acteurs de gestion des aires protégées. Certaines actions des communautés sont surtout dues au manque d'informations correctes et la présence d'une telle équipe au sein du parc devrait pouvoir aider à gérer certaines questions sensibles. La mise en place d'une telle équipe nécessite certes, des moyens supplémentaires, mais dans la perspective d'une gestion participative et harmonieuse du parc, important d'intégrer cette dimension dans la gestion future du parc.

Au regard de ce qui précède il est à relever que les contraintes au niveau socioéconomique sont importantes et il est important, dans la perspective d'une meilleure

gestion du parc de travailler à en relever un certain nombre. Malgré la proximité avec le parc, le niveau de vie des populations reste faible. Et cette situation d'extrême pauvreté constitue une menace pour la survie du parc. En effet, les populations ont souvent tendance à considérer le parc comme une richesse qui échappe à leur contrôle dans un contexte accru de décentralisation et développent des comportements hostiles à la conservation. Pour pallier à une telle situation, il est important que des activités génératrices de revenus et des actions de développement puissent être développées autour de ces villages afin que les populations parviennent à améliorer leur niveau de vie, gage de sécurité pour le parc et ses ressources. Ces actions peuvent toucher des secteurs comme l'artisanat, le tourisme, l'hôtellerie...

3.2.3. Au plan juridique et institutionnel

3.2.3.1. Au niveau des textes juridiques

Les insuffisances constatées au niveau sous régional en matière de textes juridiques concernent principalement l'accord tripartite Burkina, Bénin Niger. Cet accord appelé accord de gestion concertée n'a dans la pratique rien d'une gestion concertée. Chaque État applique sa réglementation nationale d'où une disparité des textes dans l'exploitation des ressources. Les insuffisances en matière de textes juridiques pour la gestion des ressources naturelles de manière générale, peuvent se résumer comme suit :

L'insuffisance de textes réglementaires ou d'application en matière de gestion des ressources naturelles (code forestier, code de l'environnement, code général des collectivités territoriales)

Cette insuffisance est et continue d'être un blocage dans la bonne application des lois au Burkina Faso. En ce qui concerne le code forestier et le code de l'environnement, leur adoption a constitué une révolution mais comme la loi est de portée générale, leur application sur le terrain pose et continue de poser d'énormes difficultés aux praticiens et aux utilisateurs des ressources naturelles à cause de leur généralisme..

En ce qui concerne le code général des collectivités territoriales, une série de textes sur les transferts des compétences et des ressources dans les domaines du foncier, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des ressources naturelles a été adoptée en juillet 2014 en conseil des ministres mais attendent d'être signés.

Les textes lorsqu'ils sont adoptés doivent être diffusés auprès de tous les utilisateurs et praticiens. Mais force est de constater que généralement ces textes restent seulement au niveau central.

La non application des textes

De nos jours la majorité des aires classées sont occupées ou empiétées par les champs voire des villages entiers en toute impunité. L'incapacité de l'état à prendre les mesures idoines pour l'application des textes est préjudiciable à une bonne conservation de la biodiversité. De plus les relations peu cordiales entre autorités du Parc et autorités locales ne font qu'aggraver ce phénomène.

L'ignorance des textes juridiques

Au Burkina Faso, une grande partie de la population est analphabète et ne comprend pas ou ne maîtrise pas le jargon juridique. D'où la mauvaise application ou l'inapplication des textes. Une traduction et une formation sur les idées clés des textes de base de gestion des ressources naturelles à l'intention des acteurs de terrain sont indispensables.

L'inorganisation des acteurs de gestion des ressources naturelles de la zone d'intervention

Contrairement aux autres régions, les acteurs de gestion des ressources naturelles de la région sont faiblement organisés ou pas du tout en associations ou groupements suivant les lois 010 et 014. Pour ce faire un appui à leur organisation suivant ces deux textes de lois ou sur la base d'autres textes s'avère indispensable (Etude sur la mise en place de cadres de concertation pour la gestion durable du Parc National d'Arly et de la Réserve de Biosphère transfrontalière du W au Burkina Faso. PAPE 2014)

3.2.3.2. Au plan institutionnel

Les insuffisances constatées se résument en :

Les changements fréquents dans l'organigramme et les organes du ministère

Cette état de fait est pour la plupart des cas, assortis d'un mouvement du personnel sont des sources de difficultés. Cette instabilité au plan institutionnel a marqué ces dernières années le sous-secteur des pêches au niveau du terrain où les changements opérés en matière des attributions ont créé parfois des confusions auprès des acteurs, principalement des agents de l'Etat. Ainsi les attributions relatives à l'application de la réglementation par les agents forestiers du ministère chargé de l'Environnement dans l'organisation mise en place en 2002, ne figure plus au titre dudit département ministériel dans le cadre organisationnel adopté en janvier 2004. De même, la Direction Nationale du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts (DNCPEF) qui avait été créée en 2005 pour veiller sur le patrimoine de l'Etat est aujourd'hui remplacée par la Direction Générale des Eaux et Forêts.

Le manque de coordination des interventions

Cette situation a été aggravée à partir des années 1995 avec l'émergence des projets de développement local à forte composante « Gestion des Ressources Naturelles » assortie d'approches propres à chaque concepteur. En effet, les cadres de concertation à tous les niveaux (national, local) tels que définis par la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) ou la lettre de Politique de Développement Rural Décentralisés sont demeurés en général non opérationnels.

3.2.3.3. L'insuffisance de financements

Après l'exécution des projets de premières générations à travers les programmes dits « Bois de Village, PAGEN, ECOPAS, projet WAP » le secteur forestier enregistre de plus en plus une régression des investissements et un manque de mobilisation des fonds au plan interne et externe.

Pour ce qui concerne la RBTW/BF, le partenariat n'est pas très développé de nos jours. En dehors de l'Etat, les seuls appuis pour la RBTW proviennent pour l'essentiel du PAPE, et Borne free. Dans une telle situation, il est difficile de pouvoir soutenir la mise en œuvre de certaines activités sur le terrain. Aussi le financement à long terme du parc est une

préoccupation pour laquelle une solution est en cours de recherche avec un regard sur le cas du Bénin qui est présentement dans une dynamique de Fondation pour assurer le financement durable de ses aires protégées ; là aussi, ce pays ne semble pas avoir totalement réglée la question si bien que les réflexions se poursuivent toujours.

Pour une meilleure gestion des ressources transfrontalières et du Parc du W en particulier, les recommandations suivantes peuvent être faites :

- ≡ L'application de l'accord tripartite par l'élaboration de règlements intérieurs de gestion du Parc du W (Unité centrale et périphéries). Ceci contournerait le principe de la souveraineté de codification des Etats membres en matière de législation nationale.
- ≡ une large diffusion des textes de gestion des ressources naturelles à tous les niveaux (central, régional et surtout au niveau des communautés de base);
- ≡ l'organisation d'ateliers de formation sur les textes de gestion des ressources naturelles à tous les acteurs (forestiers, membre du conseil régional et communal, associations et ONG œuvrant dans la conservation des ressources naturelles) ;
- ≡ Le renforcement accru de la relation entre les autorités locales et celles du Parc via un cadre de concertation formalisé qui pourrait se réunir 2 fois par an à tour de rôle dans chaque mairie. Ce serait l'occasion de discuter des textes juridiques, mais également impliquer les communautés dans la gestion du Parc



CONCLUSION

CONCLUSION

L'établissement de l'état des lieux de la Réserve de Biosphère Transfrontalière la RBTW/BF est fait dans le but de cerner l'ensemble de la situation de l'entité afin de proposer un plan d'aménagement actualisé qui prend en compte les préoccupations et les réalités de la zone. Cet état des lieux a été fait sur la base des documents disponibles consultés, les visites du terrain et des entretiens avec un certain nombre d'acteurs concernés par la gestion du parc.

L'élaboration proprement dite du plan d'aménagement et de gestion du parc se fera suivant la même approche participative. Les propositions seront discutées avec les acteurs de la gestion du parc, des personnes et structures avisées afin de s'assurer de leur justesse.

A cet effet et au regard du retard déjà accusé dans le processus d'élaboration du PAG une proposition du chronogramme initial a été faite et vise la fin du mois de février 2015 comme délais pour la finalisation de l'ensemble du travail restant.

IV. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

IV. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

Le plan d'aménagement et de gestion (PAG) du parc W est un outil d'orientation et de planification qui va servir de référence aux gestionnaires du parc pour la mise en œuvre des diverses actions à entreprendre dans le cadre de la gestion du parc. Le document contient les principaux éléments d'un schéma d'aménagement et de gestion de la zone, décrit les activités à réaliser, définit les besoins et fait ressortir les procédures à suivre pour atteindre les objectifs fixés. Le PAG se fixe des objectifs sur dix (10) ans: Le PAG a été élaboré, suivant un processus participatif et pluridisciplinaire. Cette partie du document est articulée autour des 5 points suivants :

- ≡ La vision des gestionnaires sur la RBTW/BF ;
- ≡ Les objectifs et résultats attendus du PAG;
- ≡ La synthèse des menaces et priorités de gestion ;
- ≡ Les modalités de mise en œuvre et de révision du PAG ;
- ≡ Les axes d'intervention prioritaires du PAG.

❖ Vision sur la RBTW/BF

Le Programme National de Gestion de la Faune et des Aires Protégées (PNGFAP) décrit la vision comme la dialectique permanente qui unit la conservation de la biodiversité et le développement : « la faune doit être facteur de développement pour être conservée durablement » et « la faune doit être conservée pour être facteur de développement durable ». Cette vision s'énonce ainsi : « La faune sauvage, composante essentielle de la biodiversité nationale, devient une ressource stratégique pour le Burkina Faso ». Aussi pourrait-on développer la vision suivante pour la RBTW : « Un parc national écologiquement dynamique, pleinement intégré dans son environnement socioculturel, économiquement viable et partie prenante dans le complexe régional WAP »

Pour que la RBTW incarne un modèle réussi d'aire de protection faunique résilient aux changements climatiques et conciliant durablement la conservation et la valorisation de la diversité biologique et de ses services éco-systémiques, au profit de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et des populations locales il est indispensable que le PAG repose sur le respect d'un certain nombre de principes directeurs inspirés du PRONAGREF. Il s'agit entre autres des principes suivants:

- ≡ la promotion de la bonne gouvernance qui doit se traduire par une procédure de décision participative marquée par la reconnaissance des diversités, des valeurs et des savoirs, de la transparence et de la démocratie afin de garantir la participation de l'ensemble des acteurs à la gestion du parc.
- ≡ **Le développement du capital humain** qui se réfère au renforcement des capacités des différents acteurs. C'est un aspect pour lequel une attention particulière devra être accordée du fait que la qualité et la quantité des ressources humaines conditionnent la promotion du développement durable
- ≡ **le renforcement du processus de décentralisation** : la gestion participative et décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie repose désormais sur les communautés de base et sur les collectivités territoriales ;
- ≡ **la gestion durable des ressources naturelles** dont la stratégie est basée sur l'exigence de la recherche d'un équilibre entre la satisfaction des besoins à court terme des populations et la gestion durable des ressources naturelles ;

- ≡ **la prise en compte de l'approche genre qui** constitue un gage pour un développement équitable au profit de tous, par la prise en compte des différents groupes d'intérêts dans les actions de protection et de gestion de l'environnement

❖ OBJECTIFS DU PAG

- Objectif global

Le statut dévolu au PNA est celui de parc national: « un parc national est une partie du territoire national classée au nom de l'Etat en vue de la conservation de la flore, de la faune, des eaux, des sols, des paysages ou des formations géologiques ayant une valeur scientifique ou esthétique ». A cet égard, la RBTW doit faire l'objet d'un plan d'aménagement approuvé par le ministère chargé de la faune, lequel définit notamment les infrastructures à réaliser et précise les activités qui peuvent être menées à l'intérieur de l'aire de protection. Le PAG 2016 2025 est en lui-même un résultat d'étape vers l'atteinte de la vision assignée à la RBTW et son objectif global est « d'améliorer la résilience des écosystèmes du parc aux changements climatiques et la contribution de sa diversité biologique à la réduction de la pauvreté à travers des aménagements conséquents et une utilisation durable des biens et services éco systémiques.»

- Objectifs spécifiques

Au plan spécifique, les objectifs qui se dégagent de l'objectif global évoqué plus haut se déclinent ainsi :

Les objectifs spécifiques poursuivis par le plan d'aménagement et de gestion de la RBTW sont les suivants :

- ≡ OS 1 : Soutenir le développement des potentialités du parc et améliorer la situation de la diversité biologique
- ≡ OS 2 : Renforcer les capacités des acteurs de la gestion de la RBT/W
- ≡ OS 3 : Renforcer les infrastructures de gestion du parc
- ≡ OS 4 : Assurer l'implication des populations riveraines à l'aménagement et à la gestion durable du parc; et contribuer au développement socio-économique.
- ≡ OS 5 : Améliorer les connaissances sur les ressources biologiques et le milieu physique
- ≡ OS 6: Assurer une valorisation durable de la diversité biologique et de ses services éco-systémiques

❖ Synthèse des menaces et priorités de gestion

- Principales menaces sur la RBTW

Sur la base des résultats du diagnostic réalisé par la mission de relecture du PAG, les principales menaces qui pèsent sur la RBT/W sont :

- ≡ La persistance du braconnage local et transfrontalier; un phénomène en développement qui menace durement les ressources fauniques du parc ;
- ≡ La persistance des feux de brousse et les effets pervers des changements climatiques (sécheresse, inondation...);
- ≡ la forte pression sur les ressources naturelles du parc et de sa périphérie exercée par les diverses formes d'exploitation peu conciliables aux objectifs de conservation (notamment l'agriculture et l'orpaillage) ;
- ≡ la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers;

- ≡ le faible niveau de formation spécifique et d'équipement des acteurs clefs
- ≡ l'insuffisance d'infrastructures et le faible entretien de l'existant et l'absence quasi-totale d'infrastructure d'accueil de touristes
- ≡ l'insuffisance de l'implication de la périphérie du parc dont les acteurs sont incontournables dans la gestion du parc
- ≡ la persistance des conflits à divers niveaux dont la gestion n'est pas satisfaisante pour toutes les parties.
- ≡ la situation précaire des pisteurs/écogardes (personnel sans salaire et sans statut d'employé)
- ≡ La porosité des frontières qui favorise la circulation des armes et munitions de chasse ainsi que l'accès par des braconniers très lointains.
- ≡ L'augmentation du cheptel autour du parc et la fréquentation quasi permanente du parc par le bétail domestique
- ≡ La question de l'enclave de Kondio encore appelé Kombongou constitue une préoccupation.
- ≡ L'occupation du couloir de transhumance longeant la départementale Diapaga-Kondio-frontière du Benin par des champs.

Dans un objectif d'atténuer ces menaces et réduire leur degré de nuisance sur le développement du parc, des actions concrètes doivent être menées pendant la décennie de mise en œuvre du PAG. Pour ce faire des priorités ont été dégagées et organisées en 10 axes qui seront développés plus loin.

Priorités de gestion du parc

Pour les dix (10) prochaines années les priorités de gestion de la RBTW vont s'orienter sur :

- le renforcement des capacités des acteurs du PAG
- l'accroissement de la productivité des écosystèmes du parc et de leur résilience aux changements climatiques ;
- la réduction des différentes pressions que subit le parc;
- la valorisation durable de la diversité biologique et de ses services éco-systémiques;
- L'amélioration des connaissances sur les ressources biologiques et le milieu physique du parc ;
- La planification, le financement et le suivi-évaluation des actions du PAG ;

❖ Modalités de mise en œuvre du PAG

- La mise en œuvre du PAG

Définition des acteurs et de leurs rôles

Du fait de la diversité et la complexité des thématiques abordées dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la mise en œuvre efficace des activités de gestion du parc nécessite l'intervention de plusieurs acteurs. La stratégie de mise en œuvre du PAG requiert la participation active et consciente et l'adhésion de tous les acteurs impliqués dans la gestion du parc, et repose sur

la responsabilité des gestionnaires du parc (rôles et missions dévolus à l'équipe)

les rôles et les missions de la DGFF/DFC ;

- ≡ la nécessité de développer avec les autres partenaires (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, PTF, association, ONG, bureau d'étude, Zones de chasse, Aires de Faune transfrontalière).une synergie d'action

La mise en œuvre du PAG reposera sur une collaboration étroite entre les acteurs suivants :

Bureau d'Etudes et de Recherche pour le Développement,

01 BP : 4873 Ouagadougou 01, Tél. : (+226) 50.36.06.46 / Fax : (+226) 50.36.06.05, E-mail : berd.ing@fasonet.bf

- ≡ L'Administration générale (Gouvernorat de l'Est, Haut-commissariat de la Tapoa, Préfectures de Diapaga, de Logoubou, de Tansarga et de Bottou)
- ≡ Les collectivités territoriales (Conseil Régional de l'Est et Mairies de Diapaga, de Logoubou, de Tansarga et de Botou).
- ≡ les services déconcentrés de l'État (Agriculture, Ressources animales, Environnement) ;
- ≡ les organisations locales (CVD, CVGF, Groupements, etc.)
- ≡ Les acteurs privés (cessionnaires voisins, et acteurs du tourisme)
- ≡ les projets /programmes intervenant dans les villages riverains
- ≡ les fournisseurs de biens et services ;
- ≡ les partenaires au développement
- ≡ Associations, ONG, bureaux d'études ;
- ≡ Institutions de formation et de recherche ;

Tableau 16 : Acteurs et rôles dans la mise en œuvre du PAG

STRUCTURES	ATTRIBUTIONS
Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques	Rechercher les financements nouer les partenariats nécessaires à la réalisation du PAG ; Appuyer techniquement l'Unité de gestion ; Exécuter les actions inscrites dans le PAG ; Suivre et évaluer la mise en œuvre du PAG
Ministère de l'Economie et des Finances	Allouer un budget pour le financement des activités du PAG ;
L'Administration générale (Gouvernorat de l'Est, Haut-commissariat de la Tapoa, Préfectures de Diapaga, de Logoubou, de Tansarga et de Bottou)	Animer les sessions CPAT/CRAT de validation du PAG ; Apporter l'appui nécessaire dans la mise en œuvre du PAG ; Assurer la reconnaissance officielle des structures villageoises et inter-villageoises Appuyer la mobilisation sociale et la résolution des conflits dans la RBTW
Les collectivités territoriales (Conseil Régional de l'Est et Mairies de Diapaga, de Logoubou, de Tansarga et de Botou).	Sensibiliser et mobiliser les populations autour des actions de protection et de gestion durable des ressources naturelles ; Assurer le lobbying et les plaidoyers auprès des projets et ONG pour le financement des actions en périphérie Sensibiliser et mobiliser les populations autour des actions de protection et de gestion durable des ressources naturelles ; Assurer le lobbying et les plaidoyers auprès des projets et ONG pour le financement des actions contribuant à la résilience des populations riveraines Contribuer à la sensibilisation des populations riveraines pour leur participation effective à la gestion du parc, Créer et aménager des espaces de conservation dans la périphérie -Appuyer la mobilisation sociale et la résolution des éventuels conflits Contribuer à la sensibilisation des populations, Créer et aménager des espaces de conservation dans la périphérie Appuyer la mobilisation sociale et la résolution des éventuels conflits
Les services techniques déconcentrés des ministères de	Appuyer techniquement la réalisation des actions de restauration des terres ; Promouvoir des techniques de production biologique ;

STRUCTURES	ATTRIBUTIONS
l'Environnement et des Ressources Halieutiques, de l'Agriculture, des Ressources animales, de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;	Sensibiliser les producteurs sur des techniques de production respectueuses de l'environnement Appuyer la réalisation des actions entrant dans le cadre du pastoralisme en lien avec la sécurisation des ressources du parc ; Apporter l'appui conseil nécessaire pour assurer une gestion durable des ressources animales en lien avec la conservation du parc Contribuer à la mise en œuvre technique du PAG ; Contribuer à l'intensification de l'agriculture et de l'élevage dans la périphérie du parc ; Assurer l'encadrement technique des populations riveraines. Appuyer les actions de surveillance, d'inventaire, de LAB; Former et sensibiliser les populations sur des thèmes relatifs à la protection et l'exploitation durable des ressources du parc
institutions de formation et de recherche nationales et internationales (Université Polytechnique de Bobo Dioulasso (IDR) ; Université de Ouagadougou ; Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dinderesso (ENEF)	Fournir des services Réaliser des travaux de recherche pour améliorer les connaissances des potentialités du parc -Appuyer le suivi écologique de la zone.
Projets intervenant dans la zone (PNGT2-phase III, (FICOD, APRG, Tin TUA, PADL PAPE.	Soutenir financièrement et techniquement la mise en œuvre du PAG
Partenaires Techniques et Financiers	Assurer l'appui technique (assistance, appui-conseils, formation Financer des activités du PAG. Apporter l'appui conseil nécessaire aux acteurs du PAG.
Associations et ON l'Association Faune et Développement du Burkina (AFAUDEB). Byala	Exécuter des contrats de mise en œuvre de projets/ programmes ; Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre d'activités dans la périphérie du parc renforcer les capacités des populations développer des infrastructures culturelles Assurer la mobilisation sociale et financière de la population autour de la valorisation des ZOVIC et la transformation des PFNL
Secteur Privé	Contribuer à la mise en œuvre des activités d'aménagement, d'entretien et de valorisation du parc
Société civile	Contribuer à l'information et à la sensibilisation des populations parc; -Développer la complémentarité et la synergie avec d'autres partenaires de la conservation
Bureaux d'études autres prestataires de services	Conduire des travaux d'études, de renforcement des capacités et de gestion de projets et programmes

Stratégie de mobilisation des ressources

Le mécanisme de mobilisation des ressources (humaines et financières) nécessaires à l'exécution des activités du PAG doit se faire de la manière suivante :

Au regard de la multiplicité des actions et des acteurs de mise en œuvre du PAG, il est nécessaire que la stratégie de mobilisation des acteurs privilégie les relations fonctionnelles entre les différents acteurs

Au niveau local une organisation devrait être mise en place pour obtenir une parfaite adhésion des populations. Cela nécessite une mobilisation des acteurs et de la population (groupements, associations et individus) autour des actions retenues

La DGFF structure de tutelle de la RBTW devrait définir une bonne stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAG à travers un bon ciblage et une identification des sources de financements accessibles. Les négociations pourraient être faites au niveau de ce financement potentiel. Outre l'Etat les financements pourraient être obtenus auprès de plusieurs partenaires dont l'Union Européenne, le PNUD, le FEM, la Banque mondiale, l'UEMOA, le Conseil de l'Entente, l'UICN.

Mobilisation des ressources humaines

Dans la mesure du possible, l'exécution des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du présent PAG notamment les actions d'aménagement qui reposent principalement sur la réalisation d'infrastructures (création de points d'eau, ouverture et entretien de pistes, création ou l'amélioration de salines, gestion des feux) privilégiera la valorisation des compétences locales en faisant appel aux populations à travers leurs structures villageoises de gestion des ressources naturelles. Cette priorisation de la contribution de la main d'œuvre locale est un principe qui est conforme à la démarche participative et présente l'avantage concret de distribuer des revenus financiers aux populations.

L'implication du secteur privé concernera l'exécution des activités nécessitant d'importants moyens (engins pour les pistes, les points d'eau et la construction d'infrastructures).

Mobilisation des ressources financières

Au regard de l'importance des besoins de financement du PAG il est nécessaire de faire une large prospection afin de donner plus de chance de succès dans la phase de mise en œuvre du PAG. Eventuellement les ressources financières les plus perceptibles sont essentiellement :

Tableau 17 : Sources possibles de financements

SOURCES	FORME D'APPORT
l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • paiement des salaires du personnel fonctionnaire • appuis financiers directs sur budget de l'Etat • subventions ou prêts extérieurs dans le cadre des projets et programmes
partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • financement à travers les protocoles de collaboration et des accords de financement spécifiques ;
partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • appuis sous forme de dons directs.

❖ Résultats attendus du PAG

Au regard des objectifs spécifiques déjà énumérés le plan d'aménagement et de gestion de la RBTW projette pour les dix prochaines années les actions prioritaires qui seront menées dans la poursuite des objectifs spécifiques ci-dessus développés. Au terme des dix années de mise en œuvre du PAG, les résultats attendus se déclinent comme suit :

- ≡ les potentialités du parc sont développées et la situation de sa diversité biologique est améliorée
- ≡ les capacités des acteurs de la gestion de la RBT/W sont renforcées
- ≡ un système de protection, de surveillance et de LAB fonctionnel ;
- ≡ les infrastructures de gestion du parc sont mises en place et fonctionnent
- ≡ un plan d'éducation environnementale et de développement socio-économique opérationnel
- ≡ l'implication des populations riveraines à la gestion du parc et la contribution du parc au développement socio-économique sont effectives
- ≡ les connaissances sur les ressources biologiques et le milieu physique du parc sont améliorées
- ≡ la valorisation de la diversité biologique et de ses services éco-systémiques est assurée
- ≡ un dispositif de suivi évaluation opérationnel.

❖ Modalités de révision du PAG

La période de mise en œuvre du présent PAG est de dix (10) ans (2016 à 2025). A l'expiration de la validité du PAG une révision sera nécessaire pour réorienter les actions futures et prendre en compte les nouvelles préoccupations engendrées par la dynamique environnementale et socio-économique en périphérie et à l'intérieur du parc. Cette révision devra être précédée d'une identification des forces et faiblesses du PAG exécuté ainsi que des actions prioritaires pertinentes à entreprendre. Ce travail se fera à travers des évaluations (évaluation à mi-parcours et/ou en fin de phase).

4.1. AXES D'INTERVENTION DU PAG

Les axes d'intervention prioritaires du PAG ont été définis à partir de ceux du plan précédent, du schéma directeur d'aménagement du complexe WAP et en cohérence avec les nouveaux objectifs et résultats attendus de cet outil de planification. Dix (10) axes d'intervention prioritaires ont été retenus dans le cadre de l'élaboration et de la relecture des PAG des aires protégées SAP/WAP. Ces axes se déclinent comme suit :

- **Axe 1** : Renforcement du système de gestion de l'aire protégée
- **Axe 2** : Zonage, aménagement et entretien des infrastructures
- **Axe 3** : Protection, surveillance et lutte anti-braconnage (LAB)
- **Axe 4** : Développement et valorisation touristique
- **Axe 5** : Recherche et suivi écologique
- **Axe 6** : Gestion des interfaces RBTW et périphérie
- **Axe 7** : Communication et visibilité
- **Axe 8** : Education environnementale et développement socio-économique
- **Axe 9** : Financement du PAG
- **Axe 10** : Suivi évaluation du PAG

4.1.1. Axe 1 : Renforcement du système de gestion du parc

Le système de gestion appliqué de nos jours dans le Parc du W, bien qu'étant codifié, mérite d'être renforcé afin de tenir compte du concept de développement durable prôné par l'UEMOA et la CDEAO

4.1.1.1. Justification

Dans le cadre de l'implication de l'UEMOA et de la CEDEAO dans la protection et la gestion durable des grands écosystèmes, il est important, voir indispensable de revoir le cadre juridique et institutionnel de gestion du Parc du W. Dans ce sens un certain nombre de textes seront révisés ou élaborés afin d'harmoniser le dispositif juridique et institutionnel régional et des renforcements de capacités sur les différents textes de gestion des ressources naturelles seront dispensés à tous les acteurs. De plus, la gestion du parc est marquée par une insuffisance en ressources humaines, financières et matérielles et cette situation doit être renforcée pour permettre une gestion plus efficace du parc.

4.1.1.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels poursuivis par le renforcement du système de gestion de la RBTW sont :

- Assurer une gestion durable du Parc du W par l'harmonisation des textes et la révision de l'accord de gestion pour un fonctionnement efficace de ces organes ;
- Elaborer des textes d'application des différentes lois de gestion des ressources naturelles ;
- Mettre en place un cadre de concertation des acteurs de gestion du Parc du W
- Vulgariser les textes de gestion des ressources naturelles à tous les acteurs riverains du Parc W par des renforcements de capacité.
- Mobiliser les ressources humaines et financières pour assurer une administration et une gestion efficace du parc
- Doter l'administration du parc d'infrastructures et des équipements conséquents ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de gestion du parc

4.1.1.3. Stratégies d'intervention

Pour atteindre les objectifs opérationnels ci-dessus énumérés, la stratégie envisagée porte sur les actions prioritaires ci-après :

La révision ou l'élaboration des textes de gestion du parc ;

La vulgarisation des textes de gestion des ressources naturelles par des formations/information

la dotation du parc en équipements nécessaires

la réalisation d'infrastructures adéquates

le renforcement du partenariat et la collaboration entre les acteurs (collectivités territoriales, partenaires intervenant dans la gestion du PAG).

le recrutement et la formation du personnel,

≡ Le Renforcement des capacités opérationnelles des organes et des acteurs de gestion du parc du W

≡

≡ ***La révision ou l'élaboration des textes de gestion du parc ;***

L'harmonisation permet de procéder au rapprochement des cadres juridiques et institutionnels au moyen d'un instrument conventionnel entre les Etats concernés. Il s'agit pour les Etats concernés, (Bénin Burkina Faso, Niger) d'adopter un accord régional

contraignant qui consacrera les règles les plus importantes de la conservation de cet écosystème partagé. Une fois entré en vigueur, l'Accord s'imposera aux Etats qui devront adapter leur cadre juridique et institutionnel interne aux dispositions de la nouvelle convention car les droits nationaux des trois Etats consacrent la supériorité des conventions et accords internationaux sur les lois internes. Cette méthode présente l'avantage de s'opérer sur la base d'un référentiel commun (accord international) et de contraindre les Etats à opérer, dans un délai déterminé, les réformes législatives et réglementaires nécessaires pour la mise en œuvre de l'accord international qui les lie désormais. C'est pourquoi, l'instrument international (accord international) s'avère la voie indiquée pour l'harmonisation des législations nationales dans un domaine déterminé, en l'espèce, la conservation d'une aire protégée transfrontalière.

L'application de règles harmonisées facilite le travail de conservation par le personnel forestier des différents Etats qui en aura une meilleure connaissance et favorise du même coup le renforcement de la coopération transfrontalière

≡ **Renforcement des capacités des acteurs du PAG**

Le renforcement des capacités des acteurs dans le cadre du PAG se concrétisera à travers l'augmentation du nombre du personnel en place et la réalisation des sessions de formation au profit des différents groupes d'acteurs du Parc sur des thèmes en relation avec leurs rôles dans la mise en œuvre du PAG et sur les textes de gestion décentralisée des ressources naturelles.. Sur la base des prévisions du précédent PAG et des nouveaux besoins exprimés par les acteurs directs du Parc, des sessions de formations et de voyages d'étude ont été inscrits au titre des activités prioritaires en matière de formation au cours des dix (10) prochaines années. La liste indicative des thèmes de formation envisagés est présentée en annexe. Les principaux groupes d'acteurs bénéficiaires de ces formations sont :

- le personnel forestier,
- l'équipe de la direction du parc
- les pisteurs et écogardes ;
- les populations (hommes et femmes)
- les collectivités territoriales
- l'administration locale
- les services techniques,
- les enseignants et
- les scolaires

Les activités prévues au titre du PAG dans le cadre de l'administration et de la gestion du Parc se résument à :

- Planifier et mettre en œuvre les activités
- effectuer le suivi d'exécution des activités (rapport périodique)
- assurer le fonctionnement des équipements nécessaires ;
- Assurer l'entretien et le fonctionnement des équipements acquis ;
- Tenir régulièrement les rencontres

4.1.1.4. Budget estimatif de l'axe n°1

Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°1 du PAG s'élève à un montant de deux cent quatre vingt quinze millions huit cent mille (295 800 000) francs CFA Ce montant représente 9,33% du budget global du PAG.

4.2. Axe2 : Zonage, aménagement et entretien des infrastructures

4.2.1. Justification

Le zonage est important dans le dispositif d'aménagement et de valorisation d'une aire protégée et constitue la base de tout aménagement en matière de gestion de la faune. L'organisation spatiale du parc est indispensable à la planification à court, moyen et long termes pour l'atteinte des objectifs recherchés. Le fonctionnement de cette organisation requiert la mise en place de divers types d'infrastructures pour améliorer l'habitat de la faune et faciliter les mécanismes de gestion. C'est suivant le zonage effectué, que l'aménagement et l'entretien des infrastructures permet d'améliorer les possibilités naturelles du parc en vue de son exploitation durable.

4.2.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels de cet axe portent sur les points suivants :

- Organiser l'espace du parc conformément à sa vocation et aux objectifs de gestion poursuivis ;
- assurer une sécurisation de l'intégrité du domaine foncier ;
- assurer une protection efficace des ressources du PNA ;
- Créer les conditions favorables pour la production et la valorisation durables des ressources biologiques du parc

4.2.3. Stratégie d'intervention

Les stratégies d'intervention vont consister à la réalisation de diverses infrastructures indispensables à une gestion durable du parc et à des travaux d'aménagements de l'habitat de la faune. La mise en œuvre des activités de zonage, d'aménagement et d'entretien des infrastructures sera basée dans la mesure du possible sur une approche qui combine les services des prestataires privés (entreprises et consultants) à la méthode dite de haute intensité de main d'œuvre (HIMO), l'objectif étant d'impulser la création d'emplois au profit des riverains du parc. Les interventions vont porter plus spécifiquement sur les actions suivantes :

- ≡ Zonage du parc
- ≡ Ouvertures et entretiens du réseau de pistes
- ≡ aménagement et/ou entretien des points d'eau,
- ≡ Aménagement de salines
- ≡ gestion des feux d'aménagement
- ≡ aménagement et/ou entretien des infrastructures de surveillance
- ≡ aménagement et/ou entretien des infrastructures touristiques,

Zonage du parc

L'organisation spatiale du parc est un dispositif essentiel qui servira de support pour la conduite des opérations de gestion pour l'atteinte de ses objectifs visés notamment

- ≡ la conservation des écosystèmes à l'état naturel ;
- ≡ la préservation de la biodiversité de la zone ;
- ≡ la promotion de la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- ≡ la promotion de l'éducation environnementale,
- ≡ la recherche et la surveillance continue de l'environnement ;
- ≡ la promotion du développement local.

Tenant compte du statut du parc qui est une réserve de la biosphère, le zonage type des entités de ce genre est le suivant :

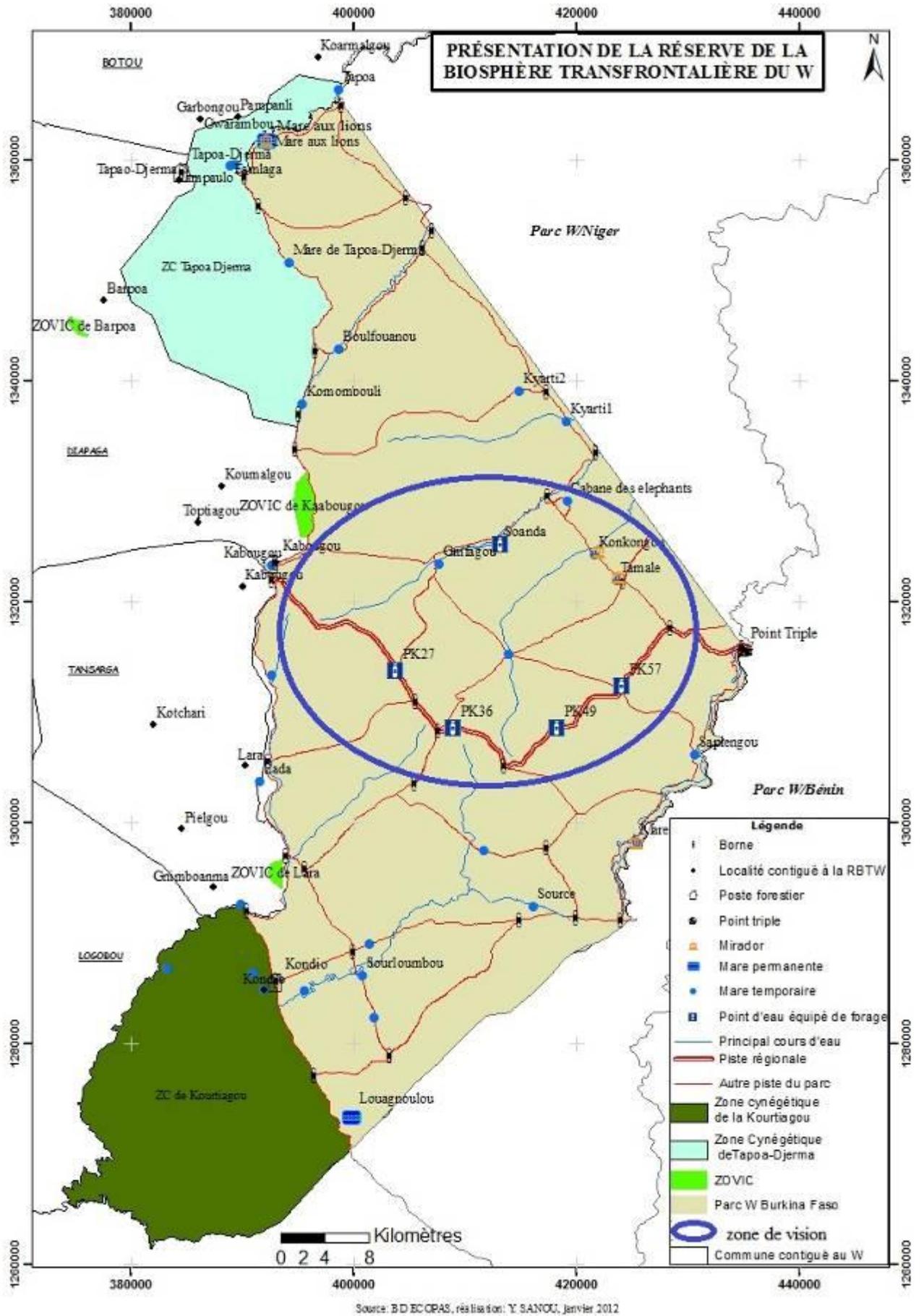
- ≡ une zone centrale représentée par le parc
- ≡ une zone tampon constituée par les zones d'intérêt cynégétique des alentours
- ≡ une zone de transition constituée par le reste du terroir villageois (domaines agro-sylvo-pastorale et d'habitation)

Il convient de maintenir cette configuration et de consolider son implantation sur le terrain dans le nouveau PAG. Cependant, pour la mise en œuvre des activités du parc il est pertinent et opérationnel de déterminer dans la zone centrale, une sous zone destinée plus particulièrement à l'écotourisme. Cette sous zone se situera en plein cœur du parc et bénéficiera d'aménagement particulier et d'une surveillance plus accrue.

Les activités à entreprendre dans le cadre du zonage vont consister à

- ≡ matérialiser physiquement par des pistes principales les limites entre les différentes unités du zonage
- ≡ poser une signalétique (panneaux métalliques) sur les limites du zonage.

La configuration physique du zonage de la RBTW est illustrée par la carte ci-après.



Carte 8 : Zonage de la RBTW

❖ Ouvertures et entretiens du réseau de pistes

L'accès aux aires fauniques constitue la condition sine-qua-non de leur aménagement et de leur valorisation durable. Les pistes sont nécessaires pour la zone car elles sont appelées à remplir plusieurs fonctions et permettre donc la réalisation de plusieurs activités : matérialisation des limites du parc, inventaire de la faune, surveillance, aménagement, activités de valorisation, études et autres travaux de recherche.

Un réseau d'environ 555 km de piste existe dans le parc. Ce réseau est insuffisant pour le parc qui est de 222000 ha alors que le standard est de 500 à 1000 m par km². Ces pistes seront grattées au grader et feront l'objet d'un entretien manuel tous les ans. Cet entretien va consister à un débroussaillage et un dégagement de la végétation herbacée et des repousses de ligneux, au comblement des trous causés par les ruissellements des eaux ainsi, qu'à l'empierrement des passages des zones de bas-fond.

Pour assurer une couverture optimale du parc en pistes de base pour les multiples usages, de nouvelles pistes complémentaires seront ouvertes sur 200 km. La zone de vision bénéficiera prioritairement de cette extension du réseau de pistes en vue d'assurer une bonne desserte de l'ensemble de celle-ci pour les besoins du tourisme. Pour l'aménagement des pistes il y aura en somme :

- ≡ entretien annuel de 122 km de pistes péricentrales : 122 Km
- ≡ Ouvertures de nouvelles pistes internes : 200 Km
- ≡ entretien d'anciennes pistes : 533 Km
- ≡ l'aménagement d'une(1) piste d'atterrissage d'environ 1,5 km de long/100m de large pour les inventaires aériens ou la surveillance aérienne.

❖ L'aménagement et/ou entretien des points d'eau, Création de points d'eau

L'eau conditionne (avec le pâturage) la distribution et la mobilité des animaux dans une aire faunique et est de ce fait un élément clé en matière d'aménagement de la faune. La RBTW possède des ressources en eau concentrées sur un réseau linéaire constitué par la rivière Mékrou et de ses affluents. Les abords de ces cours d'eau sont aujourd'hui le lieu de convergence de nombreuses pressions (braconnage, pêche, élevage...). Par contre les zones dépourvues, de points d'eau permanents sont désertées par la faune à certaines périodes de la saison sèche. La création de point d'eau a été nécessaire lors des interventions passées suivant une répartition tendant à desservir certaines zones et aider à diminuer la forte pression localisée aux abords des cours d'eau, et permettre une meilleure utilisation de l'ensemble de la forêt par la faune.

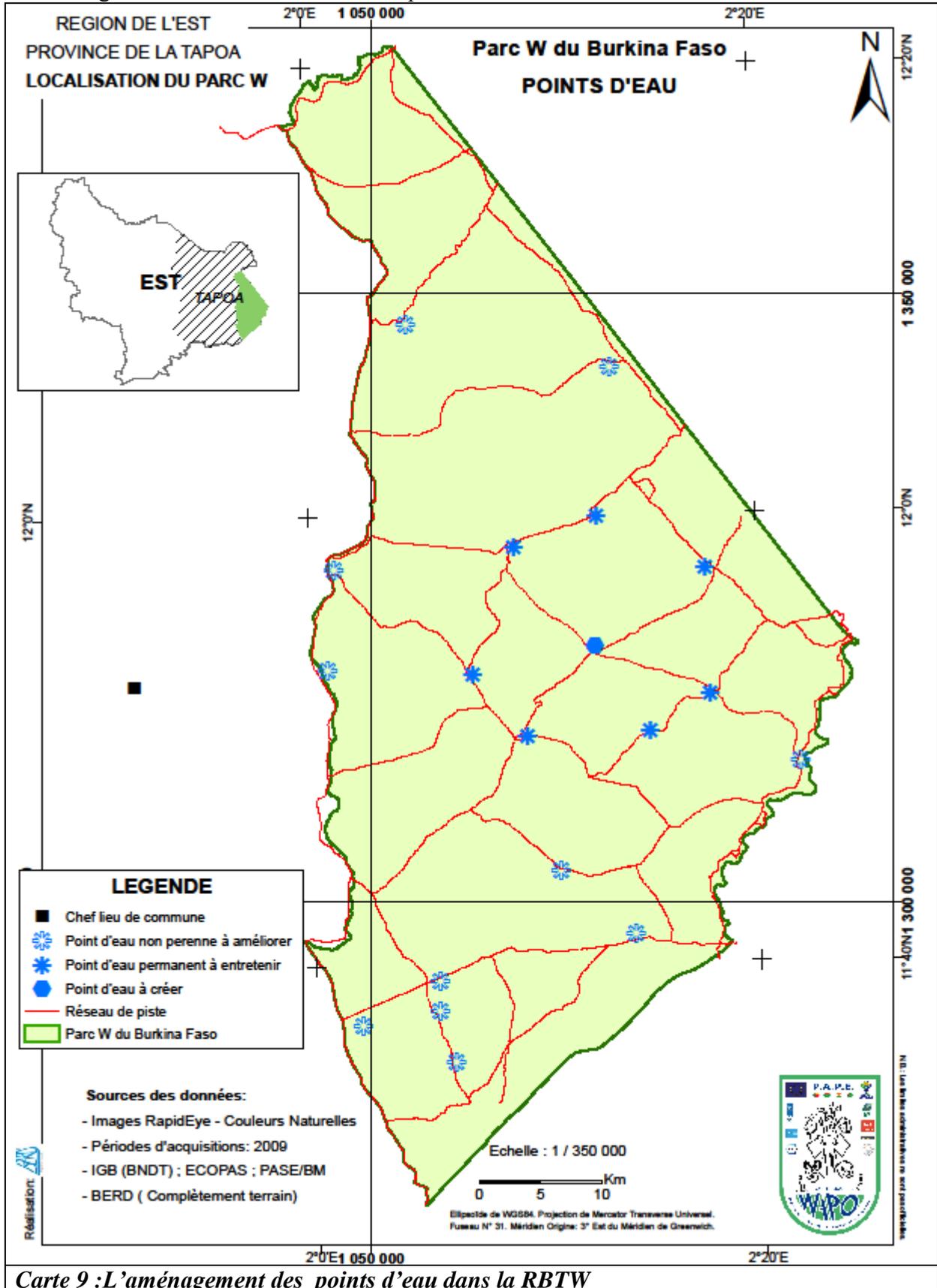
Les sites sont retenus pour une prospection en vue de l'implantation de point d'eau. Des prospections seront poursuivies afin de voir les possibilités d'amélioration de certains points d'eau naturels existants.

Pour la RBTW il s'agira de consolider les acquis déjà enregistrés et dans cette perspective les principales activités à entreprendre au cours des dix (10) prochaines années en matière d'aménagement de points d'eau porteront sur :

- l'amélioration ou entretien de 7 points d'eau aujourd'hui permanents
- l'amélioration de 12 points d'eau non permanents
- la création d'un nouveau point d'eau permanent

L'aménagement des points d'eau est une alternative qui se fait en tenant compte de plusieurs paramètres importants dont la taille du point d'eau, la profondeur de l'étang, la qualité des

eaux, la pente et le type de sols des berges, le terrain dans son ensemble et la date d'assèchement du point d'eau. La carte de localisation des points d'eau aménagés et en projet d'aménagement dans la RBTW est indiquée ci-dessous.



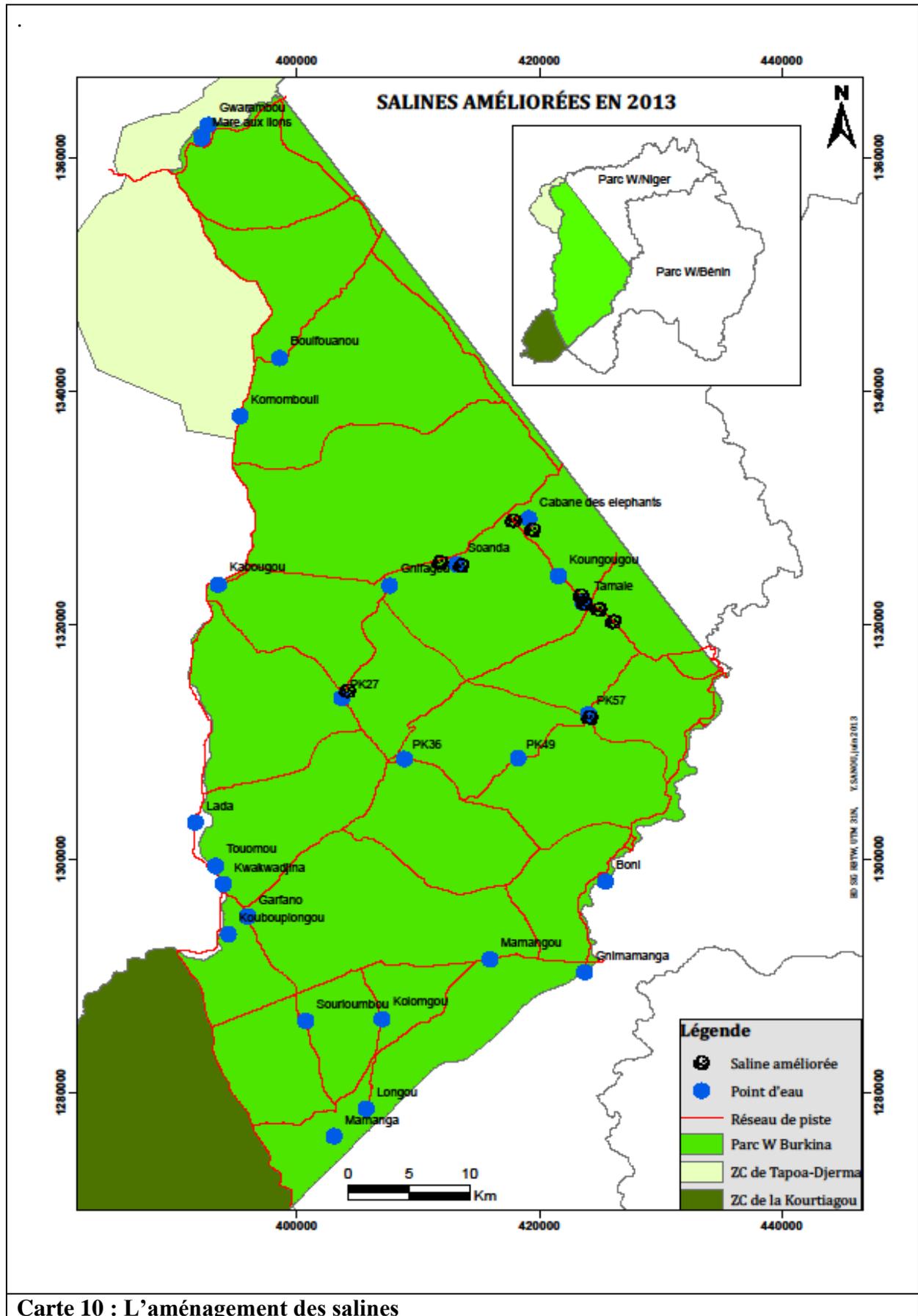
Carte 9 : L'aménagement des points d'eau dans la RBTW

❖ Aménagement de salines

Les salines sont des endroits riches en chlorure de sodium, des sels de potassium, phosphore, calcium et bien d'autres oligo-éléments (fer, cuivre, magnésium...) non moins indispensables pour les animaux. Les animaux fréquentent ces lieux et y consomment la terre à la recherche de ces éléments minéraux pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. Quelques salines ont été repérées dans la zone et nécessitent une protection ou un enrichissement. Lors des interventions passées une dizaine de salines artificielles a été créée mais celles-ci ont pratiquement perdu leur richesse. L'enrichissement de ces salines est nécessaire et la création d'une dizaine d'autres pourra être envisagée dans les zones dépourvues, notamment dans la zone de vision. Pour ce faire, les activités prioritaires à entreprendre sont

- l'identification et le levé au GPS des salines à aménager,
- l'enrichissement des salines déjà existantes
- Les salines sont certes un dispositif qui permet d'apporter des traitements sanitaires aux animaux mais leur installation recommande une prudence pour éviter qu'elles ne regroupent les animaux au profit des braconniers

La carte de localisation des salines réalisées et en projet de réalisation est indiquée ci-après



Carte 10 : L'aménagement des salines

❖ . La gestion des feux d'aménagement

Les feux sont un outil d'aménagement de l'habitat de la faune et sa pratique est orientée dans le temps et dans l'espace en fonction des objectifs visés. Au niveau de la RBTW les objectifs visés par les feux d'aménagement sont de :

- Renouveler les pâtures en début de saison sèche pour la faune ;
- Protéger les infrastructures physiques contre les feux tardifs,
- Limiter les effets pervers des feux tardifs sur le milieu naturel ;
- Diversifier l'habitat de la faune et améliorer la visibilité pour les observations des animaux par les touristes ;

La gestion des feux d'aménagement dans une aire faunique se fait sur la base d'un plan de brûlis qui précise les objectifs de gestion, le découpage de la zone en blocs de suivi, la définition du statut de chaque bloc (autorisés ou soustraits aux feux), l'ordre et la période de mise à feu des blocs, les moyens de mise en œuvre, etc.

La RBTW ne dispose pas de plan de brûlis et la gestion des feux a toujours été faite suivant l'expérience des gestionnaires du parc. A l'étape actuelle la pratique des feux va se faire à travers un meilleur suivi des opérations de brûlis, tout en évoluant vers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de brûlis qui constitue un document de référence de gestion durable des ressources du parc. Pour le moment l'accent va être mis sur :

- ≡ la délimitation et la protection de blocs soustraits des feux dans la zone de vision par des pare-feu
- ≡ la protection des infrastructures (bâtiments, miradors...) avec des pare-feux d'au moins 50m de large dès la fin de la saison des pluies
- ≡ L'application de feux précoces dans le reste du parc dès que la végétation herbacée aura atteint le seuil de dessiccation optimale ;
- ≡ Le suivi des zones brûlées en partenariat avec la DCIME (SP/CONEDD) qui dispose d'équipements performants en la matière.

❖ L'aménagement et/ou entretien des infrastructures de surveillance

Cela va consister principalement à l'entretien régulier des infrastructures et des locaux au niveau des trois postes du parc que sont Kondio, Tapo aDjerma et Kabougou

L'aménagement et/ou l'entretien des infrastructures touristiques,

Implantation du dispositif de signalisation

Des panneaux d'indication seront mis en place dans la zone. Ces panneaux auront des fonctions d'information, de réglementation, d'interdiction et d'orientation. L'orientation des visiteurs dans le parc constitue un indicateur clé pour apprécier le sérieux des prestations en matière de gestion d'une aire protégée.

Les principaux éléments proposés dans le cadre de la signalisation sont les portiques, les panneaux métalliques et les bornes en pierres sauvages. Les éléments d'indication seront plantés au niveau des entrées principales, le long de la piste périmétrale, sur les intersections entre pistes secondaires et pistes principales d'une part et d'autre part entre pistes secondaires internes, au niveau des infrastructures touristiques, des points d'eau, des salines et autres éléments stratégiques situés dans le parc.

Au total, deux (2) portiques, 22 grandes bornes en pierres sauvages et 112 panneaux métalliques sont prévus dans le PAG au titre des 10 prochaines années.

infrastructures touristiques.

Les infrastructures touristiques sont l'ensemble des réalisations visant à héberger, restaurer, déplacer les clients pratiquant la chasse sportive ou le tourisme de vision, dans les meilleures conditions de sécurité. Dans la RBTW ces infrastructures sont pratiquement inexistantes en dehors de cinq (05) miradors. Le tourisme de vision était jusque-là pratiqué de manière très timide dans la zone ce qui permettait de contenir les touristes.

Avec la promotion préconisée de l'écotourisme, il s'avère judicieux de prévoir au cours des dix (10) prochaines années :

- la construction d'un écolodge dans la zone de vision. Cette infrastructure devra comprendre au moins une quinzaine de chambres, un restaurant/bar, une cuisine, un magasin.
- la construction de quatre (04) nouveaux miradors dans les lieux suivants : Souanda, Cabane des Eléphants, Mare Centrale et Soroulombou (partie sud du parc) l'entretien de l'ensemble des infrastructures touristiques.
- ≡ l'entretien des cinq (05) miradors existants : Yinfagou, Mare au Lion, Mare Boni et Tamalé

Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°2 du PAG s'élève à un montant de huit cent vingt huit millions huit cent mille (828 800 000) francs CFA Ce montant représente 26,16% du budget global du PAG.

4.3. Axe3 : Protection, surveillance et lutte anti-braconnage (LAB)

4.3.1. Justification

Les formes d'agressions directes ou indirectes qui menacent la RBTW sont : le braconnage, le pacage illicite des animaux domestiques, les agressions liées à l'orpaillage, la pression agricole et les feux de brousse. Pour contenir ces menaces l'axe3 du PAG trouve sa pleine justification à travers l'application d'un certain nombre de mesures de protection, de surveillance et de Lutte anti braconnage. Ces mesures qui sont d'une extrême importance doivent être permanentes car de leur efficacité dépendra l'intégrité et le développement du parc..

4.3.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels poursuivis dans le cadre de la protection, de la surveillance et de la lutte anti-braconnage (LAB) sont les suivants :

- ≡ sécuriser l'intégrité du parc ;
- ≡ protéger les ressources du parc contre les feux de brousse tardifs ;
- ≡ empêcher les exploitations frauduleuses des ressources naturelles ;
- ≡ Découper l'espace du parc en secteurs de surveillance ;
- ≡ Consolider et mettre en œuvre la stratégie du parc en matière de surveillance et de lutte anti-braconnage ;

4.3.3. Stratégie d'intervention

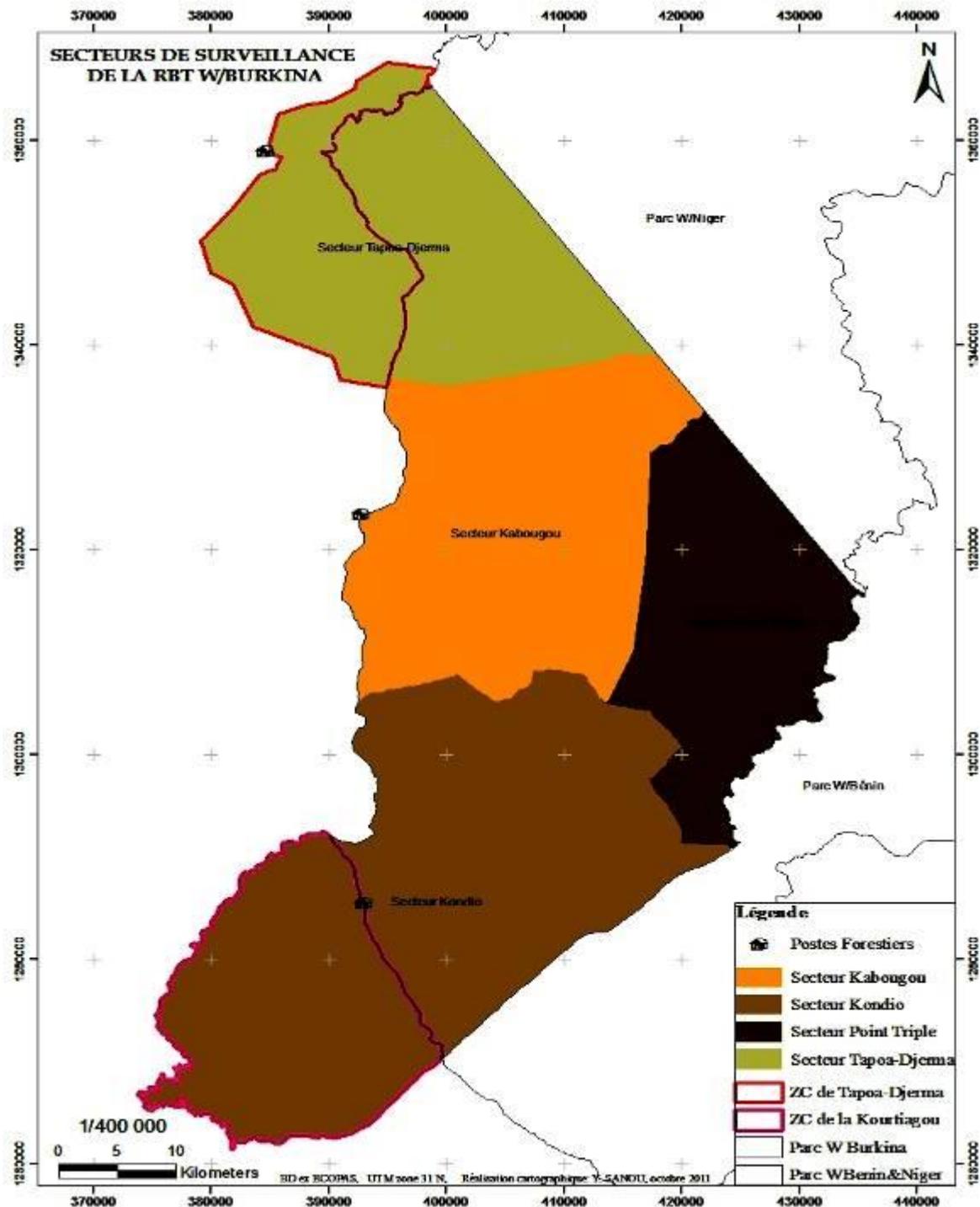
La stratégie de protection, de surveillance et de lutte anti-braconnage proposée dans le présent PAG s'inspire des acquis et des expériences antérieurs en la matière. Elle repose essentiellement sur la sécurisation durable de l'emprise du parc, le découpage de la zone en secteurs de surveillance, la consolidation de la stratégie de surveillance et de lutte anti-braconnage,

Des dispositifs opérationnels de surveillance régulière et de lutte anti-braconnage seront mis en place afin de protéger le parc et ses ressources.

Découpage du parc en secteurs de surveillance

L'organisation du parc en secteurs ou blocs de surveillance est une nécessité pour une meilleure planification spatiale des opérations de surveillance. Le dispositif de surveillance à mettre en place s'appuiera sur le découpage antérieur qui existe et qui compte quatre secteurs de surveillance. . La carte des secteurs de surveillance est indiquée ci-dessous :

Carte 11 : secteurs de surveillance dans la RBTW



Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°3 du PAG s'élève à un montant de six cent quatre vingt dix huit millions deux cent soixante quinze mille (698 275 000) francs CFA. Ce montant représente 22,04 % du budget global du PAG.

4.4. Axe 4 : Développement et valorisation touristique

4.4.1. Justification

Afin de parvenir à une a gestion durable de la RBTW, il est essentiel de pouvoir diversifier les formes de valorisation de ses ressources au profit des populations riveraines, des Collectivités territoriales et de l'Etat. Dans la mesure où la chasse sportive n'est pas pratiquée à l'intérieur de l'aire protégée, il est essentiel de s'orienter vers le développement d'autres options de valorisation comme le tourisme de vision.

4.4.2. Objectifs opérationnels

Comme objectifs opérationnels de l'axe 4 du Plan d'Aménagement et de Gestion, il s'agit (i) d'assurer la valorisation durable des ressources de la RBT/W à travers des formes d'exploitation diversifiées et (ii) de contribuer ainsi au développement local des populations riveraines.

4.4.3. Stratégie d'intervention

De manière stratégique, la mise en œuvre de cet axe portera essentiellement sur le développement de l'écotourisme. Et cela passe également par la mise en place d'un système d'irrigation de maintien de la verdure au niveau de la zone de vision.

Développement de l'écotourisme

L'écotourisme ou tourisme écologique est une forme d'exploitation passive des aires fauniques qui consiste à observer les animaux sauvages, les paysages naturels, les sites culturels et autre patrimoine d'intérêt particulier dans le milieu naturel. Dans la RBTW cette activité n'est pas encore très développée. Cela s'explique par le fait que les installations nécessaires à ce type d'activités (salines, barrages, parcours pédestres) sont peu ou pas encore opérationnelles. Au cours des trois dernières saisons écoulées, au total, 403 visiteurs ont été enregistrés avec une prédominance des étrangers 247, soit (61%) contre 156 nationaux, soit 39%. Pour parvenir à améliorer les entrées, il est important de travailler à développer des circuits aussi bien pédestres que motorisés. Aussi, est-il nécessaire d'envisager des circuits intégrés qui prennent en compte les nombreux autres sites touristiques de la Région de l'Est et même au-delà (Niger et Benin). Dans cette optique, il est primordial que l'accent soit mis sur (i) la promotion de la RBTW à travers l'organisation de journées promotionnelles, la formation du personnel d'appui nécessaire pour la satisfaction des touristes, la réfection des chambres.. Aussi est-il essentiel de travailler à mettre en place un système d'irrigation de maintien de la verdure au niveau de la zone de vision afin d'avoir du pâturage en permanence à ce niveau et attirer ainsi les animaux. La construction d'habitations de haut standing s'avère également essentielle dans l'optique de pouvoir accueillir certains invités de marque comme c'était le cas il n'y a pas longtemps avec la visite de l'ambassadeur des Etats Unis d'Amérique.

Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°4 du PAG s'élève à un montant de deux cent soixante-cinq millions (**265 000 000**) francs CFA Ce montant représente 8,36 % du budget global du PAG.

4.5. Axe 5 : Recherche, suivi écologique

4.5.1. Justification

Le suivi écologique et la recherche appliquée constituent deux composantes essentielles dont les résultats sont utilisés par les gestionnaires des aires protégées dans la prise de décision. Une bonne connaissance du milieu, de ses ressources et de leur évolution dans le temps et dans l'espace est indispensable pour une bonne planification des activités d'aménagement et de valorisation d'une aire faunique. Un suivi écologique permanent, couplé à la recherche appliquée est nécessaire pour actualiser des informations relatives au parc et à la dynamique des espèces fauniques

4.5.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs poursuivis dans la recherche et le suivi écologique dans la RBTW sont :

- ≡ Réaliser le suivi régulier dans le temps et dans l'espace des paramètres essentiels pour une valorisation durable des ressources du parc
- ≡ Mettre en place une banque de données actualisées et fiables sur la faune et son habitat
- ≡ Améliorer les connaissances sur la faune et son habitat à travers divers thèmes de recherche à même d'apporter des réponses aux préoccupations réelles des gestionnaires du parc

4.5.3. Stratégies d'intervention

Les stratégies d'intervention vont porter sur des techniques de collecte de données à travers des inventaires et la mise en place de dispositifs de collecte de données en vue de procéder à des analyses qui permettront d'apprécier l'évolution des indicateurs.

Suivi écologique

Le suivi écologique est un système de surveillance continue du milieu qui consiste à collecter des informations sur le milieu, sur sa diversité biologique dans le temps et dans l'espace, en vue de mieux le connaître et de contribuer efficacement à sa gestion (HEMA, 2012).

Au niveau de la RBTW il existe déjà un dispositif fonctionnel de suivi écologique qui a permis de capitaliser des informations plus ou moins fiables sur les effectifs ou les bio-indicateurs relatifs aux espèces fauniques. Cette performance constitue un atout majeur que le futur PAG envisage de maintenir et de renforcer. Dans cette perspective les activités prioritaires prévues au titre du suivi écologique portent sur

- ≡ le suivi des ressources fauniques,
- ≡ le suivi des ressources forestières
- ≡ le suivi des feux d'aménagement et
- ≡ le suivi des paramètres climatiques essentiels.

Le suivi des ressources fauniques

Le suivi vise principalement à :

- estimer les effectifs, la diversité, le statut espèces fauniques
- connaître la distribution spatiale de la faune dans le temps et dans l'espace ;
- décrire la structure des populations fauniques
- apprécier l'évolution de leur habitat.

A partir de la répétition régulière des opérations de collecte des données qui doivent être réalisées dans les mêmes conditions dans le temps et l'espace, les comparaisons seront réalisées à travers les analyses des données.

Les actions suivantes seront menées :

- la poursuite des inventaires pédestres annuels
- la réalisation d'inventaire aérien chaque trois ans
- suivi de la faune le long des pistes (mensuellement)
- le suivi de la faune à travers les photopièges

. Le suivi des ressources forestières

Il s'agit ici de réaliser un inventaire forestier du parc dans l'objectif de connaître le potentiel forestier sur les plans de sa richesse floristique et de la densité spécifique. Les résultats du 2^{ème} inventaire forestier national pourraient être considérés comme état des lieux. On envisagera un inventaire forestier à la cinquième et à la dixième année du plan de gestion.

Le suivi de l'application des feux d'aménagement

Les feux d'aménagement sont conduits dans le but de lutter contre les feux de brousse tardifs, de gérer le pâturage et la visibilité de la faune pour les besoins du tourisme de vision.

Le suivi de l'application des feux d'aménagement permet d'évaluer l'impact de l'application des feux d'aménagement sur le milieu et de réviser sur la base des données fiables collectées le plan de brûlis ayant servi à la conduite de ces feux.

Suivi de paramètres climatiques

Les différentes données sur le climat sont fournies par des stations assez loin du parc.

Un suivi des paramètres climatiques essentiels au sein de la RBTW fournira des données plus appropriées relatives à la pluviométrie, à la température et au vent qui sont des informations très utiles pour le gestionnaire.

Une mini station comprenant les équipements nécessaires à la collecte de ces principales données sera installée à Kabougou et au niveau de l'écologie.

Recherche appliquée et fondamentale

Le gestionnaire identifiera des thématiques de recherche appliquée dès la première année qui seront proposées à des stagiaires de divers niveaux qui entreprendront des travaux dont les résultats seront immédiatement exploités dans le cadre de la gestion du parc.

Des thèmes de recherche fondamentale seront également dégagés pour la conduite de travaux dont les résultats alimenteront la connaissance scientifique générale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recherches, des protocoles de collaboration seront développés avec les écoles de formation professionnelle telle l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dindéresso (ENEF), les Universités, les institutions spécialisées de recherche du Burkina Faso et d'ailleurs. Des thèmes prioritaires pouvant être proposés sont entre autres :

- le dispositif de gestion des feux d'aménagement;
- l'évaluation du pâturage;
- les mouvements de la faune;
- l'occupation préférentielle de l'espace par la faune
- l'actualisation des connaissances sur les potentialités halieutiques des cours.
- des études diverses : sur les oiseaux, les grands carnivores, la végétation etc

Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°5 du PAG s'élève à un montant cent quatre vingt un millions cinq cent mille (181 500 000) francs CFA. Ce montant représente 5,73% du budget global du PAG.

4.6. Axe 6 : Gestion des interfaces aire protégée/périphérie

4.6.1. Justification

La gestion des interfaces AP-périphérie est importante pour garantir la viabilité des ressources naturelles d'une part et d'autre part pour assurer la cohésion avec les populations riveraines

4.6.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels de la gestion des interfaces AP/périphérie sont entre autres de :

- contribuer à la réduction des conflits liés à l'utilisation des RN de la RBTW ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines
- Contribuer à une sécurisation durable de la RBTW

4.6.3. Stratégie d'intervention

Comme stratégie d'intervention en matière de gestion des interfaces, il s'agira surtout de prévoir les actions prioritaires ci-après au profit des populations riveraines de la forêt. Il s'agit notamment de (i) la prévention et/ou gestion des conflits liés à l'utilisation des RN de la RBTW, (ii) la réalisation d'infrastructures communautaires, (iii) la promotion de l'élevage et de l'agriculture intensifs en périphérie, (IV) le recrutement d'une équipe d'intermédiation sociale chargée de l'animation et de la mise en œuvre des activités en périphérie.

❖ Prévention et/ou gestion des conflits

Dans la dynamique de pouvoir parvenir à une prévention /gestion des conflits, il est essentiel de pouvoir mettre en œuvre les activités prioritaires ci-après :

- Informer les populations riveraines sur les droits d'usages à elles reconnus dans la RBTW et les conditions pour les exercer ;
- Informer et sensibiliser les populations riveraines sur les thématiques liées aux conflits en milieu rural (causes, conséquences et mesures préventives et stratégie de gestion...)
- Tenir une rencontre avec les gestionnaires nigériens afin de trouver une solution au problème d'Anaga

❖ Promotion de l'élevage et de l'agriculture intensifs

Dans la perspective de limiter les agressions dans la RBTW, il est nécessaire de développer des techniques qui font la promotion de l'élevage et de l'agriculture intensifs à travers la vulgarisation de certaines bonnes pratiques dans le domaine. Ainsi, il pourrait s'agir de :

- Appuyer la création d'unités pilotes d'élevage intensif dans la périphérie;
- Appuyer le contrôle des défrichements des terrains destinés à la production agricole;
- Promouvoir la pratique de la régénération naturelle assistée dans les exploitations
- Appuyer la pratique de l'agriculture biologique en périphérie de la RBTW

❖ Recrutement d'une équipe d'intermédiation sociale

Afin de parvenir à instaurer la confiance entre gestionnaire et populations riveraines, il est important de mettre en place une équipe d'animateur coordonnée par un Sociologue qui aura en charge toutes les questions de communication et de développement local en périphérie. La présence d'une telle équipe contribuera à coup sûr à rétablir la confiance entre les différents acteurs en présence et devra permettre une gestion plus sereine de la RBTW.

Avec la configuration actuelle du parc, une équipe de trois animateurs répartie sur les trois zones que sont kabougou, Tapoa-Djerma et kondio suffit à couvrir l'ensemble des villages.

Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°6 du PAG s'élève à un montant de cent quarante deux millions (142 000 000) francs CFA. Ce montant représente 4,48% du budget global du PAG.

4.7. .Axe 7 : Communication et amélioration de la visibilité du parc W

4.7.1. Justification

Pour améliorer la visibilité de la RBTW, il est primordial de mettre l'accent sur la communication

En effet, en dehors d'une communication de qualité, il est difficile de pouvoir faire la promotion du parc. Aussi, des entretiens qui ont eu lieu avec les différents acteurs sur le terrain, il est ressorti une insuffisance de communication sur le précédent Plan d'aménagement ; les gens ne sachant pas pour l'essentiel ce qui était convenu de faire au cours des cinq années qu'il a duré.

Dans la perspective du développement du tourisme, il est important qu'une attention particulière soit accordée aux actions de communication en direction de la RBTW afin de la faire connaître aussi bien au plan national qu'international.

4.7.2. Objectifs opérationnels

Comme objectifs opérationnels de cet axe, on peut retenir les points suivants :

- Assurer une meilleure visibilité de la RBTW à l'échelle locale, nationale et internationale
- Assurer une meilleure communication entre les gestionnaires du parc et les différents acteurs concernés par la mise en œuvre du PAG ;
- Faire en sorte que les acteurs chargés de la mise en œuvre du plan d'aménagement puissent se l'approprier,

4.7.3 Stratégie d'intervention

Afin de parvenir à l'atteinte des objectifs assignés à cet axe, il s'agira de travailler à :

- développer le partenariat
- élaborer une stratégie de communication
- l'appropriation du PAG par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ;
- faire la promotion de la RBTW ;

❖ Développement du partenariat

Le partenariat est essentiel dans la gestion d'une aire protégée comme la RBTW qui est frontalière avec deux autres pays. Une bonne gestion de la RBTW implique la contribution de tous les acteurs à travers la mise en œuvre d'une approche participative et inclusive.

Au plan local, il s'agira de travailler à mettre en place un cadre régional de gestion des acteurs de la faune qui puisse accompagner les activités de gestion sur le terrain et servir de tribune pour les échanges liés à la gestion de la faune dans la région de l'Est

Aussi, la RBTW se trouvant à la frontière avec deux autres pays, il s'agira également de travailler à instaurer des concertations régulières avec les gestionnaires du W Benin et du Niger.

Le renforcement de la coopération est également capital avec les partenaires traditionnels du parc que sont certaines ONGs et associations aussi bien nationales qu'étrangères

❖ Elaboration d'une stratégie de communication

La bonne gestion d'une zone comme le parc W passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'une bonne stratégie de communication. A ce titre il est important que la direction du parc puisse maintenir la communication avec tous les acteurs concernés par la gestion de la RBTW. Ainsi, il est essentiel de :

- Concevoir et animer à la radio des émissions consacrées aux AP en général et à la RBTW en particulier,
- Organiser régulièrement des rencontres avec les autorités de la province de la Tapoa pour les informer des différentes activités en cours dans le parc ainsi que dans la périphérie
- Tenir régulièrement des rencontres avec le cadre régional des acteurs de la faune qui sera mis en place
- Animer des concertations périodiques et régulières entre les acteurs du PAG ;



Appropriation du PAG par les acteurs chargés de sa mise en œuvre

Pour une meilleure mise en œuvre du Plan d'aménagement sur le terrain, il est essentiel de travailler à ce que les acteurs concernés par sa mise en œuvre puissent s'approprier le contenu du plan. Une telle appropriation ne peut se faire en dehors de sa diffusion auprès des parties prenantes de la mise en œuvre. Et pour cela, il est essentiel de parvenir à produire un résumé synthétique du PAG à l'attention des populations riveraines et des collectivités territoriales ;

Aussi, est-il nécessaire, de tenir des sessions de restitution du plan depuis le niveau village jusqu'à l'échelle nationale dès lors que celui-ci sera adopté comme outil de gestion du parc pour les 10 années à venir.

- En effet, un des principaux reproches faits aux PAG écoulés c'est le fait que les acteurs chargés de sa mise en œuvre n'étaient point informés de son contenu.



Promotion de la visibilité de la RBTW

La promotion est une activité essentielle dans le cadre de la gestion d'un parc comme le W. A cet titre, les gestionnaires devraient participer à toute opportunité pouvant leur permettre de faire connaître davantage le parc W et ses nombreuses richesses au public

Ainsi, il serait important de parvenir à la mise en œuvre des activités ci-après :

- ≡ Organiser annuellement une journée de promotion du parc à l'intention des différents acteurs de la province de la tapoa
- ≡ Initier des sorties à l'intérieur du parc au profit des travailleurs de la localité
- ≡ Actualiser le site web du parc
- ≡ Alimenter régulièrement le site web de la RBTW
- ≡ Editer un bulletin trimestriel d'information et de promotion pour le W
- ≡ Représenter la RBTW aux instances nationales et internationales de partage d'expériences dans le domaine des aires protégées (salons de chasse, ateliers nationaux et internationaux, fora régionaux et nationaux...)



- Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°7 du PAG s'élève à un montant de cent quarante un millions sept cent mille (**141 700 000**) francs CFA Ce montant représente 4,47% du budget global du PAG.

4.8. .Axe 8: Education environnementale et développement socio-économique

4.8.1. Justification

Le diagnostic réalisé dans la RBTW a permis de mettre en exergue un certain nombre de contraintes de gestion dont les différentes agressions sur les ressources du parc. Une des raisons principales de ces agressions se justifie par la situation d'extrême pauvreté, précarité des populations riveraines et également par leur faible prise de conscience des problèmes environnementaux.

De ce qui précède, il est indispensable de promouvoir l'éducation environnementale et de développer en outre des activités qui peuvent contribuer un tant soit peu à améliorer les conditions de vie de populations et partant à faire reculer la pauvreté autour des villages riverains.

4.8.2. Objectifs opérationnels

L'axe vise de manière opérationnelle à :

- ≡ Améliorer le niveau de connaissance des riverains (élèves et communautés) sur la nécessité de préserver les ressources naturelles
- ≡ Renforcer la prise de conscience de tous les acteurs riverains de la RBTW vis-à-vis des problématiques environnementales,
- ≡ Contribuer au développement socio-économique des populations riveraines de la RBTW

4.8.3 Stratégies d'intervention

Les actions concrètes à entreprendre pour atteindre les objectifs opérationnels ci-dessus indiqués portent essentiellement sur la promotion de l'éducation environnementale, la promotion des produits forestiers non ligneux, le développement de l'élevage des espèces de faune sauvage, la promotion d'activités génératrices de revenus, la réalisation d'infrastructures socioéconomiques au profit des populations riveraines

·

❖ Promotion de l'éducation environnementale

A la faveur de l'intervention de certaines ONG comme ACRA, l'éducation environnementale est un peu développée dans la zone. Il s'agira de renforcer les activités dans ce sens à travers :

L'organisation de visites annuelles guidées dans le parc au profit des élèves méritants et des autorités

La conception et la diffusion de modules sous forme de fascicules sur les thèmes pertinents en relation avec la gestion des ressources naturelles en général et de la RBTW en particulier ;

L'organisation de conférences dans les établissements riverains de la RBTW sur divers thèmes relatifs à l'environnement ;

L'organisation d'activités culturelles et sportives annuelles au niveau des écoles riveraines de la RBTW pour la promotion de bonnes pratiques environnementales

L'organisation de séances d'information/sensibilisation sur divers thèmes dans les villages riverains au profit de différents groupes cible (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, tradipraticiens, pêcheurs, apiculteurs...)

L'enseignement de l'éducation environnementale dans les écoles riveraines du parc W

❖ **Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)**

Il existe dans la zone des groupements d'exploitation des produits forestiers non ligneux. Il s'agira surtout de voir dans quelle mesure on pourrait mieux organiser ces groupements et les accompagner pour une meilleure valorisation des PFNL dans la zone du W. En effet, on y rencontre dans la zone des groupements qui sont dans le domaine du beurre de karité, du Soumbala, du miel et autres produits dérivés. Il s'agira de voir dans quelle mesure on pourrait les accompagner à travers la formation et l'équipement en matériel divers.

La paille est également très exploitée par les riverains et une organisation de cette filière pourrait avoir un double avantage. D'une part, elle devra permettre aux populations de disposer de fourrage en toute période et d'autre part elle permettra aux gestionnaires du parc de mieux contrôler son exploitation. Dans cette optique il serait judicieux de penser à l'acquisition de botteleuses pour la mise en bottes et la construction de fenils pour le stockage.



❖ **Promotion de l'élevage de la faune**

En tant que parc national, le W n'offre pas des possibilités de chasse. Les seules zones où la chasse est autorisée restent les concessions qui sont aux alentours (Kondio, Tapoa-djerma). Afin de permettre aux populations de pouvoir disposer en toute l'égalité de la viande de brousse d'une part et d'améliorer leur condition de vie d'autre part, il serait souhaitable d'encourager l'élevage de certaines espèces fauniques comme les aulacodes, les rats, porc-épic...

Cette forme d'élevage est déjà développée dans certaines localités du Burkina Faso et il s'agira surtout de s'en inspirer.

Les populations pourront être incitées à élaborer des microprojets dans ce sens et à défaut que le parc puisse les financer directement, il pourra s'appuyer sur certains partenaires pour les financer.

❖ **Réalisation d'infrastructures communautaires**

Les activités prévues dans ce cadre consistent essentiellement à :

- ≡ Réaliser des points d'eau (forages, boullis, puits pastoraux..) dans les villages riverains
- ≡ Construire des écoles en périphérie du parc
- ≡ Réaliser des parcs de vaccination
- ≡ Aménager une zone pastorale et/ou des couloirs de transhumance en périphérie
- ≡ Construire et équiper des centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF).



Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°8 du PAG s'élève à un montant de cent cinquante deux millions quatre cent mille (552 400 000) francs CFA. Ce montant représente 17,43% du budget global du PAG.

4.9. Axe 9 : Financement du PAG

4.9.1 Justification

La mobilisation des ressources financières est une condition incontournable de la mise en œuvre du PAG. Les besoins financiers étant importants et continus, leur mobilisation doit occuper une place prépondérante dans la gestion du parc. Pour cela, on devrait surtout s'orienter vers des financements de structures extérieures, les ressources allouées par l'état ne pouvant à elles seules couvrir les besoins de gestion du parc

4.9.2 Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels à assigner à cet axe sont principalement de:

- Assurer une mobilisation efficace de ressources au niveau de l'Etat;
- Assurer une mobilisation durable des ressources au niveau des partenaires techniques et financiers.

4.9.3 Stratégies d'intervention

Les stratégies d'intervention pour rendre opérationnel cet axe sur le financement du PAG reposeront sur des actions claires de mobilisation de fonds :

- Un système efficient et transparent de gestion des ressources
Elle permettra de réaliser les actions au meilleur coût dans une transparence totale gage d'une crédibilité pour toutes les catégories de partenaires.
- Il serait nécessaire de mettre en place une cellule chargée de la levée de fonds. Cette cellule se chargera de la recherche de partenaires au niveau international et répondra par ailleurs aux différents appels à projets en rapport avec la gestion des ressources naturelles.

Mais avant, le Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques doit définir une stratégie idoine de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAG. Outre l'Etat, les sources de financement potentielles à cibler pour des négociations pourraient être l'UICN, l'Autorité du Liptako Gourma, l'Autorité du Bassin du Niger, la Fondation Naturama, l'Union Européenne, le PNUD, l'UEMOA, etc.

4.10. Axe 10 : Suivi évaluation du PAG

4.10.1 Justification

Afin de pouvoir mieux apprécier le niveau de mise en œuvre des activités prévues dans le PAG, il est essentiel de mettre en place un système de suivi évaluation efficace. En tant que gestionnaire du W, le conservateur et son équipe se doivent à cet titre de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des différentes activités prévues dans le plan

3.10.2 Objectifs opérationnels

Comme objectifs opérationnels poursuivis par le suivi évaluation, il s'agit entre autres de :

- ≡ assurer une planification efficace des activités du PAG dans le temps et dans l'espace ;
- ≡ apprécier le niveau d'exécution physique et financière des activités planifiées dans le PAG;
- ≡ assurer une mise à jour pertinente du PAG sur la base des résultats de son évaluation.

4.10.3 Stratégies d'intervention

Pour mieux suivre et évaluer le PAG il faut travailler à planifier les activités annuellement avec une déclinaison de celles-ci par trimestre, élaborer un cadre logique cohérent, décrire le dispositif de suivi des activités programmées, formuler des indicateurs pour suivre les activités et leurs impacts sur la mise en œuvre du PAG.

❖ Planification des activités du PAG

La planification des activités du PAG est conçue de manière indicative sur les 10 ans d'exercice dudit plan. Pour un meilleur suivi des activités prévues il sera procédé à une planification annuelle détaillée précisant les acteurs responsables de la mise en œuvre de chaque activité. Pour ce faire la principale activité prévue consistera à tenir annuellement des rencontres de bilan et de programmation des activités dans un premier temps au niveau de l'équipe de gestion. Ensuite, il s'agira de présenter ce programme au niveau du cadre régional des acteurs de la faune et au niveau des CVGF pour assurer son appropriation à la base. Le tableau ci-dessous présente le chronogramme indicatif des activités prévues au titre des différents axes d'intervention du PAG de 2015 à 2024.

❖ Dispositif de suivi du PAG

A ce niveau, il s'agit de faire le point de façon régulière de la mise en œuvre des activités prévues dans le PAG. La réussite d'une telle activité dépend d'une part des outils de collecte et d'autre par des personnes chargées du suivi. De manière opérationnelle le dispositif de suivi et/ou de supervision des activités du PAG sera organisé comme suit :

❖ Au niveau village, inter-villageois et Communal

Les Comités villageois de gestion de la faune(CVGF) organisés depuis le niveau village jusqu'à l'échelle provinciale devront être chargés de la mise en œuvre des activités relevant de leurs compétences au niveau village et communal. Ils seront appuyés dans ce sens par les agents présents au niveau des postes de Kabougou, de kondio et de Tapoa-Djerma.

❖ Au niveau Provincial

Le suivi du PAG à l'échelle provinciale relève du conservateur du W et de ses trois postes que sont Kondio, Tapoa-Djerma et Kabougou. Ainsi, les informations collectées au niveau des

postes devront parvenir au niveau du conservateur qui est chargé de la compilation et de sa mise à disposition aux différents niveaux. Le conservateur du W devra rendre compte trimestriellement aux autorités provinciales organisées autour du cadre de concertation provincial (CCP) et au Directeur de la Faune et des Chasses (DFC)

❖ **Au niveau régional**

Au niveau régional, c'est la direction régionale de l'environnement qui aura en charge le suivi de la mise en œuvre des activités du Plan d'aménagement. A ce titre, il rendra régulièrement compte de son niveau de mise en œuvre au Cadre de Concertation Régional(CCR). En outre, avec l'appui du conservateur, ils organiseront des rencontres régulières avec les autorités Nigériennes et Béninoises pour faire le point sur la mise en œuvre des différentes activités.

❖ **Au niveau national**

Au plan national, le suivi du PAG sera assuré par les directions centrales compétentes du ministère en charge des aires protégées. A ce niveau ce sont les services de l'Office National des Aires Protégées(OFINAP) et ceux de la Direction Générale des Forêts et de la Faune(DGFF) qui comprennent la Direction de la Faune et des Chasses(DFC) et la Direction des Forêts(DIFOR) qui assureront la supervision régulière des activités du PAG à travers l'organisation de missions de suivi.

❖ **Dispositif d'évaluation du PAG**

Le présent plan d'aménagement est prévu couvrir la période 2016-2024. Au cours de sa mise en œuvre, on peut envisager réaliser trois types d'évaluation :

La mise en œuvre du PAG est conçue pour 10 ans au cours desquels trois (3) types d'évaluation seront envisagés :

- ≡ Une première évaluation qui pourra se faire annuellement par l'administration de gestion du W et ses partenaires directs impliqués dans la mise en œuvre quotidienne du PAG sur le terrain (administration générale, services techniques, collectivités territoriales et CVGF). Cette auto-évaluation pourra se faire en début d'année pour évaluer les activités réalisées au cours de l'année écoulée et faire une programmation pour l'année qui démarre. Elle permettra annuellement de voir le niveau de mise en œuvre des activités et d'y apporter des corrections dans l'optique de pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le PAG sur la période des 10 années de sa mise en œuvre.
- ≡ Deux (2) évaluations externes qui pourront être réalisées à mi-parcours (5^{ème} année) et vers la fin (9^{ème} année) de la mise en œuvre du PAG par le Ministère en charge des Aires Protégées à travers les directions techniques centrales (DFC et/ou OFINAP). Une telle évaluation aura pour objectif de relever les insuffisances dans la mise en œuvre du PAG en vue de formuler les recommandations qui s'imposent pour sa révision à la 10^{ème} année.
- ≡ En dehors de ces évaluations, d'autres types d'évaluation pourraient être organisés par les différents partenaires du W afin de s'assurer que le plan se met en œuvre comme prévu et surtout dans les règles de l'art.

Le budget des activités prévues au titre de l'axe n°10 du PAG s'élève à un montant de soixante deux millions cinq cent mille (62 500 000) francs CFA Ce montant représente 1,97 % du budget global du PAG.



V. CONCLUSION

V. CONCLUSION

L'actualisation du plan d'aménagement et de gestion de la RBTW a permis de mettre en exergue les contraintes majeures qui minent sa gestion de nos jours. L'exercice a en outre permis de faire des propositions qui, si elles sont mises en œuvre devraient permettre de lever un tant soit peu ces contraintes.

Aussi, son élaboration a été participatif et inclusif, toute chose qui a permis une large consultation des différentes parties prenantes depuis le niveau village jusqu'au niveau national. Ce présent plan est élaboré pour une période de dix ans et les activités qui sont déclinées concernent dix axes qui sont: (i)renforcement du système de gestion de l'aire protégée, (ii)Zonage, aménagement et entretien des infrastructures; (iii)Protection et surveillance, Lutte Anti-Braconnage(LAB) ; (iv)Développement et valorisation touristique, (v) Recherche, suivi écologique;(vi) Gestion des interfaces aire protégée/périphérie(VII) Communication et visibilité, (VIII)Education environnementale et développement socio-économique, (IX) Financement du PAG, (X) Suivi évaluation du PAG. Le budget prévisionnel global requis pour la mise en œuvre des activités prévues au titre de ces différents axes s'élève à trois milliards cent soixante sept million neuf cent soixante quinze mille **(3 167 975 0003) de francs CFA.**

Au regard du budget prévu pour sa mise en œuvre, nul doute que le succès du présent plan dépendra de l'intérêt que les différentes parties prenantes voudront bien lui accorder. En cela, l'Etat et ses partenaires au développement devront lui accorder une place de choix à travers un appui financier conséquent et le renforcement des effectifs des agents forestiers impliqués dans la surveillance et le suivi écologique de la RBTW. Aussi, les concessionnaires de Tapoa-Djerma et de Kondio ainsi que les communautés riveraines devront jouer leur partition en apportant leur contribution à la mise en œuvre des activités.

BIBLIOGRAPHIE

1. UNDP Project Document PIMS 1617 2005 : Enhancing the effectiveness and catalyzing the sustainability of the W-Arly-Pendjari (WAP) protected area system
2. GRAD Consult mai 2004 : étude sur l'état des lieux descriptif et analytique du complexe de parcs du w (Benin, Burkina Faso, Niger), d'Arly (Burkina Faso), de la Pendjari (Benin) et de leurs zones d'influence
 - 1.
 2. "Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W - 2006-2010" SYNTHÈSE Mai 2005
 3. "Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W - 2006-2010" Volume I : Etat des lieux
 4. "Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W - 2006-2010" Volume II : Stratégie
 5. "Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W - 2006-2010" Volume III : Mise en œuvre
6. Mission d'appui à l'analyse et à la capitalisation du Programme Régional Parc W/ECOPAS 2ème partie : Annexes
7. Accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W
8. Schéma Directeur Régional d'Aménagement et de gestion concertée du complexe WAPO
9. Mission scientifique pour la préparation du 4ème "atelier zone périphérique" (29/09/03 - 02/10/03), dans le cadre de l'analyse des dynamiques d'acteurs dans les zones périphériques du Complexe du parc W Octobre 2003
10. Mission d'appui pour la mise en œuvre d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du Parc W (Bénin, Burkina Faso, Niger) Octobre - décembre, 2002
11. Recherche sur les aspects socio-territoriaux dans les Zones Périphériques du Parc du W : proposition de zonage (5ème mission) Décembre 2003
12. Les zones périphériques du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Niger) Juillet 2001
13. Rapport final sur les dynamiques d'acteurs et le zonage dans la zone périphérique du parc w Burkina Faso
14. « Savoirs, besoins et institutions territoriales dans les périphéries du parc w : typologies d'acteurs et configurations conflictuelles a partir de six villages-cibles »
15. Dynamiques d'acteurs et conflictualité dans les zones périphériques du parc régional de la w octobre 2002-mai 2003

16. Dynamiques et enjeux de la gestion participative A la périphérie du parc régional w cas dans la Zovic de Kabougou / Burkina Faso
17. Plan d'urgence pour la réhabilitation du parc National d'Arly
18. Plan de gestion du Parc National d'Arly (version révisée)
19. Plan stratégique de l'Office National des Aires Protégées 2012-2016
20. Les aspects socio territoriaux des villages périphériques de la Réserve Totale de Faune d'Arly
21. Elaboration et mise en oeuvre des Plans de gestion en afrique de L'ouest et du centre UICN-Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest
22. La loi N° 10/92/ADP portant liberté d'association au Burkina Faso du 15/12/1992
23. La loi N° 014/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso remplacée par l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopérative adopté le 15/12/2010 à Lomé ;
24. La loi N° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso
25. la loi n° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso
26. la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et son décret d'application N° 2014-0481/PRES/ PM/MATD /MEF/ MHU du 03 juin 2014, déterminant les conditions et les modalités d'application de la loi portant RAF au Burkina Faso;
27. la loi N° 003-2011/AN du 5 avril 2011 portant code forestier au Burkina Faso ;
28. la loi n° 0034/2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
29. la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs;
30. la loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso ;
31. la loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
32. Philippe TAMINI 2013 : Appui à la mise en place d'un système de suivi des populations de lions (*Panthera leo*, Linnaeus, 1758) dans la Réserve de la Biosphère Transfrontalière du Parc W omposante Nationale du Burkina Faso

33. Etude sur l'état des lieux descriptif et analytique du complexe de parcs du W (Bénin, Burkina Faso, Niger), d'ARLY (Burkina Faso), de la PENDJARI (Bénin)
34. Souleymane Yameogo 2004 : Contribution à l'élaboration d'une stratégie de surveillance pour l'Unité de Conservation de la Faune du « W
35. Bouche P et autres 2013 : Inventaire pedestre de la faune de l'écosystème W Arly Pendjari 2013
36. Union Européenne (10ème FED) 2014 : Inventaire des grands carnivores de l'écosystème W-Arly-Pendjari 2014
37. B SEYNOU Yaro/Nacoulma Maimouna Aout 2013 : Boubacar SEYNOU Augustin OUEDRAOGO Aout 2013 : Etude socioéconomique sur la Contribution des aires protégées au développement socioéconomiques des populations riveraines
38. B SEYNOU Abdoulaye ALTINE Octobre 2012 : Diagnostic de la conflictualité dans la zone d'Anaga



ANNEXES

ANNEXE 1 : Chronogramme pluriannuel des activités prioritaires du PAG de la RBTW/BF

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES	UNITES	ANNEES										QUANTITE
		An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	An9	An10	
Axe 1 : Renforcement du système de gestion												
Organiser des sessions de formation au profit des acteurs de mise en œuvre du PAG	Session de formation	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
réviser ou élaborer des textes de gestion du parc	forfait				1					1		2
Organiser des voyages d'étude au profit des acteurs de mise en œuvre du PAG	Voyage d'étude	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
Acquérir des véhicules TT (station wagon)	Véhicule		2									2
Entretien des véhicules	FF/annuel		1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Acquérir des motos pour le personnel	Moto		2						2			4
Entretien des motos	FF/annuel		2	2	2	2	2	2	4	4	4	24
Acquérir des équipements photovoltaïque	Equipement			3								3
Entretien équipements photovoltaïques pour les postes	FF annuel				3	3	3	3	3	3	3	21
Acquérir des fournitures de bureau	FF annuel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Axe 2 : Zonage, aménagement et entretien des infrastructures												
Implanter 130 panneaux métalliques de signalisation sur les pistes principales (périphérique et les limites du zonage) et les pistes secondaires de la RBTW	panneau	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	130
Implanter 15 grandes bornes de signalisation (piste périphérique et limites du zonage)	Borne		5			5			5			15
Réfectionner les passages difficiles	Passage difficile	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Recruter des manœuvres pour les travaux d'aménagement (100 manœuvres par an)	Manœuvre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1000
Réaliser des points d'eau	points d'eau			2								2
Améliorer des points d'eaux non permanents (12 points d'eau)	Points d'eau		4		4		4					12
Entretien des points d'eau (19 points d'eau)		19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	190
Enrichir des salines par des apports artificiels de sel	Opération d'apport de sel		7			5			5		5	22
Ouvrir mécaniquement des nouvelles pistes	km			100	100							200

Recharger 100km de pistes permanentes	km			100								100
Entretien manuellement la piste d'atterrissage (1,5km)	piste	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	15
Entretien manuellement le réseau de pistes (533km)	km	533	533	533	533	533	533	533	533	533	533	5330
Construire des miradors	Mirador				3	3						6
Entretien des infrastructures touristiques existantes	Infrastructures touristiques	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
Entretien des infrastructures de surveillance existantes	Infrastructures de surveillance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
Réaliser des sorties de pratique des feux d'aménagement	Sortie	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	450
Axe3 : Protection, surveillance et lutte anti-braconnage (LAB)												
Acquérir des GPS	GPS	20					20					40
Acquérir des boussoles	Boussole	15					15					30
Acquérir des jumelles à vision nocturne	Jumelles	15					15					30
Acquérir des paires de menottes	menottes	30										30
Acquérir de téléphone portable	Téléphone	12					12					24
Acquérir des appareils photo numériques	Appareils	6					4					10
Acquérir des paquetages complets	Paquetage		90					90				180
Acquérir des tentes individuelles	Tente		90									90
Acquérir des tentes collectives	tente		18									18
Acquérir du matériel de cuisine	Kit		12									12
Acquérir des boîtes à pharmacie	Boîte		10					10				20
Réaliser des survols de surveillance aérienne (2 par an)	Survol	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
Acquérir des véhicules pick up	Véhicule	3				3						6
Entretien des véhicules	FF/annuel	3	3	3	3	6	6	6	6	6	6	48
Acquérir 15 motos	Moto	10				5						15
Entretien des motos	FF/annuel	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	130
Acquérir des vélos	Vélo	30			25			25			20	100
Entretien des vélos	FF/annuel	30	30	30	55	55	55	80	80	80	100	595
Organiser 40 patrouilles LAB (1 par trimestre)	Patrouille LAB	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Réaliser 3600 jours de sorties de routine	sortie	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	3600
Organiser des sorties de supervision LAB (1 par trimestre)	Sortie	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Axe 4 : Développement et valorisation touristique												
Acquérir deux (2) véhicule pour les excursions touristiques	Véhicule			2								2

Mettre en place un système d'irrigation de maintien de la verdure dans la zone de vision	systeme			1								1
Construire un complexe hôtelier (Eco lodge)	Complexe hôtelier			1								1
Axe 5 : Recherche et suivi écologique												
Réaliser annuellement des inventaires fauniques pédestres	Inventaire pédestre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Réaliser des inventaires aériens	Inventaire aérien	1			1			1			1	4
Réaliser des sorties mensuelles de collecte des données sur la faune le long des circuits touristiques	Sortie	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Réaliser des sorties de localisation et de suivi des espèces forestières menacées.	Sorties	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
Réaliser un inventaire des poissons	Inventaire halieutique		1				1				1	3
Réaliser des inventaires des oiseaux	Inventaire		1				1				1	3
Installer 4 mini poste météo	Poste	4										4
Axe 6 : Gestion des interfaces et périphérie												
Recruter un Sociologue (12 mois:12 pendant 10 ans)	Sociologue	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Tenir des rencontres avec les gestionnaires des AP du Niger sur la Problemeatique de la zone d'Anaga	Rencontre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
Tenir des sessions d'information et de sensibilisation des populations riveraines sur des thématiques diverses en rapport avec la gestion des ressources naturelles	Session	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Appuyer la création d'unîtes pilotes d'élevage faunique dans la périphérie de la RBTW	Unites	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Appuyer la pratique de l'agriculture biologique en périphérie de la RBTW	Appui	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Promouvoir la pratique de la RNA	Promotion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Appuyer le contrôle des défrichements des terrains destinés à la production agricole dans les terroirs riverains	Appui	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Axe 7 : Communication et visibilité												
Elaborer une stratégie de communication	Stratégie			1								1
Organiser des rencontres avec les autorités de la province de la Tapoa	Rencontre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Animer des concertations régulières entre les acteurs du PAG	Rencontre trimestrielle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10

Animer des émissions radio consacrées aux AP en général et à la RBTW en particulier	Séance d'animation radio	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
diffuser le PAG auprès des parties prenantes	Copie du PAG	100										100
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle régionale)	Sessions régionales	1										1
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle provincial)	Sessions provinciales	1										1
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle département /commune)	Sessions/commune	4										4
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle village)	Sessions villageoises	12										12
Contribuer à l'organisation bisannuelle de journées promotionnelles des AP de la Région de l'Est	Journées promotionnelles	1		1		1		1		1		5
Actualiser le site WEB de la RBT et l'alimenter régulièrement	Kit d'informations/mois	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Participer aux instances, communales, provinciales et régionales de concertation	Participation	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Promouvoir la coopération avec d'autres aires protégées	Promotion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Organiser des journées de promotion du parc à l'intention de la province	Journées promotionnelles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Promouvoir la concertation avec les composantes de la RBT Niger et Benin	Concertation	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Mettre en place un cadre régional des acteurs de la faune	Cadre				1							1
Editer un bulletin semestriel d'information pour la promotion du W	Bulletin	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
Tenir des rencontres avec le Cadre régional des acteurs de la faune	Session du CCR	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Axe 8 : Education environnementale et développement socio-économique												
Produire et diffuser des fascicules sur les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles (GRN)	Fascicules	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	1700
Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en GRN au profit des différents groupes cibles	Séances d'infos.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30

Organiser des visites guidées au profit des groupes cibles(autorités, élèves)	Visite guidée	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
Organiser des séances d'animation dans les écoles riveraines	Séance d'animation	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Organiser annuellement un concours inter scolaire en éducation environnementale et écocitoyenneté	Concours	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Acquérir des équipements de fauche de foin	FAUX	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Acquérir des équipements de conditionnement de foin	Botteleur	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Acquérir des unités modernes de production du beurre	Unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Acquérir des équipements de production du soubala	Kit d'équipement	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Mettre en place des unités pilotes d'apiculture moderne	Unités	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Appuyer l'installation de promoteurs d'élevage faunique	FF/promoteur	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	120
Appuyer la réalisation de 12 forages pour l'alimentation en eau potable dans les villages riverains	Forage			6			6					12
Appuyer la réalisation de 6 boules pour l'alimentation du bétail dans les villages riverains	Bouli			3			3					6
Appuyer l'aménagement de 5 bas-fonds (culture de contre saison)	Bas-fond aménagé						3	2				5
Appuyer l'aménagement d'une (1) zone de pâture	Zone de pâture					1						1
Appuyer la réalisation de 5 centres d'alphabétisation	Centre d'alphabétisation				3	2	1					6
Appuyer la construction d'écoles	Ecole			1		1		1		1	1	5
Axe 9 : Financement du PAG	PM											PM
Axe 10 : Suivi -évaluation du PAG												
Organiser des rencontres trimestrielles de bilan/programmation	Rencontre	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
Réaliser l'évaluation interne du PAG	Evaluation interne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Réaliser l'évaluation externe du PAG par le Ministère de tutelle	Evaluation externe				1			1			1	3
Réaliser l'évaluation finale du PAG	Evaluation finale										1	1

ANNEXE 2: Cadre logique

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES/ OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Axe 1 : Renforcement du système de gestion				
Objectif spécifique 1 :				
Organiser des sessions de formation au profit des acteurs de mise en œuvre du PAG				
réviser ou élaborer des textes de gestion du parc				
Organiser des voyages d'étude au profit des acteurs de mise en œuvre du PAG				
Acquérir des véhicules TT (station wagon)				
Entretien des véhicules				
Acquérir des motos pour le personnel				
Entretien des motos				
Acquérir des équipements photovoltaïque				
Entretien équipements photovoltaïques pour les postes				
Acquérir des fournitures de bureau				
Axe 2 : Zonage, aménagement et entretien des infrastructures				
Objectif spécifique 2 :				
Implanter 130 panneaux métalliques de signalisation sur les pistes principales (périphérique et les limites du zonage) et les pistes secondaires de la RBTW				
Implanter 15 grandes bornes de signalisation (en pierres sauvages) sur la piste périphérique et les limites du zonage				
Réfectionner les passages difficiles				
Recruter des manœuvres pour les travaux d'aménagement (100 manœuvres par an)				
Réaliser des points d'eau				
Améliorer des points d'eaux non permanents (12 points d'eau)				

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES/ OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Entretien des points d'eau (19 points d'eau)				
Enrichir des salines par des apports artificiels de sel				
Ouvrir mécaniquement des nouvelles pistes				
Recharger 100km de pistes permanentes				
Entretien manuellement la piste d'atterrissage (1,5km)				
Entretien manuellement le réseau de pistes (533km)				
Construire des miradors				
Entretien des infrastructures touristiques existantes				
Entretien des infrastructures de surveillance existantes				
Réaliser des sorties de pratique des feux d'aménagement				
Axe3 : Protection, surveillance et lutte anti-braconnage (LAB)				
Objectif spécifique 3:				
Acquérir des GPS pour la surveillance				
Acquérir des boussoles pour la surveillance				
Acquérir des jumelles à vision nocturne				
Acquérir des paires de menottes				
Acquérir de téléphones portables				
Acquérir des appareils photo numériques				
Acquérir des paquetages complets (sacs à dos, tenues complètes...)				
Acquérir des tentes individuelles				
Acquérir des tentes collectives				
Acquérir du matériel de cuisine				
Acquérir des boîtes à pharmacie pour les sorties				
Réaliser des survols de surveillance aérienne (2 par an)				
Acquérir des véhicules pick up				
Entretien des véhicules				
Acquérir 15 motos pour la surveillance				

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES/ OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Entretien des motos pour la surveillance				
Acquérir des vélos pour la surveillance				
Entretien des vélos				
Organiser 40 patrouilles de lutte anti-braconnage (1 par trimestre)				
Réaliser 3600 jours de sorties de surveillance de routine				
Organiser des sorties de supervision des patrouilles LAB (1 par trimestre)				
Axe 4 : Développement et valorisation touristique				
Objectif spécifique 4:				
Acquérir deux (2) véhicule pour les excursions touristiques				
Mettre en place un système d'irrigation de maintien dans la zone de vision				
Construire un complexe hôtelier destiné au tourisme de vision (Eco lodge)				
Axe 5 : Recherche et suivi écologique				
Objectif spécifique 5 :				
Réaliser annuellement des inventaires fauniques pédestres				
Réaliser des inventaires aériens				
Réaliser des sorties mensuelles de collecte des données sur la faune le long des circuits touristiques				
Réaliser des sorties de localisation et de suivi des espèces forestières menacées.				
Réaliser un inventaire des poissons				
Réaliser des inventaires des oiseaux				
Installer 4 mini poste météo de suivi des paramètres climatiques essentiels				
Axe 6 : Gestion des interfaces et périphérie				
Objectif spécifique 6 :				
Recruter un Sociologue (12 mois:12 pendant 10 ans)				

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES/ OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Tenir des rencontres avec les gestionnaires des AP du Niger sur la Problemeatique de la zone d'Anaga				
Tenir des sessions d'information et de sensibilisation des populations riveraines sur des thématiques diverses en rapport avec la gestion des ressources naturelles				
Appuyer la creation d'unites pilotes d'elevage intensif dans la peripherie				
Appuyer la pratique de l'agriculture biologique en peripherie de la RBTW				
Promouvoir la pratique de la RNA				
Appuyer le contrôle des défrichements des terrains destinés à la production agricole dans les terroirs riverains				
Axe 7 : Communication et visibilité				
Objectif spécifique 7 :				
Elaborer une stratégie de communication				
Organiser des rencontres avec les autorités de la province de la Tapoa				
Animer des concertations régulières entre les acteurs du PAG				
Animer des émissions radio consacrées aux AP en général et à la RBTW en particulier				
diffuser le PAG auprès des parties prenantes				
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle régionale)				
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle provincial)				
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle département /commune)				
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle village)				
Contribuer à l'organisation bisannuelle de journées				

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES/ OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
promotionnelles des AP de la Région de l'Est				
Actualiser le site WEB de la RBT et l'alimenter regulierement				
Participer aux instances, communales, provinciales et regionales de concertation				
Promouvoir la cooperation avec d'autres aires protegees				
Organiser des journees de promotion du parc a l'intention de la province				
Promouvoir la concertation avec les composantes de la RBT Niger et Benin				
Mettre en place un cadre regional des acteurs de la faune				
Editer un bulletin semestriel d'information pour la promotion du W				
Tenir des rencontres avec le Cadre régional des acteurs de la faune				
Axe 8 : Education environnementale et développement socio-économique				
Objectif spécifique 8 :				
Produire et diffuser des fascicules sur les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles (GRN)				
Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en GRN au profit des différents groupes cibles				
Organiser des visites guidées au profit des groupes cibles(autorites, eleves)				
Organiser des séances d'animation dans les écoles riveraines				
Organiser annuellement un concours inter scolaire en éducation environnementale et écocitoyenneté				
Acquérir des équipements de fauche de fourrage				
Acquérir des équipements de conditionnement de				

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES/ OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
fourrage				
Acquérir des unités modernes de production du beurre				
Acquérir des équipements de production du soubala				
Mettre en place des unités pilotes d'apiculture moderne				
Appuyer l'installation de promoteurs d'élevage de la faune				
Appuyer la réalisation de 12 forages pour l'alimentation en eau potable dans les villages riverains				
Appuyer la réalisation de 6 boulis pour l'alimentation du bétail dans les villages riverains				
Appuyer l'aménagement de 5 bas-fonds pour la culture de contre saison				
Appuyer l'aménagement d'une (1) zone de pâture				
Appuyer la réalisation de 5 centres d'alphabétisation				
Appuyer la construction d'écoles				
Axe 9 : Financement du PAG				
Objectif spécifique 9 :				
Axe 10 : Suivi -évaluation du PAG				
Objectif spécifique 10 :				
Organiser des rencontres trimestrielles de bilan/programmation				
Réaliser l'évaluation interne du PAG				
Réaliser l'évaluation externe du PAG par le Ministère de tutelle				
Réaliser l'évaluation finale du PAG				

ANNEXE 3 : Budget du PAG de la RBTW/BF

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES	UNITES	QUANTITE	COUT U	COUT T
Axe 1 : Renforcement du système de gestion				
Organiser des sessions de formation au profit des acteurs de mise en œuvre du PAG	Session de formation	50	1500000	75000000
réviser ou élaborer des textes de gestion du parc	Forfait	2	2500000	5000000
Organiser des voyages d'étude au profit des acteurs de mise en œuvre du PAG	Voyage d'étude	20	5000000	100000000
Acquérir des véhicules TT (station wagon)	Vehicule	2	35000000	70000000
Entretien des véhicules	FF/annuel	9	1000000	9000000
Acquérir des motos pour le personnel	Moto	4	1500000	6000000
Entretien des motos	FF/annuel	24	500000	12000000
Acquérir des équipements photovoltaïque	Equipement	3	2500000	7500000
Entretien équipements photovoltaïques pour les postes	FF annuel	21	300000	6300000
Acquérir des fournitures de bureau	FF annuel	10	500000	5000000
Sous total axe1				295800000
Axe 2 : Zonage, aménagement et entretien des infrastructures				
Implanter 130 panneaux métalliques de signalisation sur les pistes principales (périphérique et les limites du zonage) et les pistes secondaires de la RBTW	Panneau	130	50000	6500000
Implanter 15 grandes bornes de signalisation (en pierres sauvages) sur la piste périphérique et les limites du zonage	Borne	15	100000	1500000
Réfectionner les passages difficiles	Passage difficile	40	500000	20000000
Recruter des manœuvres pour les travaux d'aménagement (100 manœuvres par an)	Manoeuvre	1000	50000	50000000
Réaliser des points d'eau	Points d'eau	2	40000000	80000000
Améliorer des points d'eaux non permanents (12 points d'eau)	Points d'eau	12	7500000	90000000
Entretien des points d'eau (19 points d'eau)		190	500000	95000000
Enrichir des salines par des apports artificiels de sel	Apport de sel	22	400000	8800000
Ouvrir mécaniquement des nouvelles pistes	Km	200	100000	20000000
Recharger 100km de pistes permanentes	Km	100	500000	50000000
Entretien manuellement la piste d'atterrissage (1,5km)	Piste	15	100000	1500000
Entretien manuellement le réseau de pistes (533km)	Km	5330	50000	266500000
Construire des miradors	Mirador	6	2500000	15000000

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES	UNITES	QUANTITE	COUT U	COUT T
Entretien des infrastructures touristiques existantes	Infrastructures touristiques	100	1000000	100000000
Entretien des infrastructures de surveillance existantes	Infrastructures de surveillance	30	200000	6000000
Réaliser des sorties de pratique des feux d'aménagement	Sortie	450	40000	18000000
Sous total axe2				828800000
Axe3 : Protection, surveillance et lutte anti-braconnage (LAB)				
Acquérir des GPS pour la surveillance	Gps	40	200000	8000000
Acquérir des boussoles pour la surveillance	Boussole	30	150000	4500000
Acquérir des jumelles à vision nocturne	Jumelles	30	75000	2250000
Acquérir des paires de menottes	Paire de menottes	30	25000	750000
Acquérir de téléphones portables	Téléphone	24	25000	600000
Acquérir des appareils photo numériques	Appareils	10	200000	2000000
Acquérir des paquetages complets (sacs à dos, tenues complètes...)	Paquetage	180	150000	27000000
Acquérir des tentes individuelles	Tente	90	45000	4050000
Acquérir des tentes collectives	Tente	18	250000	4500000
Acquérir du matériel de cuisine	Kit	12	100000	1200000
Acquérir des boîtes à pharmacie pour les sorties	Boîte	20	50000	1000000
Réaliser des survols de surveillance aérienne (2 par an)	Survol	20	2000000	40000000
Acquérir des véhicules pick up	Véhicule	6	35000000	210000000
Entretien des véhicules	FF/annuel	48	1000000	48000000
Acquérir 15 motos pour la surveillance	Moto	15	1500000	22500000
Entretien des motos pour la surveillance	FF/annuel	130	300000	39000000
Acquérir des vélos pour la surveillance	Vélo	100	100000	10000000
Entretien des vélos	FF/annuel	595	15000	8925000
Organiser 40 patrouilles de lutte anti-braconnage (1 par trimestre)	Patrouille LAB	40	2000000	80000000
Réaliser 3600 jours de sorties de surveillance de routine	Sortie	3600	50000	180000000
Organiser des sorties de supervision des patrouilles LAB (1 par trimestre)	Sortie	40	100000	4000000
Sous total axe3				698275000
Axe 4 : Développement et valorisation touristique				
Acquérir deux (2) véhicule pour les excursions touristiques	Véhicule	2	25000000	50000000
Mettre en place un système d'irrigation de maintien dans la zone de vision	Système	1	15000000	15000000

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES	UNITES	QUANTITE	COUT U	COUT T
Construire un complexe hôtelier destiné au tourisme de vision (Eco lodge)	Complexe hôtelier	1	200000000	200000000
Sous total axe4				265000000
Axe 5 : Recherche et suivi écologique				
Réaliser annuellement des inventaires fauniques pédestres	Inventaire	10	7500000	75000000
Réaliser des inventaires aériens	Inventaire	4	20000000	80000000
Réaliser des sorties mensuelles de collecte des données sur la faune le long des circuits touristiques	Sortie	120	20000	2400000
Réaliser des sorties de localisation et de suivi des espèces forestières menacées.	Sorties	30	20000	600000
Réaliser un inventaire des poissons	Inventaire	3	2500000	7500000
Réaliser des inventaires des oiseaux	Inventaire	3	2000000	6000000
Installer 4 mini poste météo de suivi des paramètres climatiques essentiels	Poste	4	2500000	10000000
Sous total axe5				181500000
Axe 6 : Gestion des interfaces et périphérie				
Recruter un Sociologue (12 mois:12 pendant 10 ans)	Sociologue	120	500000	60000000
Tenir des rencontres avec la RBT Niger sur la problématique de la zone d'Anaga	Rencontre	20	1200000	24000000
Tenir des sessions d'information et de sensibilisation sur la GRN	Session	40	500000	20000000
Appuyer la création d'unités pilotes d'élevage intensif dans la périphérie	Unités	40	500000	20000000
Appuyer la pratique de l'agriculture biologique en périphérie de la RBTW	Appui	40	200000	8000000
Promouvoir la pratique de la RNA	Promotion	10	500000	5000000
Appuyer le contrôle des défrichements des terrains de production agricole	Appui	10	500000	5000000
Sous total axe6		0		142000000
Axe 7 : Communication et visibilité				
Elaborer une stratégie de communication	Stratégie	1	3000000	3000000
Organiser des rencontres avec les autorités de la province de la Tapoa	Rencontre	10	500000	5000000
Animer des concertations trimestrielle entre les acteurs du PAG	Rencontre	10	2000000	20000000
Animer des émissions radio sur les AP en général et à la RBTW	Animation radio	120	50000	6000000
diffuser le PAG auprès des parties prenantes	Copie du PAG	100	5000	500000
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle régionale)	Sessions régionales	1	2000000	2000000
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle provincial)	Sessions provinciales	1	1000000	1000000
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle département /commune)	Sessions/commune	4	250000	1000000
Organiser des sessions de restitution du PAG (échelle village)	Sessions villageoises	12	100000	1200000
Contribuer à l'organisation bisannuelle de journées promotionnelles des AP de la	Journées	5	3000000	15000000

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES	UNITES	QUANTITE	COUT U	COUT T
Région de l'Est	promotionnelles			
Actualiser le site WEB de la RBT et l'alimenter régulièrement	Kit d'informations/mois	120	200000	24000000
Participer aux instances, communales, provinciales et régionales de concertation	Participation	10	500000	5000000
Promouvoir la coopération avec d'autres aires protégées	Promotion	10	1000000	10000000
Organiser des journées de promotion du parc à l'intention de la province	Journées	10	2000000	20000000
Promouvoir la concertation avec les composantes de la RBT Niger et Benin	Concertation	10	500000	5000000
Mettre en place un cadre régional des acteurs de la faune	Cadre	1	3000000	3000000
Editer un bulletin semestriel d'information pour la promotion du W	Bulletin	20	500000	10000000
Tenir des rencontres avec le Cadre régional des acteurs de la faune	Session du CCR	10	1000000	10000000
Sous total axe7				141700000
Axe 8 : Education environnementale et développement socio-économique				
Produire et diffuser des fascicules sur les bonnes pratiques en matière de GRN	Fascicules	1700	4000	6800000
Organiser des séances d'information /sensibilisation sur les bonnes pratiques en GRN	Séances d'info sens.	30	100000	3000000
Organiser des visites guidées au profit des groupes cibles (autorités, élèves etc ;)	Visite guidée	20	750000	15000000
Organiser des séances d'animation dans les écoles riveraines	Séance d'animation	40	100000	4000000
Organiser des concours interscolaire / éducation environnementale et écocitoyenneté	Concours	10	1000000	10000000
Acquérir des équipements de fauche de foin	Faux	120	5000	600000
Acquérir des équipements de conditionnement de foin	Botteleur	120	75000	9000000
Acquérir des unités modernes de production du beurre	Unité	10	3000000	30000000
Acquérir des équipements de production du soubala	Kit d'équipement	10	2000000	20000000
Mettre en place des unités pilotes d'apiculture moderne	Unités	120	500000	60000000
Appuyer l'installation de promoteurs d'élevage de la faune	FF/promoteur	120	1000000	120000000
Appuyer la réalisation de 12 forages pour l'alimentation en eau potable	Forage	12	5500000	66000000
Appuyer la réalisation de 6 boulis pour le bétail dans les villages riverains	Bouli	6	10000000	60000000
Appuyer l'aménagement de 5 bas-fonds pour la culture de contre saison	Bas-fond aménagé	5	10000000	50000000
Appuyer l'aménagement d'une (1) zone de pâture	Zone de pâture	1	5000000	5000000
Appuyer la réalisation de 5 centres d'alphabétisation	Centre	6	3000000	18000000
Appuyer la construction d'écoles	Ecole	5	15000000	75000000
Sous total axe8				552400000
Axe 9 : Financement du PAG	Pm	PM	PM	

AXES D'INTERVENTION ET ACTIVITES	UNITES	QUANTITE	COU T U	COU T T
Axe 10 : Suivi -évaluation du PAG				
Organiser des rencontres trimestrielles de bilan/programmation	Rencontre	40	750000	30000000
Réaliser l'évaluation interne du PAG	Evaluation interne	10	1200000	12000000
Réaliser l'évaluation externe du PAG par le Ministère de tutelle	Evaluation externe	3	3500000	10500000
Réaliser l'évaluation finale du PAG	Evaluation finale	1	10000000	10000000
Sous total axe10				62500000
TOTAL GENERAL				3167975000

ANNEXE 4 : Structures rencontrées

1. STRUCTURE	PERSONNE RENCONTREES
2. DREDD Est	Directeur régional +1agents
3. DPEDD Tapoa	Directeur provincial + 2agents
4. DPA Tapoa	Directeur provincial
5. DPRA Tapoa	Directeur provincial
6. Haut commissariat	Le haut commissaire
7. Direction du parc	Directeur + 2 cadres
8. Poste forestier de Kabougou	2 forestiers + 5 pisteurs + responsable CVD et responsable GGF
9. Poste forestier de TapoaDjerma	3 forestier +7 pisteurs + responsable CVD+ responsable GGF
10. inspection de l'enseignement de Logobou	Un agent
11. Maire de Logobou	Le maire
12. Poste forestier de Logobou	2 forestiers +4 pisteurs
13. Maire de Tansarga	Maire + SG mairie
14. Mairie de Botou	Le maire
15. Poste forestier de Botou	2 forestiers
16. Inspection de l'enseignement de Botou	L'inspecteur
17. UEMOA	
18. Coordination PAPE	
19. Direction de la faune et des Chasse	Directeur + 1 agent
20. PNUD	Philippe Bouché
21. Concession Tapoa Djerma	
22. IUCN	ONADJA Clarisse
23. Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux (DGEAP)	Mme VOKOUMA Edith
24. SNV	

Annexe 5 : Liste des grands mammifères sauvages de la RBTW/BF

N°	Noms français	Noms scientifiques
1	Hippotrague	<i>Hippotragus equinus koba</i>
2	Buffle	<i>Syncerus caffer</i>
3	Eléphant de savane	<i>Loxodonta africana</i>
4	Phacochère	<i>Phacochoerus africanus</i>
5	Céphalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>
6	Ourébi	<i>Ourebia ourebi</i>
7	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>
8	Gazelle rufifrons	<i>Gazela rufifrons</i>
9	Redunca	<i>Redunca redunca</i>
10	Damalisque	<i>Damaliscus lunatus koringum</i>
11	Bubale major	<i>Alcelaphus buselaphus major</i>
12	Cob Defassa (waterbuck)	<i>Kobus ellipsiprymnus defassa</i>
13	Babouin doguera	<i>Papio anubis</i>
14	Céphalophe à flancs roux	<i>Cephalophus ruffians</i>
15	Patas ou singe rouge	<i>Erythrocebus patas</i>
16	Singe vert callitriche	<i>Cercopithecus aethiops sabaesus</i>
17	Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>
18	Porc-épic	<i>Hystrix cristata</i>
19	Ecureuil fouisseur	<i>Xerus erythropus</i>
20	Héliosciure de Gambie	<i>Heliosciurus gambianus</i>
21	Daman de rocher	<i>Procavia capensis</i>
22	Rat géant de Gambie	<i>Cricetomys gambianus</i>
23	Grand aulacode	<i>Thryonomys swinderianus</i>
24	Lièvre à oreilles de lapin	<i>Lepus crawshayi</i>
25	Chacal à flancs rayés	<i>Canus adustus</i>
26	Ratel	<i>Mellivora capensis</i>
27	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>
28	Genette à grandes tâches	<i>Genetta tigrina</i>
29	Civette d'Afrique	<i>Viverra civetta</i>
30	Mangouste ichneumon	<i>Herpeste ichneumon</i>
31	Mangouste rouge	<i>Herpeste sanguineus</i>
32	Mangouste des marais	<i>Herpeste palidinous</i>
33	Mangue rayée	<i>Mungos mungo</i>
34	Mangue de Gambie	<i>Mungos gambianus</i>
35	Mangouste à queue blanche	<i>Ichneumia albicauda</i>
36	Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>
37	Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>
38	Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>
39	Caracal	<i>Caracal caracal</i>
40	Serval	<i>Leptailurus serval</i>
41	Chat sauvage d'Afrique	<i>Felis sylvestris</i>
42	Galago du Sénégal	<i>Galago senegalensis</i>
43	Hérisson à ventre blanc	<i>Erinaceus albiventis</i>

Annexe 6: Liste des espèces d'oiseaux présents à la RBTW/BF

N°	Familles	Nom scientifique	Nom commun
1	Podicipedidae	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux
2	Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran
3		<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
4		<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu
5		<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœuf
6		<i>Butorides striatus</i>	Héron strié
7	Ardeidae	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
8		<i>Egretta intermedia</i>	Aigrette intermédiaire
9		<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
10		<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
11		<i>Ardea melanocephala</i>	Héron mélanocéphale
12	Scopidae	<i>Scopus umbretta</i>	Ombrette africaine
13	Ciconiidae	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
14		<i>Ciconia episcopus</i>	Cigogne épiscopale
15	Anatidae	<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf
16	Anatidae (suite)	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été
17	Pandionidae	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
18		<i>Accipiter badius</i>	Epervier shikra
19		<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur
20		<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles
21		<i>Chelictinia riocourii</i>	Elanion naucleur
22		<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc
23		<i>Circaetus beaudouini</i>	Circaète de Beaudouin
24		<i>Circaetus cinerascens</i>	Circaète cendré
25		<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle
26		<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
27		<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc
28	Accipitridae	<i>Hieraaetus spilogaster</i>	Aigle fascié
29		<i>Necrosyrtes monachus</i>	Vautour charognard
30		<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
31		<i>Terathopius ecaudatus</i>	Bateleux des savanes
32		<i>Polyboroides typus</i>	Gymnogène d'Afrique
33		<i>Micronisus gabar</i>	Autour gabar
34		<i>Melierax metabates</i>	Autour sombre
35		<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté
36	Sagitariidae	<i>Sagittarius serpentarius</i>	Messenger serpenteaire
37		<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette
38		<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard
39		<i>Falco ardosiaceus</i>	Faucon ardoisé

N°	Familles	Nom scientifique	Nom commun
40	Falconidae	<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier
41		<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
42		<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés
43		<i>Ptilopachus petrosus</i>	Poule de roche
44	Phasianidae	<i>Francolinus bicalcaratus</i>	Francolin à double éperon
45		<i>Numida meleagris</i>	Pintade commune
46	Rallidae	<i>Amaurornis flavirostris</i>	Râle à bec jaune
47		<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau
48	Heliornithidae	<i>Podica senegalensis</i>	Grébifoulque d'Afrique
49	Otididae	<i>Eupodotis senegalensis</i>	Outarde du Sénégal
50		<i>Eupodotis melanogaster</i>	Outarde à ventre noir
51	Jacanidae	<i>Actophilornis africanus</i>	Jacana à poitrine dorée
52	Rostratulidae	<i>Rostratula benghalensis</i>	Rhynchée peinte
53	Recurvirostridae	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche
54		<i>Burhinus senegalensis</i>	Oedicnème du Sénégal
55	Burhinidae	<i>Burhinus capensis</i>	Oedicnème tachard
56	Glareolidae	<i>Cursorius temminckii</i>	Courvite de Temminck
57		<i>Cursorius chalcopterus</i>	Courvite à ailes bronzées
58	Charadriidae	<i>Vanellus senegallus</i>	Vanneau du Sénégal
59		<i>Vanellus albiceps</i>	Vanneau à tête blanche
60		<i>Vanellus tectus</i>	Vanneau à tête noire
61		<i>Vanellus spinosus</i>	Vanneau à éperons
62	Scolopacidae	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin
63		<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile
64		<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur
65		<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc
66		<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
67		<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette
68	Pteroclididae	<i>Pterocles quadricinctus</i>	Ganga quadribande
69		<i>Treron waalia</i>	Colombar waalia
70		<i>Turtur abyssinicus</i>	Tourtelette d'Abyssinie
71		<i>Oena capensis</i>	Tourtelette masquée
72		<i>Columba guinea</i>	Pigeon roussard
73	Columbidae	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier
74		<i>Streptopelia decipiens</i>	Tourterelle pleureuse
75		<i>Streptopelia vinacea</i>	Tourterelle vineuse
76		<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois
77		<i>Streptopelia senegalensis</i>	Tourterelle maillée
78	Psittacidae	<i>Poicephalus senegalus</i>	Perroquet youyou
79		<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier
80	Musophagidae	<i>Musophaga violacea</i>	Touraco violet
81		<i>Crinifer piscator</i>	Touraco gris
82		<i>Oxylophus jacobinus</i>	Coucou jacobin

N°	Familles	Nom scientifique	Nom commun
83		<i>Oxylophus levaillantii</i>	Coucou de Levaillant
84	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
85		<i>Chrysococcyx klaas</i>	Coucou de Klaas
86		<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric
87		<i>Centropus senegalensis</i>	Coucal de Sénégal
88	Tytonidae	<i>Otus senegalensis</i>	Petit-duc africain
89		<i>Ptilopsis leucotis</i>	Petit-duc à face blanche
90	Strigidae	<i>Glaucidium perlatum</i>	Chevêchette perlée
91		<i>Caprimulgus climacurus</i>	Engoulevent à longue queue
92		<i>Caprimulgus inornatus</i>	Engoulevent terne
93	Caprimulgidae	<i>Macrodipteryx longipennis</i>	Engoulevent à balanciers
94		<i>Macrodipteryx vexillarius</i>	Engoulevent porte-étendard
95	Apodidae	<i>Cypsiurus parvus</i>	Martinet des palmiers
96		<i>Apus affinis</i>	Martinet des maisons
97	Trogonidae	<i>Apaloderma narina</i>	Trogon narina
98		<i>Halcyon leucocephala</i>	Martin-chasseur à tête grise
99		<i>Halcyon malimbica</i>	Martin-chasseur à poitrine bleue
100		<i>Halcyon senegalensis</i>	Martin-chasseur du Sénégal
101	Alcedinidae	<i>Alcedo cristata</i>	Martin-pêcheur huppé
102		<i>Megaceryle maxima</i>	Martin-pêcheur géant
103		<i>Ceryle rudis</i>	Martin-pêcheur pie
104		<i>Merops pusillus</i>	Guêpier nain
105		<i>Merops bullocki</i>	Guêpier à gorge rouge
106		<i>Merops albicollis</i>	Guêpier à gorge blanche
107	Meropidae	<i>Merops orientalis</i>	Guêpier d'Orient
108		<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe
109		<i>Merops nubicus</i>	Guêpier écarlate
110		<i>Coracias naevia</i>	Rollier varié
111	Coraciidae	<i>Coracias abyssinica</i>	Rollier d'Abyssinie
112		<i>Eurystomus glaucurus</i>	Rolle violet
113	Phoeniculidae	<i>Phoeniculus purpureus</i>	Irrisor moqueur
114		<i>Phoeniculus aterrimus</i>	Irrisor noir
115	Upupidae	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée
116		<i>Bucorvus abyssinicus</i>	Bucorve d'Abyssinie
117		<i>Tockus erythrorhynchus</i>	Calao à bec rouge
118	Bucerotidae	<i>Tockus nasutus</i>	Calao à bec noir
119		<i>Pogoniulus chrysoconus</i>	Barbion à front jaune
120		<i>Lybius vieilloti</i>	Barbican de Vieillot
121	Capitonidae	<i>Lybius bidentatus</i>	Barbican bidenté
122		<i>Lybius dubius</i>	Barbican à poitrine rouge
123	Indicatoridae	<i>Indicator indicator</i>	Grand indicateur
124		<i>Indicator minor</i>	Petit indicateur
125	Picidae	<i>Dendropicos fuscescens</i>	Pic cardinal

N°	Familles	Nom scientifique	Nom commun
126		<i>Dendropicos goertae</i>	Pic goertan
127		<i>Dendropicos obsoletus</i>	Pic à dos brun
128		<i>Mirafra cantillans</i>	Alouette chanteuse
129		<i>Mirafra rufocinnamomea</i>	Alouette bourdonnante
130	Alaudidae	<i>Galerida cristata</i>	Chochevis huppé
131		<i>Eremopterix leucotis</i>	Moinelette à oreillons blancs
132		<i>Eremopterix nigriceps</i>	Moinelette à front blanc
133		<i>Riparia paludicola</i>	Hirondelle paludicole
134		<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage
135		<i>Pseudhirundo griseopyga</i>	Hirondelle à croupion gris
136		<i>Hirundo senegalensis</i>	Hirondelle des mosquées
137	Hirundinidae	<i>Hirundo leucosoma</i>	Hirondelle à ailes tachetées
138		<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
139		<i>Hirundo lucida</i>	Hirondelle de Guinée
140		<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre
141	Motacillidae	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
142		<i>Campephaga phoenicea</i>	Echenilleur à épaulettes rouges
143	Campephagidae	<i>Coracina azurea</i>	Echenilleur bleu
144	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla flavicollis</i>	Bulbul à gorge claire
145		<i>Pycnonotus barbatus</i>	Bulbul des jardins
146		<i>Cossypha niveicapilla</i>	Cossyphe à calotte neigeuse
147		<i>Cossypha albicapilla</i>	Cossyphe à calotte blanche
148		<i>Cercotrichas galactotes</i>	Agrobate roux
149		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc
150	Turnidae	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
151		<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard
152		<i>Myrmecocichla albifrons</i>	Traquet à front blanc
153		<i>Turdus pelios</i>	Merle africain
154		<i>Melocichla mentalis</i>	Mélocichle à moustaches
155		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
156		<i>Hippolais pallida</i>	Hypolaïs pâle
157		<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte
158		<i>Cisticola erythrops</i>	Cisticole à face rousse
159		<i>Cisticola cantans</i>	Cisticole chanteuse
160		<i>Cisticola aberrans</i>	Cisticole paresseuse
161		<i>Cisticola natalensis</i>	Cisticole striée
162		<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs
163		<i>Prinia subflava</i>	Prinia modeste
164	Sylviidae	<i>Spiloptila clamans</i>	Prinia à front écailleux
165		<i>Camaroptera brachyura</i>	Camaroptère à tête grise
166		<i>Eremomela pusilla</i>	Éremomèle à dos vert
167		<i>Sylvietta brachyura</i>	Crombec sitelle
168		<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis

N°	Familles	Nom scientifique	Nom commun
169		<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
170		<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli
171		<i>Hypergerus atriceps</i>	Noircap loriot
172		<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette
173		<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette
174		<i>Melaenornis edolioides</i>	Gobemouche drongo
175		<i>Melaenornis pallidus</i>	Gobemouche pâle
176	Muscicapidae	<i>Muscicapa aquatica</i>	Gobemouche des marais
177		<i>Myioparus plumbeus</i>	Gobemouche mésange
178		<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir
179		<i>Elminia longicauda</i>	Tchitrec bleu
180	Monarchidae	<i>Terpsiphone viridis</i>	Tchitrec d'Afrique
181	Platysteridae	<i>Platysteira cyanea</i>	Pririt à collier
182		<i>Batis senegalensis</i>	Pririt du Sénégal
183	Timaliidae	<i>Turdoides plebejus</i>	Cratérope brun
184		<i>Turdoides reinwardtii</i>	Cratérope à tête noire
185	Paridae	<i>Parus leucomelas</i>	Mésange à épaulettes
186	Salpornithidae	<i>Chalcomitra senegalensis</i>	Souimanga à poitrine rouge
187		<i>Hedydipna platura</i>	Souimanga pygmée
188		<i>Cinnyris pulchellus</i>	Souimanga à longue queue
189		<i>Cinnyris venustus</i>	Souimanga à ventre jaune
190	Nectariniidae	<i>Cinnyris superbus</i>	Souimanga superbe
191		<i>Cinnyris coccinigaster</i>	Souimanga éclatant
192		<i>Cinnyris cupreus</i>	Souimanga cuivré
193	Zosteropidae	<i>Zosterops senegalensis</i>	Zostérops jaune
194		<i>Lanius collaris</i>	Pie-grièche fiscale
195		<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale
196		<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse
197	Laniidae	<i>Corvinella corvina</i>	Corvinelle à bec jaune
198		<i>Malaconotus blanchoti</i>	Gladiateur de Blanchot
199		<i>Malaconotus sulfureopectus</i>	Gladiateur soufré
200		<i>Tchagra senegala</i>	Tchagra à tête noire
201	Malaconotidae	<i>Dryoscopus gambensis</i>	Cubla de Gambie
202		<i>Laniarius barbarus</i>	Gonolek de Barbarie
203		<i>Nilaus afer</i>	Brubru africain
204	Prionopidae	<i>Prionops plumatus</i>	Bagadais casqué
205	Oriolidae	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
206		<i>Oriolus auratus</i>	Loriot doré
207	Dicruridae	<i>Dicrurus ludwigii</i>	Drongo de Ludwig
208		<i>Dicrurus adsimilis</i>	Drongo brillant
209		<i>Ptilostomus afer</i>	Piapiac africain
210	Corvidae	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie
211		<i>Lamprotornis purpureus</i>	Choucador à tête pourprée

N°	Familles	Nom scientifique	Nom commun
212		<i>Lamprotornis chalybaeus</i>	Choucador à oreillons bleus
213	Sturnidae	<i>Lamprotornis chloropterus</i>	Choucador de Swainson
214		<i>Lamprotornis splendidus</i>	Choucador splendide
215		<i>Lamprotornis caudatus</i>	Choucador à longue queue
216		<i>Lamprotornis pulcher</i>	Choucador à ventre roux
217		<i>Cinnyricinclus leucogaster</i>	Spréo améthyste
218	Buphagidae	<i>Buphagus africanus</i>	Pique-bœuf à bec jaune
219		<i>Passer griseus</i>	Moineau domestique
220	Passeridae	<i>Passer luteus</i>	Moineau doré
221		<i>Petronia dentata</i>	Petit moineau
222		<i>Bubalornis albirostris</i>	Alecto à bec blanc
223		<i>Sporopipes frontalis</i>	Sporopipe quadrillé
224		<i>Plocepasser superciliosus</i>	Mahali à calotte marron
225		<i>Ploceus velatus</i>	Tisserin à tête rousse
226		<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme
227		<i>Ploceus melanocephalus</i>	Tisserin à tête noire
228		<i>Anaplectes rubriceps</i>	Tisserin écarlate
229	Ploceidae	<i>Quelea erythropis</i>	Travailleur à tête rouge
230		<i>Quelea quelea</i>	Travailleur à bec rouge
231		<i>Euplectes afer</i>	Euplecte vorabé
232		<i>Euplectes hordeaceus</i>	Euplecte monseigneur
233		<i>Euplectes franciscanus</i>	Euplecte franciscain
234		<i>Pytilia melba</i>	Beaumarquet melba
235	Estrildidae	<i>Pytilia phoenicoptera</i>	Beaumarquet aurore
236		<i>Lagonosticta senegala</i>	Amarante du Sénégal
237		<i>Lagonosticta larvata</i>	Amarante masqué
238		<i>Estrilda caerulescens</i>	Astrild queue-de-vinaigre
239		<i>Estrilda melpoda</i>	Astrild à joues oranges
240		<i>Estrilda troglodytes</i>	Astrild cendré
241		<i>Uraeginthus bengalus</i>	Cordonbleu à joues rouges
242		<i>Lonchura cantans</i>	Capucin bec-d'argent
243		<i>Lonchura cucullata</i>	Capucin nonnette
244		<i>Amadina fasciata</i>	Amadine cou-coupé
245		<i>Vidua chalybeata</i>	Combassou du Sénégal
246		<i>Vidua macroura</i>	Veuve dominicaine
247		<i>Vidua orientalis</i>	Veuve à collier d'or
248		<i>Serinus leucopygius</i>	Serin à croupion blanc
249	Fringillidae	<i>Serinus mozambicus</i>	Serin de Mozambique
250		<i>Emberiza tahapisi</i>	Bruant cannelle
251	Emberizidae	<i>Emberiza flaviventris</i>	Bruant à poitrine dorée